

Marcel Desharnais

GUYENNE

**Vingt ans de colonisation
sous le régime coopératif,
et après...**

Éditions coopératives Albert Saint-Martin

REMERCIEMENTS

Chers lecteurs,

Tout au long des quatre années pendant lesquelles j'ai oeuvré à la réalisation de ce livre, j'ai rencontré de nombreuses personnes qui ont collaboré, qui m'ont même aidé à découvrir la possibilité d'écrire et qui ont mis à ma disposition des ressources que je n'étais pas en mesure d'utiliser moi-même, du moins au moment où j'en avais besoin.

Le principal, le goût d'écrire, je le dois à mon professeur de français à l'Éducation permanente, qui m'a donné l'opportunité d'expérimenter ce moyen d'expression ; il s'agit de madame Thérèse Salembier. Son mari, M. Henri Salembier, qui a toujours cru sincèrement à l'importance de l'éducation des adultes, a trouvé le moyen de faire dactylographier ce travail de classe et d'en multiplier les exemplaires : j'ai donc pu connaître l'intérêt du public pour cet embryon de document.

M. Maurice Roy, agronome à la faculté d'Agriculture de l'Université Laval, l'a reçu avec joie et l'a déposé avec les autres documents de recherche ou d'information de sa faculté. En février 1975, un groupe d'étudiants de la faculté d'Administration, à la recherche d'un point de comparaison entre l'agriculture collective en Russie et celle qui pourrait se pratiquer au Québec, s'adressèrent à M. Roy qui

leur remit mon travail. Cet événement m'a donné l'occasion de connaître un très grand nombre d'opinions et m'a permis d'élargir et d'approfondir mes idées sur le sujet avant d'élaborer mon document de façon définitive. En effet, les étudiants m'ont invité à un débat de classe auquel j'ai assisté, accompagné de mon épouse et deux de mes enfants.

En ce qui concerne la publication, l'obtention des droits d'auteur, les renseignements nécessaires pour pouvoir profiter des subventions ainsi que les relations avec le Conseil des Arts fédéral, M. Gérard Laprise, m'a beaucoup facilité la tâche.

Enfin, à toutes les personnes qui ont pris connaissance de mon premier jet et m'ont donné leur opinion, me rendant ainsi le meilleur service qu'elles pouvaient me rendre, je redis un merci sincère et j'exprime ma gratitude la plus profonde pour toutes les attentions si particulières dont j'ai été l'objet au cours de la rédaction du présent ouvrage.

Enrichi des opinions et des conseils que j'ai reçus de toutes parts, je crois que je pourrai accomplir la démarche nécessaire pour que ce travail puisse un jour être publié et porté à la connaissance de tous.

Merci mille fois.

Marcel Desharnais

PRÉSENTATION

L'oeuvre de la colonisation est le premier article d'un programme plus vaste : celui de la restauration économique de notre peuple.

Esdras Minville

Au moment où sont à peine refroidis les esprits après les scandales de la construction du Canadian Pacific Railway, et alors que sont encore vives les plaies creusées par l'affaire Riel et la mise hors-la-loi du français au Manitoba, Wilfrid Laurier lance le projet de construire un autre grand chemin de fer : le Transcontinental. Son tracé doit relier Moncton à Winnipeg, passant par Québec traversant tout, l'Abitibi et le nord de l'Ontario. Ne voulant sans doute pas être en reste avec John A. McDonald et aspirant au titre de Great Canadian, Laurier présente la chose comme un autre grand *National Dream*. Il fait voter son projet par le Parlement fédéral en septembre 1903 ; cela lui permettra bientôt de se faire réélire et de passer à l'histoire en faisant oublier quelque peu sa conduite et son rôle dans l'écrabouillement des Canadiens-français.

Entièrement financés par le gouvernement d'Ottawa, les travaux ne débiteront cependant qu'en 1907 et se termineront en 1913. Ce projet de chemin de fer suscite beaucoup d'enthousiasme dans la pro-

vince de Québec ; l'ouverture de l'immense territoire abitibien laisse entrevoir de nombreuses perspectives d'avenir et fait naître bien des espoirs. Mais elle mobilise également différents groupes sociaux car l'exploitation de ce grand domaine fait émerger des enjeux cruciaux : à qui profitera cette richesse ? comment sera-t-elle exploitée ? en fonction de quels objectifs ? Questions d'autant plus brûlantes que la société canadienne-française est considérablement ébranlée par une paupérisation et une prolétarisation massives qui provoquent, depuis plusieurs années déjà, un véritable exode de sa population aux États-Unis et lui imposent, sur son territoire, une urbanisation littéralement sauvage.

Mais, malgré tout, les débats vont rester à la remorque des stratégies de la bourgeoisie anglo-canadienne et des impératifs des grandes compagnies qui exploitent les ressources naturelles ; car le chemin de fer n'est pas qu'une lubie de premier ministre en mal de gloriole et de programme électoral, c'est d'abord et avant tout une réponse, une solution aux contraintes qui limitent l'expansion d'un secteur névralgique de l'économie : l'industrie forestière. Le Transcontinental permettrait en effet aux grandes compagnies de vaincre un obstacle jusque-là infranchissable : la ligne de partage des eaux. Le bois étant alors dravé — c'était l'unique moyen de transport — jusqu'aux divers moulins et usines, les zones d'approvisionnement forestier restaient entièrement tributaires du réseau hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les rivières coulant au nord ne pouvant être utilisées pour le transport, les immenses forêts du réseau hydrographique de la Baie James demeuraient donc inexploitées et inexploitable. Un chemin de fer construit sur la hauteur des terres permettrait ainsi l'accès à de gigantesques parterres de coupe.

Par ailleurs, un tel axe de pénétration des régions du nord ouvrait également la possibilité de diversifier l'exploitation des ressources naturelles, notamment du côté des mines et du potentiel hydro-électrique. Tout au long de la construction du chemin de fer, d'ailleurs, le gouvernement fédéral fit effectuer de nombreux travaux d'exploration. Ainsi donc, avant même que ne soit réalisée l'occupation physique du territoire par des populations, ce dernier était déjà investi, pris en charge dans une logique bien précise, et des choix avaient été faits avec lesquels devraient composer les divers groupes de la province de Québec qui cherchaient à définir une vocation pour l'Abitibi et des orientations pour son développement. En dépit des

apparences et des discours officiels, le Transcontinental ne donnait pas accès à un pays neuf.

Dans la société canadienne-française de l'époque, les débats et les alliances entre les groupes se structurent grosso modo autour de deux grandes orientations : d'un côté, le clergé et les élites nationalistes qui veulent peupler et coloniser l'Abitibi et, de l'autre, les élites libérales qui veulent surtout s'associer au grand capital pour développer l'exploitation des ressources naturelles. Ces deux tendances ne sont cependant pas d'égale force : les libéraux de Lomer Gouin forment le gouvernement provincial, qui ne cache pas ses sympathies pour les grandes compagnies et ses parti-pris en faveur d'une industrialisation ayant pour base l'exploitation des matières premières. Les tensions sont très vives entre les tenants de ces deux orientations et le gouvernement Gouin devra faire des concessions.

L'abbé Ivanhoé Caron sera embauché comme missionnaire colonisateur pour recruter des colons et Hector Authier sera nommé agent des terres pour voir, sur place, à l'organisation du peuplement. L'abbé Caron est un propagandiste passionné, farouchement convaincu que la colonisation de l'Abitibi constitue une occasion inespérée d'émancipation économique pour les Canadiens-français. Il est persuadé que le Nord permettra à la nation canadienne-française d'éviter l'assimilation et de goûter enfin à la prospérité. Quoiqu'étant d'avis que l'agriculture doit être le fondement de l'organisation sociale et économique de l'Abitibi, l'abbé Caron n'en demeure pas moins convaincu de la nécessité de développer également des industries, pour offrir des débouchés aux colons désireux de faire autre chose que cultiver la terre.

Notre missionnaire colonisateur ne prêchera pas dans le désert. Ses écrits et ses très nombreuses conférences connaîtront un vif succès. L'Abitibi devient rapidement un pays d'espérance. De 1912 à 1921 plus de 15 000 personnes, provenant en très grande majorité des vieilles paroisses rurales, viennent s'y établir. De chaque côté de la voie ferrée, de petites agglomérations surgissent ; des milliers de lots ont été concédés et plusieurs milliers d'acres sont déjà en culture.

En dépit des difficultés inhérentes à pareille entreprise, la colonisation, au cours de cette période, progresse à bon train. La guerre a provoqué une forte hausse de la demande de bois et les colons obtiennent un bon prix pour celui qu'ils coupent sur leurs lots. Le financement des établissements agricoles et les frais de subsistance

peuvent être assumés dans des conditions à peu près décentes quoique réduites à l'essentiel. Par ailleurs les petites scieries se sont multipliées et nombreux sont les colons qui se sont faits petits entrepreneurs. Dans les colonies l'optimisme règne ; les partisans et propagandistes de la colonisation, pour leur part, nourrissent d'ambitieux projets.

Mais cette relative aisance n'est que passagère. Au lendemain de la guerre, la demande et les prix du bois chutent rapidement et la situation financière des colons se détériore sérieusement. Devant la gravité de cette détérioration, le gouvernement libéral, qui ne croit pas à la colonisation, sera forcé de réagir. En 1923, les stratégies électorales aidant, il met sur pied un programme d'assistance aux colons qu'il qualifie pompeusement de programme de colonisation. Il s'agit, pour l'essentiel, de l'octroi d'une prime de défrichement et d'une augmentation du budget d'équipement d'infrastructure et d'ouverture de chemins. Ces mesures fourniront aux colons des revenus d'appoint qui les assureront d'une très maigre pitance — en fait, moins que le minimum nécessaire. Elles ne constituent en rien un véritable investissement dans la colonisation. Alexandre Taschereau, qui a succédé à Lomer Gouin à la tête du Parti libéral et du gouvernement, place ailleurs — et pour d'autres — les priorités.

En dépit de ces mesures la colonisation ne progresse plus guère. ~~En 1928 la population des 25 paroisses et missions de l'Abitibi est d'à peine un peu plus de 20 000 habitants.~~ Compte tenu du fort taux de natalité de l'époque, c'est dire que cette augmentation ne tient presque exclusivement qu'à l'accroissement naturel de la population. Il n'y a plus d'arrivées massives de colons. Dans les colonies la vie est chaque année plus difficile. La pauvreté s'installe à demeure. Et pourtant, au cours de la décennie qui s'achève, l'économie de l'Abitibi aura connu d'importantes transformations et généré des richesses comme jamais.

Au cours de cette période, en effet, le gouvernement Taschereau adopte une série de mesures pour accélérer l'industrialisation. Investissements dans les infrastructures d'appoint à l'exploitation minière, vente à prix réduit d'immenses concessions forestières, aide au financement et à la construction de barrages hydro-électriques, toutes ces mesures renforcent l'emprise du capital étranger sur l'économie de la province. L'industrialisation ne se fera qu'au prix d'une dépendance plus grande encore. Dans le cas de l'Abitibi cette dépendance



devient pour ainsi dire totale. Une autre Abitibi, celle du pillage des richesses, s'est érigée par-dessus celle des colons : eux occupent le sol, les grandes compagnies maîtrisent le territoire et possèdent ses ressources. Tout au plus pourront-ils espérer vivre dans cette Abitibi de la prospérité à titre de mineurs et de bûcherons, condamnés d'avance au seul avenir de la prolétarisation.

Dans les colonies comme ailleurs, la crise de 1929 répandra à peu près partout la misère noire. À Montréal, comme dans la plupart des grandes villes canadiennes, la situation est littéralement explosive. Des milliers et des milliers de gens se retrouvent dans une indigence indescriptible. Les liens d'entraide et de solidarité ne parviennent guère à triompher de la pénurie, et la révolte gronde. Le *secours direct* est institué mais cette mesure réussit à peine à calmer les esprits. Les différents palliers du gouvernement nagent en plein désarroi, personne ne sait vraiment quoi faire. Et pourtant le temps passe, les mesures d'assistance coûtent de plus en plus cher et ne permettent en rien d'espérer un changement de la situation.

Il faut attendre 1932 et l'initiative du gouvernement fédéral pour voir apparaître un programme en vue de rentabiliser les sommes englouties dans l'assistance. Il s'agit d'un plan de colonisation destiné aux *chômeurs urbains* vivant de l'assistance publique et désireux de retourner sur des terres. Du nom du ministre du Travail qui le présente, le plan Gordon, prévu pour une durée de deux ans, est un programme tripartite Ottawa-Québec-municipalités au terme duquel 1 000 familles devraient pouvoir s'établir. Plus de 10 000 aspirants s'inscrivent. Mais très peu d'entre eux pourront en bénéficier car le programme ne fonctionne pas très bien ; les procédures sont lourdes et complexes et, surtout, les municipalités ont du mal à assumer leurs tiers des dépenses.

L'Abitibi et le Témiscamingue recevront la très grande majorité des colons du plan Gordon. Près de 5 000 personnes se lanceront ainsi dans cette aventure improvisée qui, pour beaucoup, tournera à la véritable catastrophe. Plus du quart des familles abandonnent et retournent en ville après avoir connu des difficultés effroyables. Le retour à la terre a pris l'allure d'un véritable cauchemar.

Les récits de ces misères viendront s'ajouter au concert des voix qui, de toutes parts, accusent le gouvernement Taschereau de ne rien faire pour sortir la province de la crise où elle s'embourbe. L'opposition et les groupes nationalistes accusent le « gouvernement des

trusts » de garnir sa caisse électorale avec les contributions des grosses compagnies à qui il brade les ressources naturelles. Le clergé, l'U.C.C. et l'ensemble des milieux agricoles lui reprochent de ne rien faire de sérieux pour vraiment lancer la colonisation sur des bases solides. À peu près tout le monde s'accorde à dire que le « capital humain » de la province est littéralement sacrifié. Les tensions sont très vives dans toute la société et les débats sont passionnés.

À l'automne 1933, un groupe d'intellectuels et de gens d'action, s'inspirant largement de la doctrine sociale de l'Église, publie un manifeste qui fera beaucoup de bruit : le *Programme de restauration sociale*. Véritable plan de redressement national, le manifeste consacre un chapitre à la colonisation. À l'instar de nombreux autres groupes progressistes de l'époque, les signataires y voient une avenue — mais pas la seule, comme des analyses simplistes ont voulu le faire croire par la suite — par laquelle peut s'amorcer et se concrétiser l'émancipation économique des Canadiens-français. Durant les mois qui suivent, les débats sont particulièrement vifs et intenses, notamment au chapitre de la colonisation qui est en passe de devenir un enjeu de la lutte politique. L'intérêt pour la colonisation est tel que celle-ci devient le thème des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de 1934. *Le Devoir* lui consacre d'ailleurs, à cette occasion, un cahier spécial dans son édition du 23 juin.

Bombardé de partout, le gouvernement libéral risque un grand coup. Taschereau nomme Irénée Vautrin ministre de la Colonisation avec mandat de préparer la contre-attaque gouvernementale. Fin stratège, Vautrin inclut dans son plan l'essentiel des critiques formulées par les groupes d'opposition. De plus, pour l'annonce officielle de son programme, il déploie une grande mise en scène qui l'assurera d'un foudroyant succès de propagande. Il convoque pour les 17 et 18 octobre 1934 un grand congrès de colonisation auquel sont invités plus de 300 représentants de divers groupes. Le clergé y est largement représenté et Vautrin lui a réservé une place de choix dans son plan.

Taschereau et le cardinal Villeneuve font des discours de circonstance : le premier pour faire une profession de foi en la colonisation, le second pour dire qu'il ne vient pas pour faire de la politique mais pour participer à une oeuvre sociale. Vautrin prend tous ses invités par surprise en leur faisant un discours qui donne le détail d'un vaste programme de colonisation aux mesures aussi complexes que précises. Les participants s'attendaient à « discuter », il leur demande

d'examiner et de critiquer un programme déjà tout élaboré. L'ébahissement est total : le programme comprend un budget de 10 millions, 4 volets principaux et des dizaines de mesures précises. Le plan comporte également une surprise de taille : il propose une *collaboration étroite entre l'Église et l'État pour mener à bien l'entreprise*. Vautrin juge indispensable la création de sociétés diocésaines de colonisation qui auront pour tâche de recruter des colons et de voir à leur installation en colonie. Le gouvernement de la province se chargera des aspects financiers et le ministère de la Colonisation coordonnera l'ensemble des opérations. Autre innovation majeure : le plan développera la *colonisation groupée* qui évitera l'isolement et l'éparpillement des colons et, du coup, favorisera, dès le départ, la création de paroisses, de communautés où ils trouveront support et encouragement.

Radiodiffusé, le discours de Vautrin sera également imprimé et distribué à des milliers d'exemplaires. L'effet de surprise porte fruit. La plupart des groupes de pression restent médusés. Les partis politiques d'opposition ont beau crier à la conversion pré-électorale, dans l'ensemble l'accueil est très favorable. Du côté clérical, c'est évidemment l'enthousiasme. Des sociétés de colonisation sont rapidement mises sur pied sous le leadership de la Société de colonisation de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui avait été fondée en 1933 et qui, la même année, avait ouvert une colonie à Roquemaure au sud du lac Abitibi. En deux ans, 35 nouvelles paroisses surgissent des forêts abitibiennes, plus de 4 000 familles viennent s'établir. L'opération politique est réussie et le gouvernement peut se cramponner au pouvoir jusqu'en 1936.

Mais en dépit de l'envergure des mesures prises, l'application du Plan Vautrin est restée largement improvisée. Les nouvelles colonies souffriront cruellement de cette improvisation et nombre d'entre elles en resteront à jamais prisonnières. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale n'aura pas eu d'impact vraiment substantiel sur la colonisation. Sous Duplessis, deux plans de consolidation seront mis de l'avant, mais il s'agira de mesures ponctuelles visant à préserver tout au plus le statu quo et non à faire des correctifs de fond quant aux investissements. Le discours politique aura beau être ruraliste, cela ne se traduira pas de façon sensible dans les décisions prises en ce qui a trait à la colonisation. Tout au plus, ce discours contribuera-t-il à nourrir le discours de la colonisation *nostalgique*, qui justement restera un discours, une chimère,

où se réfugieront les tenants de la prétendue vocation agricole des Canadiens-français. Cette tendance a du reste toujours été identifiée comme étant celle qui avait donné tout son sens au mouvement de colonisation. Rien n'est plus faux.

S'il est vrai que la colonisation a fourni un prétexte extraordinaire à une fraction des élites traditionnelles pour fuir les défis qui se posaient à la société du temps, il est également vrai qu'elle a aussi donné lieu à une poussée d'entrepreneurship collectif sans précédent. Des individus, des groupes et des associations y ont vu une occasion de relancer, dans une approche globale, la recherche d'une troisième voie, celle qui, mettant dos à dos communisme et capitalisme, leur apparaissait comme la mieux adaptée à notre contexte. Cette tendance, qui a prévalu de façon sans doute minoritaire mais non marginale, c'est pourtant elle qui a donné son sens et son souffle à la colonisation et qui a fait d'elle un *mouvement social*. Un mouvement qui, comme tous les mouvements sociaux, a donné lieu à des synthèses et à des rapprochements souvent contradictoires où la nostalgie du passé voisine avec la recherche et l'invention du futur et où des groupes aux intérêts parfois opposés trouvent des terrains d'entente provisoire.

La colonisation n'a pas été qu'une stratégie électorale ou un refus de la modernisation. Elle s'est d'abord et avant tout donnée comme *espérance* pour des milliers et des milliers de gens. C'est pour avoir négligé cela que la plupart des analyses l'ont réduite à un phénomène univoque et rétrograde illustrant à merveille les égarements d'une prétendue Grande Noirceur. Ce faisant, cependant, ces analyses *réifient le colon*, n'en font plus qu'un pion servile qui aurait trimé d'une étoile à l'autre sans projet et sans conscience critique. Pareille réification et pareil mépris ne peuvent que nourrir l'ignorance et l'imposture. Et cela est particulièrement vrai en ce qui a trait, par exemple, au plan Vautrin.

Car, à l'opposé de ce qui s'est passé avec le plan Gordon et contrairement à ce qu'ont prétendu nombre de ces analyses simplistes qui ont fabriqué le cliché, la *très grande majorité de ces colons* (qui ont formé le plus gros du contingent de peuplement de l'Abitibi) *ne sont pas des chômeurs urbains*. Roger Barrette, dont la thèse (Université d'Ottawa, département d'Histoire, 1972) analyse *Le Plan de colonisation Vautrin*, a montré clairement qu'il s'agit, pour la plupart, de jeunes ruraux qui profiteront du plan pour tenter de s'établir sur des

lots qui leur sont inaccessibles « en bas ». Plus encore, Barrette montre également que le plan, par l'importance qu'un de ses volets accorde à l'établissement des fils de cultivateurs des paroisses déjà établies, constitue un programme davantage agricole que colonisateur. Tant pis pour le confort des grilles d'analyse qui restent prisonnières des alibis officiels.

Dans les colonies, ces colons n'ont pas fait que pâtir de la bêtise des discours « agriculturistes », loin de là. Nombreuses sont les paroisses naissantes qui ont fébrilement cherché à se donner des moyens de faire de la colonisation une entreprise libératrice. C'est sans aucun doute à Roquemaure que cela se concrétisera le mieux. La paroisse avait été fondée en 1933 par une poignée de volontaires recrutés par la Société de colonisation de Sainte-Anne, auxquels étaient venus se joindre par la suite des « colons Vautrin ». C'est là que naissent différentes institutions coopératives qui marqueront l'aventure abitibienne ; c'est là qu'est fondé le premier comptoir alimentaire coopératif du Québec, qui fournira son modèle à bien des colonies et, surtout, c'est là que naissent les premiers *chantiers coopératifs*.

Ces chantiers sont nés des expériences diverses des colons qui, sous la gouverne de l'agronome Jos Laliberté et du curé Émile Couture, avaient d'abord cherché une formule collective pour faire du défrichage et de l'abattis. Se rendant bien vite compte que, une fois au point, la formule leur simplifiait grandement la tâche, ils imaginèrent de l'appliquer, durant l'hiver, à la coupe du bois que, comme beaucoup d'autres, ils devaient faire chacun de leur côté dans divers chantiers de compagnies. Ils formèrent donc leur propre chantier : cela leur permit de se donner de meilleurs revenus et de meilleures conditions de travail et surtout de prolonger la vie communautaire dans une activité qui auparavant les séparait les uns des autres en plus de les éloigner de la paroisse durant plusieurs mois.

Les premiers chantiers coopératifs donnèrent des résultats éclatants. L'Union des cultivateurs catholiques s'impliqua à fond dans cette expérience et lui donna une grande diffusion. Bientôt naissait la Fédération des chantiers coopératifs, qui rassemblait des gens des quatre coins de la province. Cette institution connut une fulgurante poussée de connaissances et elle nourrissait de nombreux débats sur la coopérative.

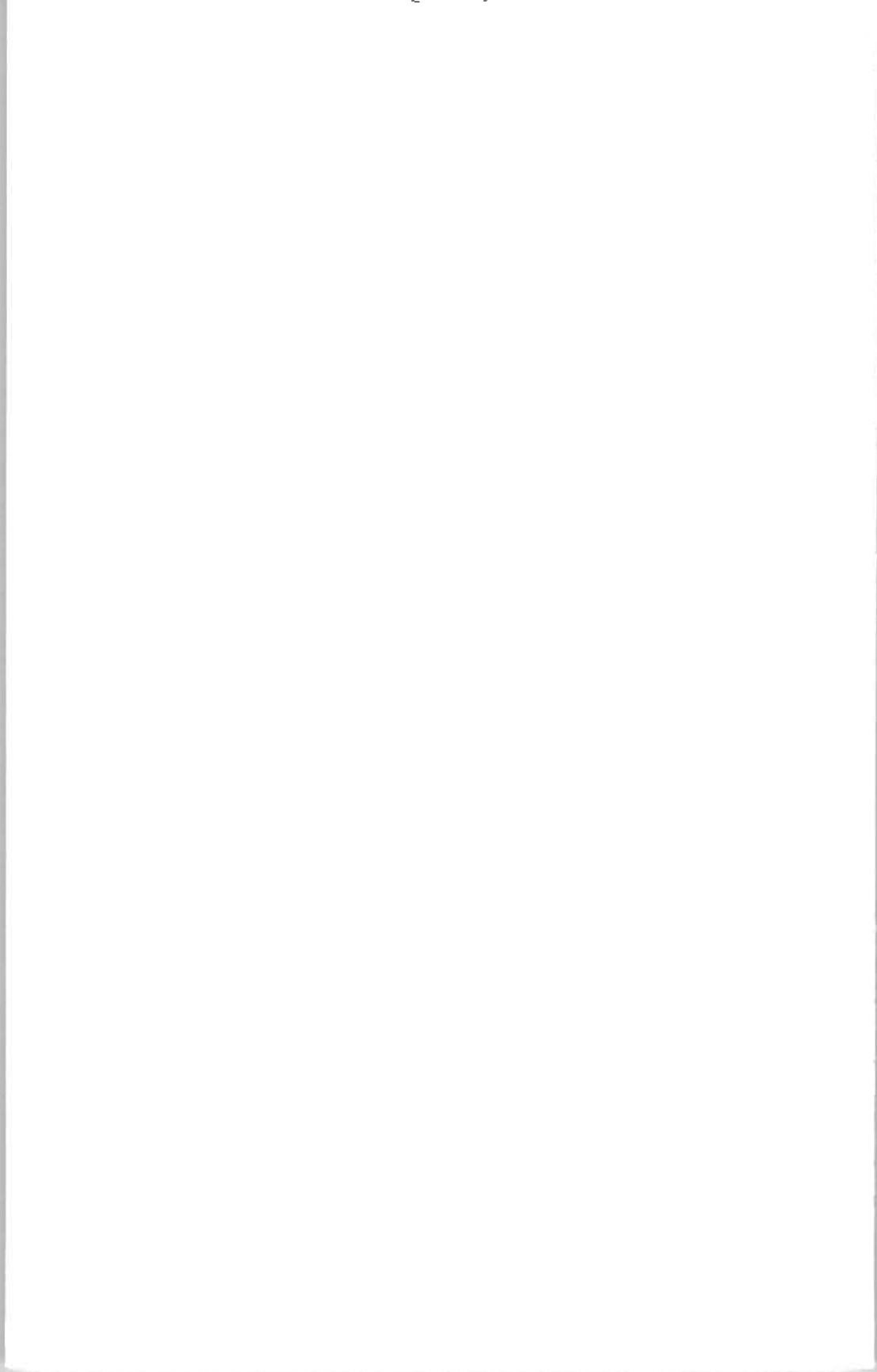
L'abbé Couture, qui entre temps était devenu président de la Fédération des sociétés de colonisation, eut avec l'agronome Liberté, oeuvrant à l'U.C.C., l'idée d'appliquer à la fondation d'une paroisse de colonisation les acquis des chantiers coopératifs. Les deux hommes espéraient ainsi favoriser l'émergence et le développement d'une *nouvelle formule d'établissement* qui contribuerait à faire de la colonisation un moyen d'authentique émancipation économique. Le projet Guyenne venait de naître.

L'Histoire a cependant voulu que le projet soit mûr au moment où la colonisation connaissait un très rapide déclin. La fausse prospérité apportée par la guerre avait grandement fait pâlir cette solution et fait aisément accepter le nouveau visage de la prolétarisation des Canadiens-français. La riposte venait sur le tard. Mais la naissance de Guyenne n'était pas fortuite ; elle constituait en fait l'aboutissement de tout un mouvement qui, à travers l'U.C.C. et les chantiers coopératifs, a conduit des milliers de gens à chercher à même leur condition — et en ne comptant que sur leurs propres moyens — à se donner une meilleure emprise sur leur destinée et une voie pour risquer leurs propres désirs de dépassement.

C'est à une poignée de jeunes gens qu'incombera la tâche d'inventer et de mettre en application cette nouvelle formule d'établissement. Le défi était gigantesque et le témoignage de monsieur Desharnais nous fait bien voir tout ce que cela a pu signifier d'espoirs et de contradictions, d'efforts et de déceptions. Puisse son récit contribuer à faire comprendre que l'Histoire n'avance jamais sur un seul front et d'une même foulée. Son point de vue est évidemment singulier et il n'épuise pas, loin de là, tout ce que l'expérience de Guyenne a pu véhiculer. L'auteur y donne sa vision des choses et il est à souhaiter qu'elle contribuera à en faire jaillir d'autres. L'expérience a été suffisamment riche pour supporter le pluriel.

Il importe de mentionner, en terminant, que Guyenne existe toujours et qu'après avoir connu plusieurs années d'extrêmes difficultés, la paroisse connaît maintenant un extraordinaire regain de vie. Et, pour une fois, le poids de l'Histoire joue en sa faveur : le long passé d'expériences communautaires et les acquis qu'elles ont permis contribuent à placer Guyenne et ses serres coopératives à la fine pointe des grands défis qui se posent au Québec d'aujourd'hui. Mais c'est là une autre histoire.

Robert Laplante



PRÉFACE

VINGT ANS DE COLONISATION SOUS LE RÉGIME COOPÉRATIF, ET APRÈS...

Parfois quand nous lisons le récit de quelque aventure, il nous arrive de croire que les événements qui se déroulent devant nos yeux sont un peu forcés ou que nous sommes en face d'un héros ou encore d'un surhomme mais, croyez-moi, il n'y aura rien de tout cela dans ce récit ; et pour chasser toute inquiétude de votre esprit, chers lecteurs, je désire mieux me faire connaître tout de suite.

Les événements en face desquels nous sommes placés dans notre enfance et dans notre jeunesse, de même que les décisions que nous devons prendre en ces circonstances, forment notre vie de telle façon que nous avons l'impression d'avoir exécuté une longue série d'actes et de gestes, tous posés de manière similaire et dans un ordre donné, comme s'ils avaient été préparés d'avance. Je vous fais donc ici une seconde mise en garde et je vous livre, pour que vous me connaissiez mieux, un petit document que j'ai écrit dans des circonstances bien particulières et où j'ai voulu que se reflètent toutes les questions, tou-

tes les incertitudes qui faisaient l'objet du travail que j'écrivais non pas dans l'intention de le publier, mais comme un document personnel, que j'ai intitulé *Regard sur les activités sociales de ma vie*.

Le voici :

« Souvent, à la pensée du travail constant, de la fatigue, et de l'impression d'inutilité que nous a donnée notre participation à divers mouvements sociaux, on se voit sans succès dans l'opinion des gens qui nous entourent ; on en vient à se demander : "Ai-je bien fait de tant me dévouer ? Dois-je regretter ma vie active vis-à-vis de mes semblables ?" À cela, il n'est pas facile de répondre mais c'est quand même le but que je me suis fixé dans le présent travail.

« Voici, à travers les étapes de ma vie, un regard sur certaines activités sociales :

Participation à la jeunesse agricole catholique

« Je me revois souvent, jeune garçon timide craignant même de rencontrer ses anciens camarades de classe. Jeune rural, il me semblait impossible de côtoyer facilement le monde, même les personnes que je devais rencontrer quotidiennement ; il en fut ainsi jusqu'au jour où je décidai de participer à la J.A.C., mouvement d'action catholique.

« En travaillant dans les rangs de ce mouvement, j'ai vite pris confiance en moi ; un très grand nombre de rencontres étant nécessaires, j'ai dû faire des sacrifices au début pour aborder les autres et pour prononcer quelques discours en public.

« Par ce moyen, j'ai connu beaucoup de jeunes qui avaient les mêmes problèmes que moi, qui avaient souvent le même genre de vie mais qui, parfois, vivaient un peu différemment ; j'ai rencontré des jeunes des deux sexes qui vivaient à la ville mais qui étaient en contact avec nous par le biais du mouvement, ce qui m'a permis de voir et de connaître toute la différence qui peut exister entre des gens vivant tout près les uns des autres.

« Je puis donc dire que j'ai pu, à cette époque, me former une personnalité et rayonner autour de moi. J'ai eu l'occasion de suivre des cours de formation rurale ; cette formation religieuse ne pouvait qu'augmenter chez les jeunes la foi qui, à cette époque, était plus démonstrative, mais dont les racines étaient cependant très profondes.

« Je puis dire qu'un des plus grands avantages fut bien de passer une vie de jeunesse sans accroc tout en me préparant à la vie à laquelle je me destinais, une vie qui soit de quelque utilité pour ceux qui m'entouraient ; voilà, je crois être rendu au terme du récit d'une époque qui a certainement eu beaucoup d'influence sur tout le reste de ma vie et qui m'a laissé pour seule faiblesse, si je puis dire, celle d'avoir peu connu la vie mondaine.

Membre de la paroisse de Guyenne pendant vingt ans

« En octobre 1947, je partais pour Guyenne me préparer un avenir dans l'agriculture par la colonisation. Célibataire, je laissais à Mont-Laurier mes parents et celle qui devait devenir un an plus tard ma femme. C'est là que s'est déroulée la partie la plus active de ma vie.

« Dans un pays neuf, tout est à faire, à bâtir, à explorer, tant économiquement que socialement. Je ne me suis jamais demandé combien de temps ma famille et moi avions consacré aux organisations. D'ailleurs, la paroisse où je venais d'atterrir fonctionnait différemment de n'importe où ailleurs ; elle optait pour la coopération et il fallait expérimenter dorénavant un système économique et social qui ne pouvait être copié dans une autre paroisse. Combien d'assemblées d'étude, de fondation, de direction, en même temps que l'élaboration d'un établissement agricole, viendront alors s'imposer ?

« Peu importe le temps que j'y ai consacré, ç'a été le temps où j'ai retiré le plus de bonheur de mon travail, car tout le monde voulait faire quelque chose.

« Puis il a fallu s'occuper du développement de la paroisse ; c'est là qu'il aurait fallu plus d'exploration et encore plus d'appui aux mouvements existants ; mais même si l'enthousiasme avait quelque peu diminué, je ne croyais pas devoir diminuer d'ardeur : il me fallait en même temps relancer une entreprise agricole qui devait vite prendre de l'expansion.

« Enfin, ce fut l'évolution, due pour une bonne part au ministère de l'Éducation, grâce à son système de régionalisation qui donna une importance plus grande au plan régional, au détriment du paroissial.

« Tout en ne voulant pas abandonner mes valeurs déjà existantes et me lancer à l'aveuglette, j'ai opté pour l'évolution et j'ai participé

au développement régional de façon active, même s'il m'a fallu pour cela abandonner l'entreprise qui était née de mes mains et de celles de ma famille pour déménager dans une autre paroisse, située dans le centre de la zone agricole ; il faut dire que ceci a été dû en grande partie à l'inhabileté des dirigeants de la paroisse que je quittais. Peu importe, même là il y a eu des choses à connaître et à faire connaître.

Déménagement à Palmarolle

« Le 16 septembre 1968, nous voici en train de nous installer à Palmarolle. Je me proposais de ralentir mes activités sociales, surtout au niveau paroissial, pour nous permettre à moi et à ma famille de nous adapter sur les trois plans : social, économique et agricole. Du côté social, nous arrivions dans une paroisse où nous n'étions pas tellement connus, mais il n'y a pas eu de heurts ; il est bien entendu que nous avons senti une nouvelle mentalité autour de nous, et dans bien des cas ce fut pour le mieux. Du côté économique et agricole, je me retrouvais avec un revenu beaucoup plus élevé et des dépenses également plus élevées, ne provenant que de la ferme, dans un type d'agriculture qui me paraissait totalement différent ; mais rien ne nous a empêchés de participer à la vie paroissiale, d'offrir notre soutien aux divers mouvements, et nous n'avons pas tardé à déboucher au niveau régional de façon très active et, en plus de cela, il y a eu l'éducation permanente, qui demandait plus d'engagement, et la chorale paroissiale que je considérais être un mouvement de formation personnelle. »

Conclusion

Après ce récit très bref mais véridique, écrit dans une chambre de sanatorium où je suis hospitalisé depuis une semaine, soit depuis le 19 juillet 1971, quelques phrases tirées de mon expérience de vie me reviennent constamment à l'esprit et je veux vous les communiquer :

« Les vraies joies humaines ne se dégagent-elles pas des oeuvres et du dévouement que nous avons mis à les exécuter ? »

« N'y a-t-il pas toujours quelqu'un qui attend quelque chose de nous, un mot, un sourire, un geste, ou que sais-je encore ? »

Lorsque la maladie m'a atteint pour de bon, je pensais à la signature que j'avais posée en février, au bas du document *Lueur d'espoir* traitant d'agriculture, et je sentais que cette lueur pouvait bien disparaître ; dans le même ordre d'idées, je pensais à toutes les autres lumières... Je n'étais plus capable de courir... une lumière qui s'était éteinte... Incapable de chanter... une autre qui n'était plus !

Une lumière cependant a continué de briller : la Foi !

*Cette foi que j'ai reçue en don et que j'ai voulue éclairée.
L'espérance subsiste, en voyant vivre mes enfants,
Et grâce à eux aussi l'amour ne s'éteindra jamais.
Fasse le Ciel que ma volonté garde mes yeux fixés sur ces lumières
Même si cette maladie devait être le terme !
Même si dans l'avenir mes activités devaient être réduites ;
Je suis sans regret ! Je suis heureux !*

Je suis demeuré au sanatorium jusqu'au 22 septembre. Toute la famille s'était dépensée corps et âme pour conserver son caractère à l'entreprise et maintenir son volume de production ; ce fut réussi.

Après deux ans de traitements et de médicaments, la santé me revenant à nouveau, l'expansion de l'exploitation s'est poursuivie ; nouvel essor, nouvel agrandissement du fonds de terre. Quatre ans après, je ne croyais plus au danger de la maladie dont on n'avait pourtant pas pu déterminer exactement la nature, que l'on avait cependant diagnostiqué comme étant de la « tuberculose milliaire » ; mais en mars 1975, la même infection a repris, cette fois beaucoup plus violemment. Le radiologiste parlait d'« emphisème pulmonaire ». Trois jours d'hospitalisation à LaSarre n'ont permis de déterminer que peu de chose, sinon que le médecin a fixé une échéance et m'a convaincu d'aller voir un pneumologue, qui me conseilla un séjour à l'hôpital Laval de Québec ; j'ai difficilement pu y obtenir mon admission, d'ailleurs... Et pour oublier, ou plutôt pour essayer d'oublier les méfaits de la vie, j'ai tracé les premières esquisses de *Vingt ans de colonisation sous le régime coopératif*, qui se voulait un récit plus complet que ce que j'avais écrit du temps où j'étudiais à l'Éducation permanente ; notons ici que j'y ai étudié pendant trois ans, et je puis dire que cela m'a permis de développer mon sens de l'expression écrite.

Cette maladie m'a atterré ; j'avais vaincu la première attaque en 1971, et j'avais peine à accepter les misères d'une rechute dont je

prévoyais les étapes à l'avance ; mon courage a failli bien des fois ! J'étais abattu surtout parce que je croyais déjà comprendre que cette infection était en relation avec l'accomplissement des travaux de ma profession ; de plus, je sentais la surcharge de travail dont écopait le reste de la famille, maintenant plus restreinte qu'en 1971.

Mon compagnon, qui me trouvait triste, a glissé sur ma table une feuille qu'il avait écrite pendant que j'étais moi-même en train d'écrire ; l'en-tête disait : « Es-tu de ceux que décrit Jacques Michel ? » En voici le texte. Je trouvais une ressemblance entre les problèmes que décrivait l'auteur et ceux que la vie m'apportait sans droit de refus !

*Si le coeur te fait mal,
Si tu ne sais plus rire,
Si tu ne sais plus être gai comme autrefois,
Si tu ne peux mordre dans la vie qui t'emporte,
Parce que c'est la vie qui te mord chaque fois,
Si tu cherches à savoir le chemin qu'il faut suivre,
Si tu cherches à comprendre ce pourquoi tu t'en vas,
Si tu t'interroges sur le secret des choses,
Si devant l'inconnu tu ne sais que penser,
Alors, pense à ceci :
Tout finit par s'arranger dans la vie,
Après la pluie le beau temps...
D'autres ont traversé pire et ont réussi,
Tu n'as pas seulement des difficultés, regarde :
Tu n'as pas le choix... il faut que tu passes à travers.
Quand tu auras gagné le combat, tu seras meilleur lutteur,
Si tu n'arrives pas au but fixé, tu en atteindras un autre.
Tu as traversé déjà des moments plus difficiles dans ta vie,
À chaque jour suffit sa peine, ne regarde pas si loin ;
Qui te dit que demain tu auras les mêmes besoins ?
Tu te sens abandonné et... tu n'as pas encore communiqué
Avec ton Père, Lui te connaît tel que tu es, parle-lui !*

Dans l'état où je me trouvais, la lecture d'un tel document valait bien un bon médicament, en attendant le diagnostic de mon médecin.

Quelques jours passèrent, beaucoup d'examens et d'analyses, je pris du mieux, mais rien n'empêcha la sentence définitive. Mes soup-

çons à l'effet que la maladie pouvait provenir des travaux de la ferme allaient se confirmer.

Un bon matin, le médecin s'est amené avec son équipe et m'a dit : « On vous apporte des nouvelles : votre maladie se nomme « maladie du fermier » ou encore « poumon du fermier ». Vous ne souffrez pas de tuberculose, nous allons vous donner les traitements nécessaires à la guérison de votre maladie, mais la première consigne à observer, c'est bien de ne plus entrer en contact avec les poussières de foin ou de grain remisé, des moisissures, etc. Tout contact avec l'étable doit être coupé de façon définitive, surtout l'hiver. »

Cette déclaration a eu sur moi un double effet : d'abord un sentiment de libération (au moins je ne souffrais pas de tuberculose !) Et dire que depuis 1971 le doute avait plané, au point que les compagnies d'assurances commençaient à m'opposer des refus ; c'est presque une injustice, pour laquelle je n'incriminerai personne, bien entendu, mais j'ai souvent ressenti de la douleur en me voyant qualifié ainsi.

Cependant, je sentais également le diagnostic du médecin comme une sentence à exécuter, et c'était loin de m'apparaître comme un cadeau ; il me mettait en face de difficiles problèmes à résoudre : il faudrait disposer de la ferme, la céder aux enfants ou à des étrangers. Les enfants ne seraient peut-être pas prêts à prendre charge de cette besogne aussi subitement. Un de mes gars était venu me remplacer pendant ma maladie, il avait même quitté l'armée où il était engagé depuis près de deux ans. Mais, la solution définitive, je ne peux pas vous la faire connaître immédiatement, je vous la réserve pour la fin du présent ouvrage.

Ce qui me paraissait alors très pénible, c'était de me séparer d'un travail, d'un métier que j'aimais, qui avait toujours été mon seul et unique moyen, mon unique ressource. En l'abandonnant je sentais que je brisais aussi le lien avec toute une vie dans la grande nature, cette force que je chérissais tant. Combien d'ébats seraient interdits demain, cela je le percevais bien, si j'entreprenais d'aller vivre dans un village ou dans une petite ville ; faire un autre métier c'était comme rompre avec quelque chose de sacré ! Ils étaient donc bien vrais ces sentiments que j'avais jetés sur papier en juillet 1971.

La Nature

Souvent quand je suis peiné, désabusé,
Je m'en vais dans la nature, pour refaire mes forces,

Car quand bien même tous les hommes m'auraient délaissé ou menti,
La nature, elle, ne tarde pas à me prodiger ses dons.
Sa vie ordonnée avive ma foi,
Car elle me prouve la présence du Créateur :
Ses couleurs toujours nouvelles, m'enseignent une espérance ferme.
Sa douceur, sa beauté, son harmonie, refont l'ardeur de mon amour.
Tout dans la nature respandit la gloire de la présence du Créateur !

Le 13 mai suivant, je suis revenu à la maison après un séjour de quinze jours à Québec. Les travaux des semailles sur la ferme avaient été amorcés par mes enfants, mon épouse et quelques employés. Mais avant d'aller plus loin, je vous présente: *Vingt ans de colonisation sous le régime coopératif, et après...*, d'après un texte que j'ai écrit en 1971 et des faits des plus authentiques.

INTRODUCTION

Arrivé à Guyenne en octobre 1947, j'ai vécu vingt ans dans le cadre de l'organisation coopérative de cette paroisse. La vie active que j'y ai menée, ma participation à tous les mouvements, ainsi que celle de mon épouse et de toute ma famille, expliquent mon intérêt à produire ce livre dans lequel je relaterai divers événements et traiterai des conséquences des gestes qu'ont posés les membres et les dirigeants de cette coopérative et des décisions qu'ils ont prises.

Il serait bon de signaler aux lecteurs du présent ouvrage que lorsque je parle du « Syndicat », j'entends le « Syndicat de travail de Guyenne », société fondée en vertu de la loi des syndicats coopératifs et qui s'est appelée plus tard « Association coopérative de travail de Guyenne », et que quand je parle du « bureau de direction » il s'agit du bureau de direction de cet organisme ; c'est d'ailleurs ce vocabulaire que les membres employaient dans leurs conversations et leurs discussions. On ne m'a jamais confié de tâche au Syndicat, comme celle de directeur ou de membre d'un comité de surveillance cependant, dans tous les autres domaines où j'ai oeuvré (c'est-à-dire dans à peu près tous les mouvements paroissiaux qui existaient il y a une

vingtaine d'années), beaucoup de responsabilités m'ont été confiées : président de l'Union catholique des cultivateurs, commissaire scolaire, marguillier, et plusieurs autres encore.

J'ai donc évolué au Syndicat à titre de simple membre. Les conséquences auxquelles j'ai fait allusion plus haut sont donc considérées de ce point de vue. Il est bien entendu que les gens qui ont été mêlés à l'histoire de cette paroisse, au niveau de la direction ou de la bureaucratie gouvernementale, n'ont pas tous la même vision que la mienne ; je réaffirme toutefois mon droit de parole, car « les coopératives sont bâties par les membres et pour les membres », comme on nous l'a si souvent répété... Je ne puis faire autrement, chaque fois que l'on s'éloigne de cet esprit, que de penser à l'erreur que l'on fait ; et c'est une grave erreur ! Par conséquent, je crois que les opinions qu'un membre peut donner ont une grande valeur et permettent de connaître objectivement la vie des coopératives et d'en étudier le fonctionnement, afin de pouvoir en améliorer le système.

Le présent récit couvre vingt ans de ma vie, au sein de ma famille. Je l'ai divisé en trois périodes couvrant chacune à peu près le même laps de temps, afin d'être en mesure de porter un jugement sur les gestes qui ont été posés. Après le récit des événements survenus durant chacune de ces périodes, j'attirerai l'attention du lecteur sur ce que j'appelle le plan économique et le plan social ainsi que sur la situation de ma famille et de mon entreprise. À la fin du livre, en guise de conclusion, je donnerai mon avis sur les effets qu'ont eus sur ma vie et sur celle de ma famille, les décisions qui ont été prises. Je relaterai également, après avoir donné quelques détails sur la paroisse où nous sommes allés vivre à ce moment-là, les dernières décisions prises à la fin de ma vie dite « agricole » et qui ont comblé mes aspirations professionnelles en faisant le bonheur de toute ma famille.

Au mois d'octobre 1947, lors d'une excursion organisée par la Fédération de la jeunesse agricole catholique du diocèse de Québec, nous avons fait escale pour la nuit à Mont-Laurier. C'est alors qu'avec celle qui devait devenir mon épouse (nous étions tous deux responsables de la J.A.C. de notre diocèse), j'ai été appelé à trouver un gîte pour chacune des jeunes filles du voyage, les garçons s'étant installés au Séminaire de Mont-laurier. Lorsque ce travail bénévole fut accompli, l'abbé Quirion, qui dirigeait le voyage, m'offrit d'aller à Guyenne avec lui et quelques autres.



CARNET

DE

SOCIETAIRE
SYNDICAT DE TRAVAIL DE GUYENNE
GUYENNE VIA LAUNAY
ABITIBI-OUEST, P.Q.



Imp. J. E. BÉGIN, PÉROU, V.É.É.



La Fédération Régionale des Chantiers
Coopératifs de l'Ouest
Québécois

CARNET DE SOCIETAIRE

Nom *Maurice Deslauriers*
Adresse *Rue 31, Rang 7*
Date d'entrée *10 novembre 1948*
SYNDICAT DE TRAVAIL DE GUYENNE
Nom du Chantier *GUYENNE VIA LAUNAY*
ABITIBI-OUEST, P.Q.
Fondé le *26 mai 1947*
Part souscrite *1 part* de \$ *100.00*

CHANTIER DE: GUYENNE VIA LAUNAY ABITIBI-OUEST, P.Q. OPERATION: _____

DATE	DEBIT	CREDIT	BALANCE
1948			
1949			
1950			
1951			
1952			
1953			
1954			
1955			
1956			
1957			
1958			
1959			
1960			
1961			
1962			
1963			
1964			
1965			
1966			
1967			
1968			
1969			
1970			
1971			
1972			
1973			
1974			
1975			
1976			
1977			
1978			
1979			
1980			
1981			
1982			
1983			
1984			
1985			
1986			
1987			
1988			
1989			
1990			
1991			
1992			
1993			
1994			
1995			
1996			
1997			
1998			
1999			
2000			
2001			
2002			
2003			
2004			
2005			
2006			
2007			
2008			
2009			
2010			
2011			
2012			
2013			
2014			
2015			
2016			
2017			
2018			
2019			
2020			
2021			
2022			
2023			
2024			
2025			
2026			
2027			
2028			
2029			
2030			
2031			
2032			
2033			
2034			
2035			
2036			
2037			
2038			
2039			
2040			
2041			
2042			
2043			
2044			
2045			
2046			
2047			
2048			
2049			
2050			
2051			
2052			
2053			
2054			
2055			
2056			
2057			
2058			
2059			
2060			
2061			
2062			
2063			
2064			
2065			
2066			
2067			
2068			
2069			
2070			
2071			
2072			
2073			
2074			
2075			
2076			
2077			
2078			
2079			
2080			
2081			
2082			
2083			
2084			
2085			
2086			
2087			
2088			
2089			
2090			
2091			
2092			
2093			
2094			
2095			
2096			
2097			
2098			
2099			
2100			

MONTANT REPORTE

Cette invitation me rendit heureux ; je pouvais enfin réaliser un rêve que je caressais depuis quelque temps déjà. J'avais entendu parler de la paroisse de Guyenne, surtout depuis le congrès de la J.A.C., et cela m'intéressait au plus haut point. Je fis donc le voyage avec eux.

Ce groupe qui avait été présent au tout début de la colonie, croyait pouvoir de plein droit visiter les gens de la paroisse et surtout les jeunes qui s'étaient rendus là un vue de s'y établir. Mais déjà parmi les gens qui s'occupaient de l'administration, on avait peur des nouvelles hasardeuses que pourrait rapporter, à son retour à Québec, ce groupe de « jeunes naïfs » comme s'était plu à nous qualifier un personnage très important de la colonie. J'avoue qu'à l'époque je comprenais très peu de choses à cet état d'esprit...

De retour à Mont-Laurier, je ne songeais qu'à retourner là-bas pour m'établir ; je me sentais déjà solidaire des autres jeunes et j'étais de plus en plus convaincu que la colonisation, ce vieux « rêve d'enfance », était le moyen le plus sûr pour moi d'arriver à faire de l'agriculture. Il ne me restait qu'à annoncer la décision que je venais de prendre à mes parents, ce que j'ai fait sans trembler et, un soir, en guise d'adieu à la ferme paternelle, je suis allé faire le tour du domaine qui m'avait vu naître et où j'avais pris mes premiers ébats... Combien d'histoires nous reviennent, nous rendent le coeur gros en des moments comme celui-là.

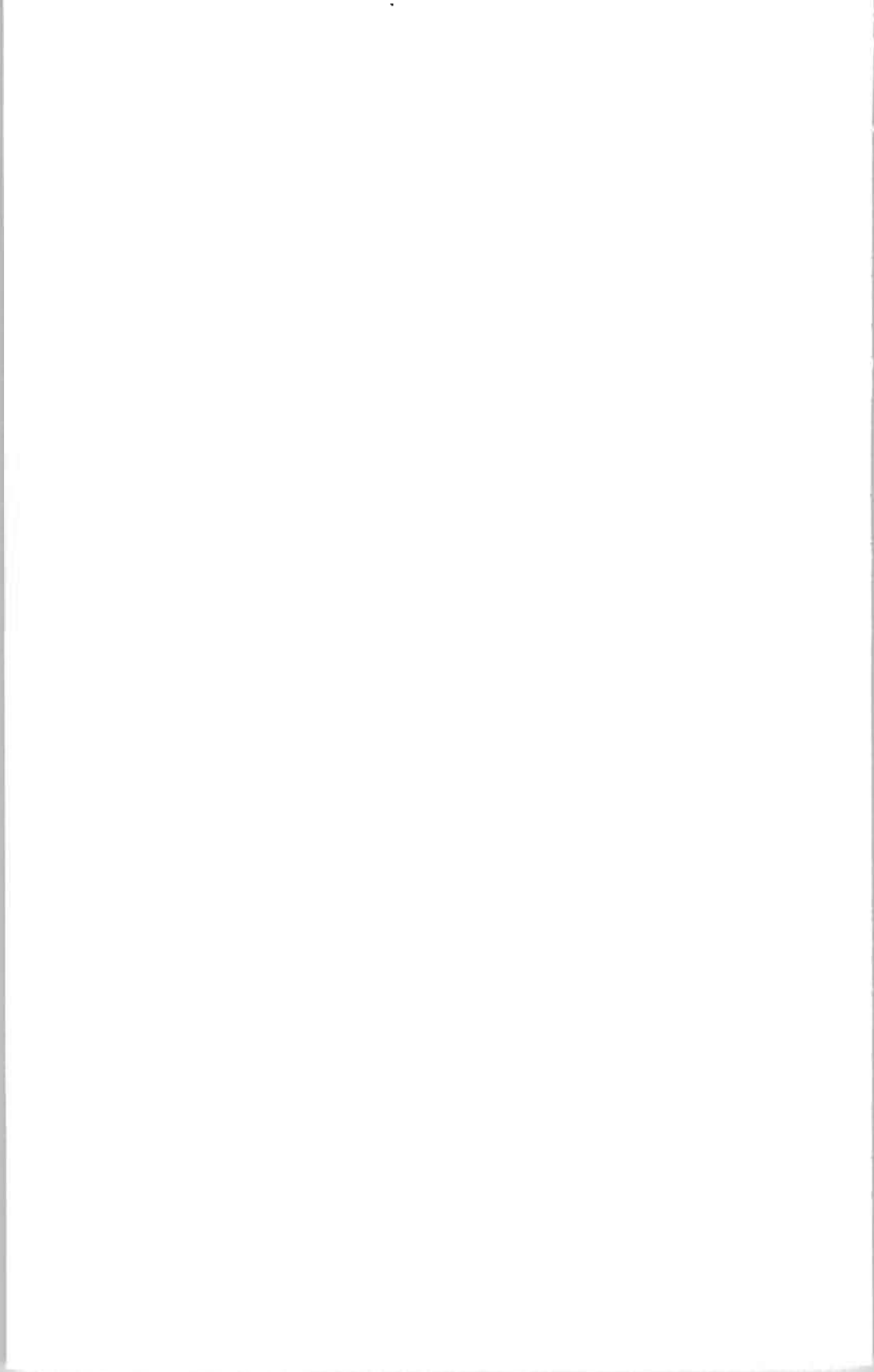
Le 22 octobre, je partais pour de bon. C'était la première fois que je quittais le foyer paternel. Je me revois, un peu pensif, assis sur la banquette d'autobus, attendant le moment mémorable. Le trajet effectué, et sitôt le pied mis à terre, je me suis rendu au bureau du contremaître, petit homme qui avait la parole facile mais l'allure assez sévère, et qui ne se laissait pas émouvoir par les jérémiades des membres ; il aimait les jeunes braves, sans peur et sans reproche ; les hommes qui n'ont pas peur de l'ouvrage ; les hommes de labeur... Il me donna quelques renseignements et m'expliqua les règlements : entre autres, que le bois qu'il y avait sur les lots attribués aux colons ne leur appartenait pas. C'était la propriété du Syndicat ! Le lendemain, il m'envoyait travailler à la construction d'une petite étable pour un colon. Un premier coup d'oeil dehors me fit encore mieux remarquer la température et l'aspect de l'endroit ; il faisait sombre ce jour-là, et ce qui assombrissait encore davantage le paysage, c'était l'absence de verdure sur les surfaces de terre défrichées. Elle était d'un gris

mélancolique cette terre d'argile et la scène qui s'offrait à moi, ce jour de mon arrivée, ne disparaîtrait pas de ma mémoire de sitôt ! La seule tache de couleur que je pouvais apercevoir provenait des conifères dont quelques-uns allongeaient leur cime plus ou moins dénudée vers le ciel, comme pour exprimer leur détresse ; mais, croyez-moi, il n'en était rien... j'ai appris à les aimer !

Il faut dire qu'au moment de mon arrivée, il n'y avait que six mois que le Syndicat avait été fondé, et il n'y avait des résidents à Guyenne que depuis un an. L'hiver précédent, il y avait eu un « chantier-école », comme on disait.

Durant le reste de la journée, j'ai rencontré quelques membres que j'avais déjà vus lors de mon premier voyage et, le soir venu, étendu sur mon lit, j'ai répondu aux taquineries de ceux qui prétendaient que je ne resterais pas longtemps. « Je suis venu et je resterai aussi longtemps que le devoir ne me dictera pas autre chose ! »

J'y suis demeuré un an en célibataire, logeant au chantier avec tous les hommes, ou en pension. Au bout de six mois, je suis allé rendre visite à mes parents et à ma future épouse ; et six mois plus tard, je retournais la chercher... Le mariage a eu lieu à la cathédrale de Mont-Laurier, et la J.A.C. et le Cercle Lacordaire y étaient fortement représentés. La réception a eu lieu chez la mère de mon épouse, et, après un charmant petit voyage de noces dans un coin des Laurentides, nous sommes revenus en Abitibi, par le chemin de fer cette fois, utilisant le billet payé par le ministère de la Colonisation à tout colon qui s'établissait sur un lot attribué sous billet de location. C'est ainsi que nous sommes revenus vers le coin de terre où nous devions bâtir notre nid.



CHAPITRE 1

PREMIÈRE PÉRIODE

La première période en fut une de construction dans tous les domaines. Construction de maisons, fondation de mouvements, établissement de services, il fallait tout mettre sur pied puisqu'il n'y avait rien, rien ! C'était un pays neuf, tout était à faire et à bâtir. On peut donc dire que cette étape fut celle des grands sacrifices mais, en revanche, tous étaient confiants, je veux dire ceux qui sont restés, ceux qui étaient venus pour y demeurer. Il se dégage donc de cette période une atmosphère de participation, d'enthousiasme et de fierté.

La vente du bois

Les compagnies qui achetaient le bois de pulpe cherchaient à marchander pour l'avoir à bas prix. Dans le temps, il n'y avait pas d'organisation régionale dans ce domaine-là, et la vente du bois dépendait donc en grande partie du contremaître, assisté du gérant contrôleur. Celui-ci avait dû, pour arriver à les mater, réunir tous les représentants de compagnies le même jour et à la même heure. Cette

tactique, si l'on peut dire, a porté fruits pendant un certain temps; la leçon a valu pour quelques années, mais ça n'a pas duré. Un automne, au début des travaux d'hiver, la production n'avait pas été vendue à l'avance, comme à l'accoutumée, et le Syndicat a dû financer le bûchage et le transport du bois, espérant réussir à le vendre au cours de l'hiver. Le printemps et l'été ont passé et le bois était toujours entreposé dans la cour, près de la voie ferrée. Les compagnies refusaient de présenter des offres sérieuses; il y a eu beaucoup de pourparlers, de rencontres, rien n'y faisait! Elles s'obstinaient à ne pas acheter... Le petit drame se termina lorsque le Ministère fit des pressions, menaçant d'opposer des « refus de coupe » si la situation ne se régularisait pas!

Le bois fut finalement vendu, mais le prix n'en fut pas très fort. Pendant l'hiver qui suivit mon arrivée, le Syndicat avait fait couper beaucoup de bois et il avait, l'été précédent, organisé la construction des vingt premières maisons. Il devait également effectuer les remboursements de capital, si bien qu'on avait eu recours durant l'hiver à des non-membres pour pouvoir s'assurer un revenu suffisant et répondre à des obligations dont je vais vous expliquer la teneur.

Les vingt premières maisons

Lorsque je suis arrivé à Guyenne, les vingt premières maisons étaient en construction; certaines étaient plus avancées que d'autres, mais on y travaillait encore avec acharnement pour pouvoir aller chercher les familles avant les gros froids. De fait, au moment de mon arrivée, il y avait des membres qui étaient déjà partis préparer leur ménage pour le faire transporter par voie ferrée jusqu'à Guyenne, ce qui prenait généralement plusieurs jours. Il arrivait parfois que l'attente dure jusqu'à une vingtaine de jours. L'opération de construction avait été pénible et très compliquée, surtout du côté du financement. Le gouvernement refusait de se porter garant de l'emprunt nécessaire à ces constructions, et aucun particulier ne voulait consentir de prêt non plus.

Une entreprise de cette envergure exigeait un emprunt d'au moins 50 000 \$, et encore, ce n'était que le strict nécessaire. Il faudrait couper sur plusieurs points. On aurait voulu un emprunt garanti par le ministère de la Colonisation, car on aurait pu alors espérer

obtenir un terme plus long pour le remboursement et de meilleures conditions, ce qui aurait permis au Syndicat de prendre de l'expansion sans trop surcharger ses membres. D'un autre côté, il ne fallait pas prendre la décision de bâtir l'année suivante ; cette décision aurait sûrement privé la colonie de plusieurs membres qui se seraient dirigés vers un autre centre de colonisation. Il fallait garder les gens sur place ; ils avaient pris connaissance du système coopératif l'hiver précédent, il ne fallait pas retarder ainsi le lancement de notre colonie et l'arrivée des familles.

La seule solution valable, c'est le chamoine Couture, missionnaire colonisateur, qui l'a trouvée : il s'est présenté à la banque et il a emprunté 50 000 \$ avec l'autorisation des membres du bureau de direction, en se portant lui-même caution. Le tour était joué ; il restait maintenant à restreindre les travaux de construction : pas de solage de béton pour les maisons et un minimum de finition intérieure... à moins que le propriétaire n'ait l'argent en main pour payer comptant. C'est d'une maison construite dans ces conditions dont j'ai fait l'acquisition au début de 1948. Je l'ai achetée d'un dissident.

Les ententes avec le ministère de la Colonisation

Il y a eu beaucoup d'ententes à faire avec le ministère de la Colonisation. La situation était confuse sur bien des points. De toute façon, les inspecteurs ne pouvaient pas fonctionner comme dans d'autres paroisses. L'année de l'ouverture, le Syndicat avait fait déblayer des terrains pour prévenir les dangers d'incendie et, à certains endroits on avait même semé des graines de mil pour essayer de produire de la verdure protectrice contre le feu, mais ces terrains défrichés avec des « bulldozers » équipés de niveleuses laissaient la terre trop nue et trop dure pour que cela paraisse vraiment avoir étéensemencé. L'année suivante, d'autres terrains ont été préparés et le Syndicat et les employés du Ministère continuaient à avoir des difficultés à s'entendre sur la façon de reconnaître les superficies à labourer, à herser, à ensemer ou seulement à défricher. Le Syndicat négociait toutes les primes en tant qu'exécutant et l'occupant du lot était ignoré dans la transaction. Les travaux mécanisés accordés par le Ministère étaient également dirigés par le Syndicat. Les billets de location pour les lots, seuls effets qu'un colon pouvait posséder léga-

lement, ne devaient pas être remis à l'occupant lui-même. Ils devaient demeurer la propriété du Syndicat pour une période indéterminée. De façon générale, les différents aspects des mesures d'aide aux colons amenaient des conflits d'autorité entre les inspecteurs, les employés du Ministère et les dirigeants de la colonie ; on peut imaginer la mésentente qui pouvait exister lorsque tous ces fonctionnaires, si l'on peut dire, se présentaient, eux qui avaient l'habitude de déterminer eux-mêmes la façon de distribuer les grains de semence, agissant selon une formule du Ministère pour l'attribution des lots, qui avaient l'habitude de déterminer également le « parterre de coupe » de bois. C'était l'expression par laquelle on signifiait que le ministère de la Colonisation allait lui-même, par la voix de ses inspecteurs, déterminer pour les colons occupant des lots sous billet de location, l'endroit et la grandeur de boisé qui serait abattu et vendu en bois de commerce, de pulpe ou de sciage. Pour la démarcation, on se servait de marques faites sur les arbres ou encore de points de repère se rapportant à la topographie du terrain : ruisseau, coteau, savane, aulnière. Les inspecteurs exerçaient une surveillance étroite sur les activités forestières de chaque colon, surtout si le lot était boisé. Cette surveillance était accomplie très souvent par les mêmes inspecteurs et il en résultait fréquemment des sanctions sévères, que l'on appelait « amendes », et qui se traduisaient par des droits de coupe très élevés ou encore par des refus de droit de coupe pour les années futures.

Dans les paroisses individuelles ordinaires, ce processus impliquait directement le colon, mais quand il s'agissait de Guyenne, tout changeait ; s'il se présentait un inspecteur pendant que nous étions à l'ouvrage, nous répondions simplement : « Allez voir les employés du Syndicat ! » ou encore « Allez voir le contremaître ! » Nous n'avions pas de discussions à engager, mais la mésentente était encore plus vive lorsque les dirigeants de la colonie répondaient aux inspecteurs : « Nous allons passer au bureau pour démêler nos points de litige. » Et cela s'aggravait encore si, lors des rencontres avec le personnel du bureau, il fallait dire : « Nous allons demander à Québec de nous donner l'autorisation directement. » Les autorisations se donnaient généralement via la Fédération des sociétés de colonisation avec laquelle il y avait une entente spéciale à cet effet. Cette entente n'était pas seulement verbale, elle était bel et bien écrite et la Fédération a pu être consultée lors des différentes difficultés. Les plus grosses répercussions de ce système spécial se faisaient surtout sentir lors-

que le Syndicat faisait une demande, à l'automne, pour obtenir un « bulldozer » pour l'entretien des chemins et l'exploitation forestière durant l'hiver. C'était compliqué parce qu'il fallait en faire la demande à Québec, alors que la machine venait de l'entrepôt régional... Pourtant, rien ne pouvait être obtenu sans les ordres formels de Québec !

L'organisation du travail

À part quelques travaux de peu d'importance, tout devait obligatoirement s'exécuter en équipe ; cela faisait d'ailleurs l'objet d'une clause spéciale dans le contrat de membre. Construction de maisons, opérations forestières, abattis, et quoi encore ? Tout devait entrer dans le moule, comme le disait si bien le contremaître. Lorsqu'un membre devait accomplir du travail à l'extérieur de son équipe, c'est-à-dire pour une autre équipe que la sienne, il devait verser son salaire à son équipe, qui le redistribuait selon les normes. Une équipe ne pouvait pas refuser de laisser aller un membre travailler ailleurs si la demande était approuvée par le bureau de direction ou le contremaître. Le salaire de chacun, fruit du travail de l'équipe, était établi au cours d'une assemblée. On délibérait sur la valeur du travail de chacun des membres et on fixait ainsi le pourcentage revenant au meilleur homme, au deuxième, au troisième, et ainsi de suite. Ce moyen avait pour effet de faire de chacun l'égal de l'autre et il n'occasionnait aucune dépense, ni de temps ni d'argent. Il y avait cependant des inconvénients, surtout dans les équipes nombreuses où la fixation du pourcentage, base du salaire, n'a pas tardé à créer des conflits assez graves. Dans la plupart de ces équipes nombreuses, un membre se sentait lésé. Les litiges d'équipe non réglés devaient être « tranchés définitivement »... par le bureau de direction. Les cas difficiles, qui n'avaient pu être solutionnés au fur et à mesure au sein du groupe de travail, n'avaient pas tellement de chance de trouver un règlement équitable au bureau de direction ; ce dernier était loin des faits puisqu'il n'était pas toujours au courant de ce qui s'était passé véritablement, étant donné qu'il s'écoulait presque toujours quelque temps avant qu'il intervienne : les véritables raisons du litige risquaient donc d'être plus ou moins ignorées. Il arrivait aussi que la répartition du travail et des tâches au sein d'une équipe nombreuse soit moins

adéquate, surtout pour les travaux où l'on pouvait difficilement évaluer la somme de besogne accomplie. Cette méthode de travail et d'attribution des salaires surtout, changea donc lentement, sans que le Syndicat le reconnaisse officiellement. Dans le domaine du « bûchage » particulièrement, les intéressés mesuraient leur bois individuellement et fixaient leur salaire selon des calculs plus exacts. La nouvelle manière de faire n'avait pas que des qualités mais elle nous permettait d'y voir un peu plus clair et d'accepter une échelle de salaire qui avait été calculée avec plus de précision et selon une méthode dont on pouvait vérifier les données. Cette attitude a eu pour effet d'encourager les travailleurs et de les aider à se comprendre, faisant ainsi disparaître une grande partie des inconvénients que j'ai cités plus haut. Voilà que nous assistions à un redressement de situation effectué de façon expérimentale, de la part des membres. Je crois que c'était dans l'ordre des choses. D'ailleurs, plus tard, un autre événement a prouvé que les membres n'avaient pas rejeté la formule de « travail et gains mêlés » par mauvaise volonté. Des équipes s'étaient formées pour l'opération appelée « skydage ». Elles comprenaient généralement deux hommes, un « bûcheux » et un charretier appelé « skydeux » pour la circonstance, qui, lorsque la scie à chaîne a fait son apparition, fournissaient chacun l'instrument de travail de son choix pour toute la durée des travaux, soit un cheval soit une scie à chaîne. Il y avait aussi quelquefois d'autres instruments que chacun mettait en commun sans frais additionnels, tels que des campements transportables, utilisés pour le repas du midi. En somme, chacun faisait de son mieux pour alléger le fardeau de travail qui était tout de même assez astreignant.

En général, chacun payait les dépenses de l'instrument qu'il fournissait. Évidemment, toutes les équipes de ce genre n'ont pas connu l'harmonie, mais il y en a eu moins qui ont créé des litiges graves, et, la plupart du temps, ils se sont réglés « entre quat'z'yeux »... situation beaucoup plus profitable pour les équipiers en cause. La plus grave erreur qui ait été commise dans la formation des équipes, au début, venait du fait que les gens étaient regroupés non pas selon leurs aptitudes d'entente, de travail ou de discussion, mais plutôt selon la proximité de leur domicile et de leur lieu de travail. Ainsi, on pouvait regrouper dans une même équipe, trois, quatre, cinq et même parfois six partenaires habitant le même bout de rang, des gens venant des quatre coins de la province qui se connaissaient à peine et dont les

points de vue étaient totalement différents, quand ils n'étaient pas tout à fait opposés. Le mode de formation des équipes et de signature des contrats devait donc changer quelque peu.

Le travail en abattis

La méthode de travail en abattis a dû, elle aussi, changer. Au début, ce travail s'accomplissait en équipe. Le rendement était bon mais les salaires étaient faibles, étant donné que le Syndicat ne redonnait généralement en salaire que le montant des primes de défrichement. De plus, les colons qui travaillaient sur leurs terrains en premier, avaient l'avantage sur les autres membres de leur équipe, car certains autres travaux demandés par le Syndicat ou encore le mauvais temps pouvaient retarder le défrichement, si bien qu'il arrivait que des colons ne puissent pas agrandir leurs terres au cours d'un été. La direction du Syndicat décida donc que le travail en abattis se ferait à salaire fixe et ne serait plus « cuté » en équipe. On se rendit compte que cette méthode coûtait plus cher. D'ailleurs, on l'avait essayée surtout pour faire avancer les travaux plus vite, pour rattraper des retards... Pour avoir du travail bien fait, il fallait exercer une surveillance étroite, et cela devenait onéreux. De plus ceux qui étaient désignés pour accomplir ce travail se sentaient lésés dans la répartition des tâches, se plaignant que ce travail était moins intéressant que les autres et qu'on leur réservait les besognes les plus malpropres. « Nous autres les pas fins on va faire de l'abattis tout le temps et on va passer notre vie tout barbouillés », voilà une réflexion que j'ai entendue souvent. Pour n'importe qui faire de l'abattis est toujours une besogne épuisante et malpropre ; les sueurs auxquelles venaient se mêler les poussières et les cendres transportées par le vent rendaient parfois les hommes et les habits méconnaissables. Rentrer au logis dans un état semblable, jour après jour, après avoir passé une journée sur des terrains qui n'étaient pas les leurs, ne permettait pas à ces hommes de découvrir en eux la plénitude de la « vocation agricole » et cela se ressentait dans leur vie familiale... On ne pouvait pas croire à la dignité d'un métier comme celui-là... Tandis que, dans le domaine de la construction par exemple, le simple manoeuvre revenait chez lui propre et généralement moins fatigué. Par conséquent, lorsque le Syndicat a atteint son objectif pour l'année, les directeurs

ont fait une enquête chez les membres à qui ils ont demandé de quelle façon procéder l'année suivante. La décision fut que les travaux de défrichement et d'abattis seraient confiés au colon chez lui, c'est-à-dire que le colon ferait l'abattis à sa guise sur son lot, et que le Syndicat lui remettrait la valeur des primes de colonisation d'après les évaluations des inspecteurs du gouvernement.

Cette méthode avait pour effet de permettre à un colon de faire l'abattis selon la méthode la plus avantageuse et d'une manière plus encourageante ; aucune partie de la main-d'oeuvre ne serait négligée. Tous les jeunes enfants pourraient y participer de même que les épouses. Cette méthode fut la plus économique et la plus productrice ; c'est de cette façon que la colonie a connu le plus grand avancement et provoqué le plus grand intérêt dans le domaine de l'abattis et du défrichement. Combien de fois durant cette période ai-je vu, pendant les beaux jours de l'été, des « concerts » de feux de joie qui se terminaient tard dans la nuit. Ils apparaissaient un à un, puis après un certain temps il y en avait partout ; aussi loin que la vue pouvait porter, on discernait des hommes, parfois entourés de leurs enfants, élevant des souches que l'on voyait s'abattre ensuite sur le feu pour y être consumées de façon presque magique, dans la tranquillité du soir, avec des pétilllements joyeux et glorieux, car c'était signe que le domaine s'agrandissait. Parfois le vent prenait au beau milieu de l'après-midi et se mettait de la partie pour une journée. C'est alors qu'il transportait le feu et le communiquait partout, et quand il atteignait la « slash » (abattis à plat) composée de branches de résineux séchées, en l'espace de quelques minutes, il atteignait des dimensions gigantesques. Vers la fin de la journée, il avait parcouru deux ou trois milles, rasant tout sur son passage, même parfois des petites constructions de colons (petites granges), des tas de bois de poêle scié, etc.

Des soirs comme ceux-là, nous oublions notre prétendue gloire d'être cultivateurs et nous nous consacrons à protéger nos biens contre l'élément destructeur. Dans une telle circonstance, l'alerte était donnée dès les premières minutes, et si elle devait durer plus d'une journée, presque tous les hommes finissaient par être enrôlés pour défendre la paroisse. Les ordres dans un cas comme celui-là venaient du garde forestier, appelé communément « garde-feu » (souvent aidé du contremaître du Syndicat), et ils étaient généralement donnés comme ceci : « Surveillez les maisons, préparez-vous de façon à ce que, lorsque le vent va diminuer pour la nuit, on puisse organiser un

coupe-feu ». Un coupe-feu pour le lendemain matin. Avec un bulldozer, on aménageait une lisière de terrain de laquelle on enlevait tous les débris de bois et de mousse de façon à découvrir la terre vive sur laquelle le feu ne pouvait « courir ». Cette méthode de nettoyage jusqu'à la terre « franche » réussissait bien quand le temps était calme le lendemain, mais dans le cas contraire... on pouvait s'attendre à « échapper encore le feu ».

Un jour où la situation avait été critique, le feu parcourut près de trois milles après trois heures de l'après-midi. Le soir, le temps était calme, on avait pris des précautions pour le lendemain et toutes les forces avaient été mobilisées pour protéger la maison d'un colon de même que sa grange qui, semblait-il, n'échapperaient pas à l'incendie, advenant le cas où le feu nous déjouerait. Le colon, sachant que sa grange courait un risque immense, décida d'enfermer sa vache et ses poules dans la cave de sa maison, et qu'on concentrerait notre attention sur cette dernière. Le lendemain, la vitesse du vent était telle que la fumée et la chaleur du feu qui frappaient la maison faisaient couler le goudron des murs et rendaient les vitres brûlantes ; mais les hommes, même s'ils devaient opérer avec un équipement de fortune si on le compare à celui que l'on emploie maintenant dans des circonstances de semblable envergure, ont lutté avec un tel courage qu'ils ont pu sauver tous les biens du colon : sa maison, sa grange, sa vache, ses poules aussi !

Un peu plus loin, dans le même rang, un colon dont la femme devait accoucher sous peu, décida ce jour-là de la déménager en auto en passant à travers la fumée qui couvrait le chemin ; la femme a donné naissance, à peine quelques heures plus tard, au premier-né de la famille !

Des soirs comme celui-là, la crainte et la fumée empêchaient presque tout le monde de dormir. Les hommes qui avaient travaillé au feu étaient terrassés par la fatigue ! Notre bravoure de terriens ne cédait pas, mais elle était rudement mise à l'épreuve !

Les premières granges

Excepté quelques-unes, les granges ont été construites individuellement, c'est-à-dire sans contrat d'équipe. Cependant, la levée de la charpente se faisait traditionnellement en corvée. Avec le temps,

une équipe de levée formidable s'implanta. Il s'y trouvait quelques braves ne craignant pas de grimper dès que la première « ferme » était montée. Quand on commençait assez tôt le matin, vers la fin de l'après-midi la levée était terminée et une partie des lambris étaient posés. Dans ces corvées, on sentait la solidarité des colons. Le travail s'effectuait gaiement et on y mettait du cœur !

Qui ne se souvient pas d'avoir entendu les gars crier des ordres qui résonnaient comme des notes joyeuses... « Olivier ! Tasse encore un peu ! Hé, Rosaire ! hale vers le nord... Correct... vous pouvez clouer ! » Et dans un autre coin, « Trop long, ton traversin, Arthur, coupe-le d'un pouce et demi ! » Et quand les grandes fermes montaient : « Oh ! Tous ensemble !... Ti-Noël et puis Albert, poussez un peu plus... Bon ! correct... Et puis vous autres, en haut, n'oubliez pas de clouer vos braces. »

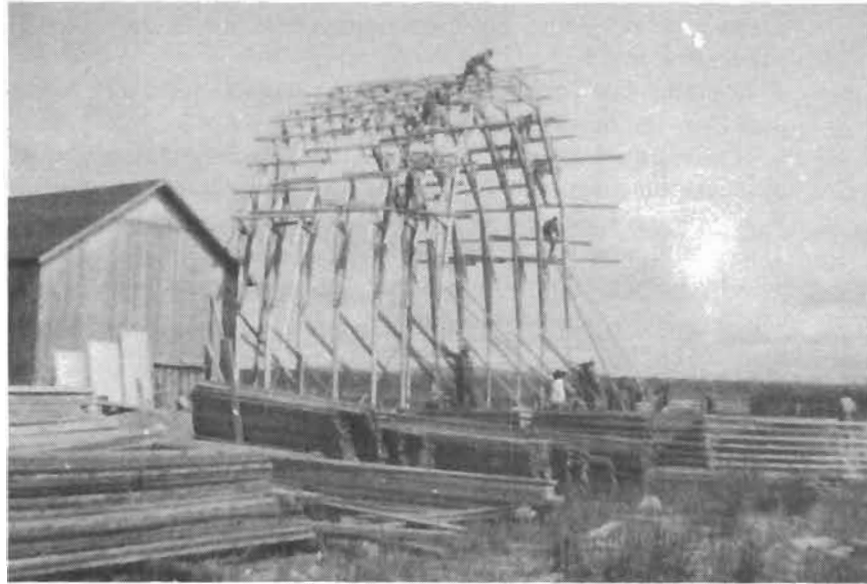
Quand le repas du midi arrivait, c'est tous ensemble autour d'une grande table installée pour la circonstance, que l'on savourait les bons plats de la cuisine de « chez nous »... Des propos joyeux, parsemés d'éclats de rire, rendaient cette heure tellement agréable, inoubliable même, car la levée de sa grange, pour un colon, c'est quelque chose de mémorable. On n'en bâtit pas tous les jours ! Bien plus, c'est l'édification principale de l'exploitation agricole, celle qui identifie le départ, et parfois le caractère ! Toute la journée se passait dans un esprit de partage avec la famille du propriétaire.

Le contrat de membre

Après une plongée dans l'enthousiasme un peu sentimental du développement agricole, il serait bon maintenant de revenir à notre organisme syndical. Cette fois, nous le considérerons sous un angle qui donnera l'essence des principes qui ont présidé à sa fondation : il s'agit du contrat de membre. Après en avoir donné les termes, je ferai mon grand possible pour tenter d'expliquer les clauses qui me paraissent les plus importantes, bien que ce soient les plus obscures !

Je soussigné déclare devenir membre du Syndicat coopératif enregistré sous le nom de « Syndicat de travail de Guyenne » ; à cette fin, je souscris une part sociale de 100 \$ et prends les engagements suivants :

1. J'accepte les statuts et règlements du Syndicat et promets de me soumettre à toutes les décisions du bureau de direction et aux ordres des surveillants nommés par l'assemblée générale des membres.
2. Je promets de verser ma part du capital social en quatre versements de 25 \$ chacun, aux dates spécifiées par les statuts, soit les premiers jours de mai, août, novembre et février, et ceci jusqu'au paiement complet.
3. Je promets de participer aux réunions d'étude qui seront convoquées par le bureau de direction.
4. Je m'engage à exécuter tout travail qui me sera confié, conformément aux directives qui me seront données par l'autorité compétente.
5. Je promets spécialement :
 - a) de n'entreprendre aucun commerce ni aucune industrie privés, dans les limites du territoire réservé au Syndicat, sans la permission expresse du bureau de direction ;
 - b) de ne prendre part à la fondation d'aucun autre syndicat dans les limites dudit territoire sans la permission expresse de la Fédération des sociétés de colonisation.
6. J'autorise le Syndicat :
 - a) à retenir une garantie de fidélité de 15% sur l'argent gagné par tous les travaux entrepris par lui. Cette garantie me sera remise à la fin des travaux de chaque entreprise, si j'ai été fidèle à remplir mes engagements. À défaut par moi de remplir les obligations découlant du présent contrat ou de tout autre que je signerai dans l'avenir comme membre du Syndicat, j'autorise le bureau de direction à verser ma garantie de fidélité au fonds de réserve du Syndicat et je renonce à tout recours contre le Syndicat ;
 - b) à verser, après paiement du salaire établi, les sommes fixées par le bureau de direction en acompte sur mes dettes d'établissement ;
 - c) à verser de la même façon tout montant provenant de mes primes, lesquelles je m'engage à remettre au Syndicat.
7. Je promets de signer tout contrat de travail en équipe présenté par le bureau de direction.
8. J'autorise les chefs de groupement à présenter toutes leurs demandes à la Fédération, et je renonce à ce qu'elles soient présentées ailleurs.
9. Je m'engage à ne porter plainte qu'aux personnes suivantes, et ceci dans l'ordre établi ci-après :
 1. le gérant
 2. le bureau de direction
 3. le comité de surveillance
 4. l'assemblée générale



La levée de grange. Avec le temps il s'est formé une équipe de levée formidable le travail se faisait joyeusement et avec coeur. La levée de la grange c'est l'opération qui identifie le départ en agriculture et même le caractère de l'exploitation. C'est une journée dans la vie d'un agriculteur débutant.

Contrat de membre de Chantier Cooperatif.

Je, soussigné, membre du chantier coopératif de
UNIONAT DE TRAVAIL DE GUYENNE
m'engage a me conformer
~~GUYENNE VIA LAUNAY~~
loyalement aux décisions suivantes:

1.-A participer aux opérations a partir du 1er des
pus jusqu'au _____

2.-A ne pas quitter les opérations entre les dates fixées
sans autorisation du Bureau de Direction;

3.-A me soumettre aux règlements du chantier et aux
décisions du Bureau de Direction;

4.-A porter plainte ou tout différend:

- a) au gérant;
- b) au Bureau de Direction;
- c) au Comité de Surveillance;
- d) a l'Assemblée Générale;

5.-A accepter les décisions de la majorité ou du Con-
troleur de la Fédération;

6.-Si je fais partie du Bureau de Direction ou d'un
comité quelconque, je m'engage a garder le secret
professionnel pour tout ce qui a trait aux discussions
nécessaires pour le règlement des difficultés;

7.-A laisser en garantie de fidélité pour la bonne obser-
vance des clauses du présent contrat, 15% sur tout
argent gagné, laquelle garantie sera déposée a mon
crédit dans la comptabilité du chantier, pour m'être
remis à la fin des opérations si j'ai fidèlement suivi
les conditions du présent contrat. Si pour une raison
ou une autre je suis dans l'obligation de quitter les
opérations avant la date fixée, je devrai avant de
quitter les opérations, faire accepter mon départ par
le Bureau de Direction de faire signer le dit contrat
par le représentant autorisé sinon mon cas devra
être considéré comme une infraction et mon 15%
ainsi que les ajustements et ristournes devront être
versés au Fond de Réserve;

8.-Advenant le cas ou je ne remplirais pas fidèlement
les conditions de ce contrat, j'autorise le Bureau de
Direction de décider si le montant de ma garantie
fidélité (15%) sera confisqué et je renonce a toute
discussions et aux bénéfices de discussions a ce sujet
de même qu'aux rajustement et ristourne;

9.-A ne pas sacrer, blasphémer dans le camp ni sur les
opérations. Je m'engage aussi a faire tout mon pos-
sible pour combattre le blasphème ou conversations
malhonnête dans mon entourage, jeux d'argent, ainsi
que la boisson;

10.-A être modéré dans mes discussions concernant le chan-
tier en dehors des assemblées générales;

Après lecture faite, j'ai signé

a Supérieur pour ce 10 ans fait
du mois de novembre 1047

10. Je promets d'être tempérant, de ne pas blasphémer ni sacrer, de faire tout en mon possible pour combattre tout acte contraire au bien moral, social ou économique de la colonie.

11. Je m'engage à ne pas discuter des activités du Syndicat en dehors des assemblées générales des membres.

12. J'accepte d'avance :

a) les méthodes de distribution des lots établies ou ratifiées par la Fédération ;

b) que mon billet de location soit transféré à la Fédération qui le gardera en sa possession aussi longtemps qu'elle le jugera utile au développement de la colonie.

13. Je consens à ce que toutes les décisions du Syndicat soient soumises à l'approbation de la Fédération et contrôlées par elle.

14. Le présent contrat sera valable pour dix ans et sera renouvelé automatiquement pour dix autres années, à moins que je n'y mette fin par un avis écrit, remis au bureau de direction au moins trente jours avant l'expiration du premier terme de dix ans.

Ce contrat, je l'ai signé comme tous les autres membres. Je l'ai lu et j'ai eu l'occasion de le relire plusieurs fois, mais chaque fois que je le revois, je pense qu'il serait difficile, aujourd'hui, de le faire accepter à des travailleurs, fussent-ils complètement à bout de ressources... Mais passons... Le travail, les activités sociales, le comportement, le droit de propriété, tout y était conditionné. Mais passons sur ça aussi ! Si nous voulons une réussite dans un domaine difficile comme celui-là, il faut que la discipline soit sévère ! Cependant, une bonne partie du contrat fait référence à la Fédération des sociétés de colonisation et aux contrôleurs, qui étaient des autorités extérieures à la paroisse. On peut donc en déduire que l'action du Syndicat était soumise à ces autorités situées à des paliers plus élevés. Le lecteur a-t-il remarqué la clause où l'on parle de sanctions, qui sont assez importantes et qui peuvent aussi bien être remises ou versées au fonds de réserve de la Société ? Nul doute qu'il en conclura que l'assemblée générale des membres a eu à lutter pour garder son « autorité suprême », son autonomie face aux règlements qui sont énoncés dans ce contrat.

La version du contrat qui nous était présentée était beaucoup plus condensée que celle qui apparaît ici, mais elle contenait à peu près les mêmes clauses et les mêmes obligations.

Bien entendu, avant de signer le contrat, nous avions le temps d'y réfléchir, puisque tout membre devait faire un noviciat dont la forme et la durée a varié selon les différentes périodes : ce noviciat a pu se prolonger jusqu'à trois mois. Les critères d'admissibilité n'ont à peu près jamais tenu compte de ce qu'on devrait attendre d'un aspirant colon pour qu'il puisse devenir cultivateur ; pendant la période d'apprentissage, on vérifiait surtout la docilité de l'aspirant. Tout ce qui avait trait de près ou de loin à la profession agricole, la vocation du candidat, ses aptitudes à l'agriculture, on n'en entendait pratiquement pas parler à ce moment-là. Il faut dire que la notion de connaissances techniques agricoles n'avait pas encore fait son chemin dans la province à ce moment-là : l'agriculture était un métier qui s'apprenait par la pratique, sans connaissances ou techniques proprement dites. Et de plus, à cette époque, la foresterie et la colonisation étaient des paliatifs à l'agriculture. On ne pensait donc pas à d'autres conditions d'admissibilité. Le goût de la terre viendrait avec le temps. Les candidats finiraient bien par se placer !

Un autre règlement avait une grande influence : celui qui réglait le départ de membres. Un membre qui devait quitter la colonie, devait vendre son établissement sans recevoir aucun argent, aussi longtemps que toutes ses dettes avec le Syndicat n'étaient pas soldées. Prenons, par exemple, un membre qui avait acheté du Syndicat une maison qu'il avait payée 2 000 \$ et qui, au moment de partir avait encore 1 000 \$ à payer ; le nouveau propriétaire devait d'abord continuer de payer la dette de 1 000 \$ au Syndicat et ensuite payer ce qu'il devait à l'ancien propriétaire, à moins qu'il n'ait cette somme en sa possession pour payer comptant, ce qui était plutôt rare. Cela rendait les transactions presque impossibles ou du moins très difficiles, sans compter qu'aucune hypothèque ne pouvait être prise sur des biens qui étaient érigés sur des lots détenus en vertu d'un « billet de location » (premier effet légal à posséder pour un colon) ; de plus, nous avons vu que le contrat stipulait (article 12b) « que le billet de location serait transféré à la Fédération qui le garderait aussi longtemps qu'elle le jugerait utile au développement de la colonie ».

Dans un autre chapitre, nous verrons aussi que les transactions autour d'une propriété détenue en vertu d'un billet de location étaient très difficiles : elles ne pouvaient pas se faire sans l'intervention du Ministère.

Le règlement des périodes de travail

Après avoir donné les principaux engagements des membres, il serait utile d'expliquer comment se réglait une période de travail. Il y avait ordinairement deux périodes de travail par année, mais il pouvait y en avoir plus, selon le cas. Les travaux forestiers d'hiver formaient ordinairement une période de travail, mais on en est venu assez rapidement à diviser travaux d'été et travaux d'hiver, qu'il s'agisse ou non de travaux forestiers. Donc, les travaux forestiers d'hiver formaient une période de travail, et si les travaux d'été comprenaient des travaux en forêt, ces derniers étaient réglés à part, pour ne pas éterniser le paiement des travailleurs. Les activités régulières d'été comprenaient ordinairement des travaux pour le Syndicat, des travaux de construction, de l'abattis à forfait et une multitude d'autres besognes qui ne pouvaient être faites l'hiver. Il faut préciser que chaque membre possédait un dossier au bureau du Syndicat, dans lequel étaient inscrits au fur et à mesure, ses gains et ses avances en argent ou en nature, ces dernières étant inscrites selon leur valeur en argent. À la fin de la période de travail, les comptes étaient balancés et s'il y avait un surplus, on le remettait à l'intéressé. Par exemple, M. X avait bûché 600 cordes de bois de pulpe avec son équipe ; à 6 \$ la corde, cela donnait 3 600 \$ à partager entre trois membres de l'équipe qui s'étaient classés de capacité égale. Chacun avait donc gagné la même somme, soit 1 200 \$; cependant, M. X avait reçu ses avances s'élevant à 500 \$ et il avait par conséquent une inscription de 700 \$ à son compte, somme qui aurait dû lui être remise s'il avait travaillé dans un chantier individuel mais, à l'automne de 1947, un règlement était venu s'ajouter, stipulant que tout membre, qu'il ait engagé ou non des sommes dans la construction d'une maison ou d'une grange, devait laisser la moitié de ses salaires bruts pour payer ses engagements de construction présents ou à venir. Donc, si nous reprenons notre exemple, nous verrons que notre homme, qui avait gagné 1 200 \$, devait en laisser la moitié, soit 600 \$, et que comme il avait reçu 500 \$ en avances, il ne lui revenait donc que 100 \$ comme « rajustement » ; c'est ainsi, en effet, que l'on appelait cette partie des gains. Mais que se passait-il quand le travailleur était moins bien classé dans son équipe de travail ? Ou encore quand il était de capacité moindre ? Il arrivait souvent qu'au lieu d'avoir un revenu égal à ses avances ou double, celui-ci leur était inférieur de moitié !

Le travailleur se trouvait alors en déficit et il ne lui revenait aucun argent pour vivre durant les périodes mortes, comme celle de la fonte des neiges ou en tout autre temps qui n'était pas productif ou si peu. Ce n'était pas encore l'époque où l'on pouvait penser à l'assurance-chômage. Pas un seul homme n'en bénéficiait ; ce n'est qu'après plusieurs années que nous nous sommes décidés à y participer, la crainte de « passer pour paresseux » s'étant dissipée ! Les jours qui s'écoulaient étaient parfois très durs, quand il n'y avait pas de rajustement ou que celui-ci était faible ; les travailleurs à forfait, dont le salaire était moins rondet devaient quand même attendre que les travaux de l'autre période débutent. L'argent se faisait rare et les griefs revenaient à la surface, surtout quand les hommes n'avaient pas eu l'occasion de les exprimer ou bien qu'ils avaient été réglés de façon draconienne ; les colons en profitaient alors pour se défouler et, il faut bien le dire, les histoires allaient bon train !

Il faut songer que toute la famille subissait les conséquences de la situation. Évidemment, il faut dire aussi que les hommes de chantiers individuels qui avaient passé une longue période à travailler dans les bois, à se dépenser sans compter la fatigue et l'épuisement, subissaient eux aussi une période dépressive comme celle-là, moins forte mais réelle quand même. C'était la fin de l'hiver, avec ses misères, et quand il fallait en plus passer une période sans argent, ça n'arrangeait pas les choses ! J'aurais bien aimé connaître un moyen de me détendre qui m'aurait permis de diminuer cette tension qui parfois ruinait une partie de notre bonheur. Il arrivait aussi que le Syndicat donne des travaux pour permettre de gagner quelque argent, comme d'écorcer du bois de pulpe à la « plane » ! C'était un travail très dur, très peu rémunérateur, et comme on avait les muscles brisés par les travaux de l'hiver, ce n'était pas pour nous encourager.

Guyenne, paroisse fermée

Comme on a pu le constater d'après ce récit et le contrat de membre, la paroisse était, depuis son ouverture, un territoire « fermé ». Fermé à tout ce qui pouvait venir des paroisses environnantes, tous les contacts avec celles-ci étant coupés ; de plus, il s'était formé un esprit d'aversion entre les colons de Guyenne et ceux d'ailleurs. Ces derniers nous traitaient de « communistes de la Petite Russie » et nous

affichions déjà un air de supériorité... Et, fait encore plus curieux, malheur à celui qui pensait autrement !

À bien y penser, nous vivions dans une indépendance assez grande. La paroisse, par son Syndicat, produisait ses propres règlements — voire ses propres lois puisque le Syndicat avait juridiction sur le territoire — comme dans n'importe quelle municipalité ; pour devenir propriétaire, il fallait être membre de la paroisse et personne ne pouvait y entrer sans l'assentiment du Syndicat ! De plus, les mesures de colonisation n'atteignaient le colon que par l'intermédiaire de ce même organisme paroissial. Un des avantages de la situation était que la paroisse se défendait très facilement grâce aux contrôles établis : tout le système financier à travers le patelin était soumis aux contrôles de la paroisse et il fonctionnait pratiquement indépendamment des autres localités. Les études qui pouvaient influencer étaient aussi sous sa juridiction ; bref, nous étions certains d'être à l'abri d'à peu près tous les grands dangers. C'était un grand avantage pour les résidents et ils étaient fiers de cet état de choses. Mais il y a toujours deux côtés à une médaille ; le désavantage de la situation, c'est que la paroisse a finalement refusé de participer au plan régional, au même titre que les autres. J'aurais pourtant pensé qu'il aurait été normal, après une période de rodage du système, quand les éléments auraient été stabilisés, que des rencontres s'établissent avec des gens de l'extérieur, et surtout que ces rencontres ne soient pas trop censurées ! De nombreux échanges n'auraient pu qu'apporter des bénéfices, le sens du partage, de la lutte commune, une homogénéisation de l'esprit régional dont tout le monde aurait profité.

Les services établis dans la paroisse

Je tiens maintenant à décrire aux lecteurs les services établis dans la paroisse ; je les donnerai sans ordre d'importance, je vais plutôt les situer dans l'ordre où ils se sont développés.

Les écoles

Dès l'automne de 1947, au moment où la paroisse se préparait à recevoir les familles des colons qui viendraient habiter les vingt pre-

mères maisons, le département de l'Instruction publique du temps avait subventionné la construction d'une école d'une classe à divisions multiples, située au village. C'était le type d'école rurale du temps, avec un logement pour l'institutrice. Ces écoles dispensaient ordinairement les sept degrés de l'élémentaire. En attendant que les travaux de construction soient terminés, on avait dû commencer l'enseignement dans une maison privée. Deux ans plus tard, le nombre d'enfants avait augmenté suffisamment pour qu'une nouvelle école soit érigée aux « quatre chemins » ; c'est ainsi qu'on appelait le point de rencontre entre la route de Launay-Lac Chicobi, le rang quatre et le rang cinq. L'école a été construite sur un coin du lot de ma famille ; elle était d'un modèle un peu différent et plus récent que la précédente, un peu plus grande, mais elle comprenait aussi un logement pour l'institutrice. C'est le Syndicat qui a été responsable de la construction, c'est-à-dire l'entrepreneur... C'était un précédent ; un syndicat paroissial qui devenait entrepreneur ! De quoi être enviés de tous nos voisins !

Étant donné le site, nous pouvions croire, ma femme et moi, que nos enfants n'auraient pas long à parcourir pour aller à l'école. Nous en étions très heureux, même si j'avais dû donner le terrain puisqu'il avait été retenu à cet effet par le ministère de la Colonisation.

L'église

Les services religieux étaient assurés par le curé de la paroisse voisine : Launay. Depuis la fin du premier chantier, le curé disait la messe dans le camp des bûcherons, dont on avait prévu les dimensions pour en faire une chapelle lorsqu'il serait désaffecté. C'est ainsi que les choses se déroulèrent pendant deux ans environ. En 1948, le chantier était devenu la chapelle-église et servait aussi de lieu de réunion. En 1950, le premier curé résident a été nommé : l'abbé Laurent Desrocher. On avait fait des projets pour améliorer la chapelle : finition intérieure et extérieure, mais on s'était d'abord attaqué à la construction du presbytère. Aussitôt que celui-ci a été érigé, un incendie a rasé la chapelle en pleine nuit, consommant en même temps beaucoup d'effets achetés ou recueillis pour l'aménagement définitif de la chapelle en église paroissiale.

Je me souviens avoir été réveillé par des cris et m'être transporté sur le lieu de l'incendie ; la seule chose qu'il nous était possible de

faire était d'empêcher que le feu ne se communique aux constructions avoisinantes, en particulier au presbytère dont l'aménagement n'était même pas encore terminé. J'ai remarqué un geste de la part des colons présents : ils entouraient leur jeune curé et essayaient de l'encourager. Ils lui disaient : « Ça nous fait bien de la peine de voir brûler notre vieille chapelle. » Eux, ils savaient ce qu'elle valait pour eux ; sa valeur en souvenirs et aussi en argent, argent dont il faudrait disposer de nouveau pour la reconstruction. Mais ils ajoutaient aussitôt : « Ça ne fait rien, on va en bâtir une nouvelle et elle sera plus belle que l'autre ! » Et le curé de répondre par un hochement de tête qui lui était familier en pareilles circonstances, dans lequel on pouvait lire, même s'il était affirmatif : « Ce sera pour quand et grâce à combien de sacrifices ! »

Immédiatement, on aménagea un vieux camp du moulin en chapelle temporaire, dans lequel on allait dire la messe le dimanche en attendant une construction neuve. Pendant la semaine, le deuxième étage du presbytère allait servir de sanctuaire. Les colons de l'endroit n'étaient pas des gens à traîner en longueur, surtout quand il s'agissait de la maison du culte ! On étudia peu après les possibilités d'une nouvelle construction. Comment recueillir les fonds nécessaires ? Où emprunter l'argent qui nous manquerait ? Quel genre de temple construirions-nous ? Quelle sorte de collaboration pourrions-nous demander aux résidants ? Autant de questions auxquelles nous avons fini par trouver des réponses ; nous avons finalement entrevu la possibilité de réaliser un plan dont les grandes lignes étaient les suivantes : construire une église à colonnes, de dimensions plutôt restreintes, avec la possibilité d'agrandir quand les besoins de la paroisse l'exigeraient. La Société diocésaine autoriserait un emprunt pour l'argent qu'il nous manquerait au moment de la construction. En cours d'étude, on a aussi établi la participation du Syndicat : il nous donnerait le bois nécessaire ou il nous le laisserait au moins à très bon compte. Quant à la participation des colons : chacun donnerait une journée de travail gratuitement par semaine, tant que durerait la construction. Chaque colon s'engagerait à payer annuellement une somme fixe de 30 \$, pour rembourser l'emprunt contracté. Le chauffage serait de type central, alimenté au bois ; chaque résidant fournirait le bois, à raison d'une corde de trois pieds par année. Notre église serait dotée d'un sous-sol qui servirait de salle paroissiale et de salle d'études.

L'été suivant, soit en 1951, la construction s'exécuta comme prévu, sans entrepreneur ; pour la charpente, cependant, on a eu recours aux services d'un homme expérimenté dans ce genre de construction. L'extérieur fut terminé avant les froids. L'église a été meublée à très bon compte, grâce à l'influence du curé, et voilà que pour Noël, nous nous sommes retrouvés dans un beau temple neuf. Il n'y avait plus personne qui regrettait la vieille chapelle. On ne l'avait pourtant pas oubliée, son souvenir nous rappelait des moments trop doux pour qu'ils disparaissent ainsi ; mais les gens disaient souvent : « C'est presque une chance qu'elle ait brûlé, c'est providentiel », ou encore, « Le Bon Dieu le voulait ainsi ». Des réflexions comme celles-là étaient fréquentes chez ces gens dont la foi s'exprimait spontanément. À cette époque, les cérémonies religieuses prenaient, dans la vie de la population, une dimension qu'il serait difficile d'imaginer aujourd'hui. Je ne suis pas prêt à dire que c'étaient toutes des « histoires de surface » ; à cette époque-là, c'était pour un bon nombre l'expression d'une croyance. La signification de toute leur vie s'exprimait comme ça. Dans le confort de notre nouvelle église, les « Quarante Heures » prendraient une importance, un cachet bien particulier ; dans le silence, dans le recueillement presque solennel des heures de garde, auxquelles chacun s'engageait volontairement, même la nuit, par mauvais temps alors que les chemins étaient parfois impraticables, on sentait bien que la foi ce n'était pas une parure. Je ne raconte pas ceci avec l'intention de vanter les gens de Guyenne ; non, ce serait répéter les mêmes erreurs que tant d'autres ! Je me garderais bien cependant de dire qu'ils étaient ridicules ! Si toutefois vous trouvez que c'est exagéré de s'exprimer de la façon dont ils le faisaient, pensez que l'exagération doit avoir changé de forme aujourd'hui, puisqu'il est maintenant fréquent de rencontrer des gens qui ont l'audace de dire qu'ils ne croient en « rien ».

C'est aussi en 1951 qu'a eu lieu la formation canonique de la paroisse, c'est-à-dire que des marguilliers ont été nommés pour la première fois. Ils étaient nommés pour aider le curé à administrer la paroisse. Dans le temps, leur rôle n'avait pas l'importance que nous lui connaissons aujourd'hui ; il comportait une implication beaucoup moins grande en administration. Au cours des années, la loi qui régissait les fabriques a changé et les évêques ont défini le rôle des administrateurs de façon beaucoup plus précise, et je crois que cette décision a été heureuse. Cependant, à Guyenne, en 1951, vu la multipli-

cité des problèmes causés par la construction et la fondation récente de la paroisse, nos marguilliers ont dû prendre une part plus active dans les débats paroissiaux qu'ailleurs où ces problèmes avaient déjà été solutionnés. Ils laissaient cependant au curé la tâche ardue d'organiser la vie du culte, aussi bien que les soucis causés par les problèmes pécuniaires.

Le dispensaire

Le dispensaire fut organisé en 1948, soit un an après que les premières familles furent arrivées. Le ministère de la Colonisation, de concert avec celui de la Santé, nous assigna une « garde-malade » : c'est ainsi en effet que l'on appelait les infirmières qui demeuraient dans nos paroisses ; le mot « infirmière » n'avait pas encore cours...

Cette personne devait accomplir les fonctions reliées au dispensaire. En attendant que la construction du bureau se fasse, l'année suivante, une maison privée inoccupée avait été aménagée en dispensaire. Le rôle de la garde-malade n'était pas seulement de distribuer des médicaments et de dispenser des soins à son bureau ; elle remplissait en plus la fonction d'obstétricienne à domicile, ce qui n'était pas la moindre des tâches en ces années-là : il naissait environ quinze enfants par année à Guyenne ! Les femmes accouchaient le plus souvent à la maison, avec l'aide de l'infirmière et d'une sage-femme, quand il y en avait une de disponible. Il n'était pas recommandé aux femmes qui étaient susceptibles d'avoir encore des enfants d'assister à un accouchement ; les complications qui pouvaient toujours survenir étaient à craindre pour elles. Les sages-femmes devaient donc être des femmes dont l'âge et la santé leur permettaient d'agir en toute sécurité. Guyenne a eu les siennes et je leur rends ici hommage. Nos femmes étaient très courageuses, héroïques même, car ce n'était que dans les cas très difficiles qu'on les transportait à l'hôpital, situé à trente milles de là, par les routes du temps. On ne les transportait que lorsque l'on découvrait des difficultés comportant trop de risques pour leur vie, ce qui veut dire qu'on le faisait à la dernière minute. Nous en étions encore à l'ère de la colonisation. Des familles nombreuses ont été mises au monde dans ces conditions difficiles, risquées même. Dans cette région neuve, ceux qui nous ont précédés

ont connu des conditions encore pires que celles que je viens de décrire ; isolées, sans médecins, sans hôpitaux, sans chemins ou presque, et bien des fois sans infirmières, les femmes accouchaient seules avec une sage-femme. Voilà pourquoi cette génération qui nous a devancés a tout mon respect. Elle le mérite bien !

Beaucoup de soins nous étaient accordés par le service du dispensaire. Ils étaient très peu coûteux ; il s'agissait des vaccins aux enfants, des premiers soins aux blessés en cas d'accident, et parfois du transport à l'hôpital en toute vitesse. Le transport à domicile et à l'hôpital étaient d'un grand réconfort pour les malades. Les prescriptions difficiles à obtenir étaient accessibles à tous grâce à l'infirmière. Si la vie n'était pas douce pour les gens ordinaires, pour l'infirmière ce n'était pas gai tous les jours non plus que d'aller visiter les malades ! La première que nous avons eue voyageait à bicyclette l'été, et l'hiver, quand les chemins n'étaient pas entretenus pour les autos, il fallait qu'elle se déplace en voiture à cheval. Le plus souvent, les colons la transportaient en voiture d'ouvrage, ce qui ne lui permettait pas de se garantir du froid. Plus tard elle a fait l'acquisition d'une automobile et les chemins ont été entretenus plus convenablement, ce qui lui a facilité la tâche et lui a permis de rendre encore plus de services.

Le bureau de poste

Lors de mon arrivée, en 1947, il n'y avait pas de bureau de poste comme tel. Il y avait seulement un service de poste au chantier ; il y avait une boîte aux lettres et chacun ayant du courrier à poster le déposait à cet endroit. Lorsque les familles arrivèrent, le courrier augmenta et le ministère des Postes organisa un service de transport à partir du bureau de poste de Launay ainsi qu'un petit bureau de poste dépendant de ce dernier. Notre adresse se lisait comme suit : Guyenne via Launay, Abitibi-Ouest. C'était à peu près le seul service entièrement indépendant du Syndicat.

Le magasin général

En octobre 1947, dès que débuta la construction des vingt premières maisons, le Syndicat décida d'installer un magasin général.

C'est pourquoi, lors de mon arrivée, des hommes travaillaient encore à ériger cette construction ; je me souviens que, les premiers jours, l'ancien service d'approvisionnement du chantier fonctionnait encore. Il s'agissait d'un dépôt de marchandises pour les besoins des bûcherons ; il était ouvert tous les soirs à l'heure où le bureau du comptable était accessible aux membres. Les marchandises achetées étaient créditées et retenues sur les paies des membres. Mais, avec l'installation des familles, il fallait absolument créer un service de ravitaillement en épicerie, il fallait des vêtements de travail, l'essentiel en ferronnerie, enfin un peu de tout... Tout ce dont nous pouvions avoir besoin et qui n'était pas en magasin, nous pouvions le commander et nous le recevions quelques jours plus tard. Pour une vingtaine de familles environ, le magasin général était d'une nécessité permanente. Alors ce service releva directement du Syndicat de travail. Comme on prévoyait que, par la force des choses, il prendrait de l'ampleur et de l'importance, on installa un service de comptabilité afin que le magasin général devienne un jour un magasin coopératif. Il fallait faire la compilation des chiffres d'affaires de tous les membres ; cette comptabilité était indépendante de celle du Syndicat, mais le bilan annuel était intégré au bilan du Syndicat de travail. Les directeurs du Syndicat devaient veiller au bon fonctionnement du magasin et à son administration en général, en attendant le moment propice pour lui donner une autonomie totale lors de la fondation éventuelle de la coopérative. On recruta des membres auxquels on donna le nom de sociétaires ; lors du bilan annuel, leur chiffre d'affaires portait une ristourne qui devait être capitalisée afin d'avoir, le jour de la fondation, un montant de capital social assez appréciable pour permettre la construction d'un local plus approprié. Afin de s'assurer que le but demeure en cap, on décida que chaque membre qui n'aurait pas obtenu un montant de 25 \$ en ristourne, devrait déposer jusqu'à concurrence de ce montant, chaque année, pour en arriver à un capital social de 100 \$, étape temporairement fixée comme celle de la fondation. On verrait alors à quel montant serait fixé le capital social permanent !

Pendant plusieurs années, le chiffre d'affaires du magasin fut très bon, car le magasin fournissait aussi les matériaux de construction et les constructions étaient nombreuses à cette époque d'ouverture de la colonie. On l'appelait déjà notre « Magasin Coop », même si légalement il n'en était rien et même si le local n'était pas très somptueux.

C'était le seul magasin, il était à nous, il faisait de bonnes affaires et ça nous rendait heureux !

Le bureau du Syndicat

Depuis les premières heures, au temps du chantier-école à l'automne de 1946, le Syndicat maintenait ouvert, pour ainsi dire tous les jours de la semaine, un bureau de comptabilité au service de ses membres. On y gardait en dossier continuellement tous les détails sur les opérations qui s'étaient succédé d'année en année. Depuis sa fondation, le Syndicat gardait le dossier de chacun des membres qui avait vécu dans les cadres de la paroisse. En outre, il recueillait et gardait toutes les données nécessaires ou utiles au bureau de direction et au gérant, ou au contremaître, à des fins administratives. C'est le bureau de la comptabilité qui faisait la distribution de la paye aux travailleurs, et qui voyait aux relations des colons avec le ministère de la Colonisation, via le Syndicat. Avec tous les renseignements que possédait ce bureau, tout membre pouvait facilement prendre connaissance, n'importe quand, de ses contrats de travail ou d'équipe, du développement de son exploitation agricole vis-à-vis du Ministère ; il pouvait consulter son fichier. En un mot, tout ce sur quoi il pouvait vouloir des renseignements ordinaires était contenu dans son dossier au bureau du Syndicat. En outre, le Syndicat remettait à chaque membre un carnet dans lequel étaient inscrites les transactions monétaires depuis son arrivée, concernant son travail, ses avances, ses gains, ses primes d'abattis accumulées ou payées, le coût des constructions pour lesquelles il s'était engagé (maison, grange, etc.). Finalement, il pouvait aussi, par ce carnet, connaître sans trop de difficultés le montant des gains accumulés depuis son arrivée. En réalité, c'était un carnet d'épargne et de crédit. Le colon pouvait ainsi facilement surveiller les entrées faites à son dossier et connaître l'équilibre entre les avances reçues et son épargne.

À part le comptable, employé de façon permanente à ce bureau, il y avait le contremaître des travaux qui venait de temps à autre vérifier les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, soit : coordonner le travail des hommes. Ce bureau était le centre nerveux et fébrile de toutes nos activités de travailleurs d'abord.

puis de colons-cultivateurs, pour ne pas dire de citoyens tout simplement, car on pouvait y obtenir une foule de renseignements. Des transactions importantes se réglaient par l'intermédiaire de ce bureau ; il était le centre des relations financières entre colons, entre membres, tout aussi bien qu'entre sociétés. Quand il s'agissait de régler certaines cotisations, comme celles du paiement de l'église, elles étaient retenues directement dans notre compte et inscrites comme avances dans notre carnet de membre. La même chose se produisait aussi, par exemple, quand un membre était victime d'un sinistre ou de toute autre situation d'urgence ; on pouvait par ce moyen faire une collecte sans avoir à déboursier d'argent, puisqu'en réalité on possédait très peu d'argent liquide. Des transactions entre membres s'accomplissaient très souvent par ce moyen : il suffisait de se rendre au bureau de la comptabilité et avec le consentement des membres, les crédits en cause étaient transférés. Le tout se déroulait sous le regard discret mais perspicace du patron : le Syndicat !

Le tracteur agricole

En 1947, pour la construction des vingt premières maisons, on avait utilisé les tracteurs de la Colonisation « boudoiseurs » pour déblayer les sites, arracher les souches et faire les abattis afin d'écarteler les dangers d'incendie. Grâce à cette pratique, il y eut autour de chaque maison quelques lopins de « terre neuve », pouvant être consacrés à un petit jardin familial. À certains endroits propices, on avait repoussé les souches en « digues », comme on disait couramment. Cette pratique consistait à repousser les souches et les détritiques en tas, pour former des rangées droites ressemblant à d'immenses clôtures qui n'étaient pas du tout comme celles qu'on faisait « chez mon père », car elles étaient remplies de terre et de mousse ; elles étaient entassées avec tellement de force sous l'action du puissant engin que, lorsqu'on voulait les faire brûler pour les faire disparaître, cela devenait très difficile et même, à certains endroits, impossible. Cette manière de faire avait toutefois pour avantage de permettre d'avoir des espaces de terre pouvant être cultivés, entre les digues que l'on appelait aussi des « haies ». Nous pouvions donc labourer plus facilement entre les haies avec les tracteurs de ferme, puisque les espaces libres étaient disposés plus en longueur. La terre ainsi débarassée de

ses souches était tellement dure qu'il devenait presque impossible de la labourer avec des chevaux. Ce qui la rendait si dure, c'était en grande partie la façon dont elle avait été dépouillée de ses abattis. On en était encore à l'heure expérimentale dans l'utilisation des « bulldozers » qu'on avait tendance à employer avec une « lame niveleuse continue » ; par la suite, on a utilisé cette machine avec une pelle qui ressemblait à un râteau muni de grandes dents qui laissaient échapper la terre et la mousse. On avait aussi appris, avec les années, à ne pas travailler cette terre, qu'on appelait en langage abitibien « gumbo », par des temps trop humides ni quand les souches étaient trop vertes, c'est-à-dire trop tôt après que les arbres avaient été enlevés. Quelques colons avaient essayé de labourer avec des chevaux, mais dans la plupart des cas les chevaux s'esquintaient à traîner la charrue aussitôt qu'elle était plantée, et il arrivait très souvent que le charretier doive atteler les chevaux à l'arrière de la charrue pour l'arracher du sol.

Face à ce problème, le Syndicat, suivant le conseil d'un agronome contrôleur de la Société, fit l'acquisition d'un tracteur de ferme d'une puissance de vingt chevaux vapeur, avec une capacité ordinaire de deux versoirs, dans des terres normales. Dans le sol de Guyenne cependant, un seul versoir lui donnait du fil à retordre, et à certains endroits où le gumbo était particulièrement compact, on l'a vu souvent se cabrer tout à coup et, le moteur ayant étouffé, demeurer suspendu, le train avant dans les airs, jusqu'à ce que le conducteur décide de le tirer de cette position inconfortable... Labourer dans ces conditions n'était pas ce qu'il y avait de plus intéressant, et on ne pouvait labourer de grandes étendues par jour ; par contre, quand on voyait de beaux morceaux de terre sortis du néant et sillonnés par la charrue, cela nous charmait l'oeil et le coeur aussi. Déjà, nous pensions aux semailles du printemps suivant... et aux récoltes... elles, ah ! Les vrais habitants, leur coeur ne bat que pour voir cela : le pays qui s'agrandit !

Nous étions rendus à l'automne de 1949, car deux ans s'étaient écoulés avant que la décision d'acheter un tracteur ne soit prise, et pour le printemps de 1950, le Syndicat projetait d'acheter un semoir à disque. Il y aurait donc bien des espoirs qui seraient comblés ! Enfin, les semailles allaient se faire vite et à temps ! Deux colons se sont achetés des tracteurs individuellement, en même temps que le Syndicat. Ils se sont occupés surtout de herser le terrain. Le tracteur

du Syndicat a donc été mis au service des colons-agriculteurs, avec le semoir. Toutes les dépenses d'exploitation étaient inscrites au compte du Syndicat : salaires, entretien, carburant, réparations, tout, y compris les dépréciations, faisait partie de son passif. Comme revenu, cependant, on n'inscrivait que le travail fait chez les colons avec les instruments oratoires : charrue, herse, semoir et autres instruments, tandis que le tracteur, lui, servait à plusieurs secteurs d'activités ; les travaux de construction, le transport de matériel, même les opérations forestières en ont bénéficié, pour sortir le bois de la forêt, au printemps, quand les chevaux ne pouvaient suffire à la tâche. Les revenus de ces travaux n'étant pas inscrits au compte du Syndicat, le bilan de fin d'année laissa donc apparaître un déficit ! J'avais été le premier opérateur et je dus répondre à bien des objections des membres qui critiquaient le déficit sans pouvoir vraiment juger des faits. Ils n'avaient pas toujours les mots doux pour l'opérateur qui se démenait pour rétablir les faits de son mieux.

Le nombre de tracteurs avait augmenté, le hersage entre les digues ne se pratiquait plus et la responsabilité de l'abattis avait été remise à chaque colon, si bien que le service « tracteur de ferme » était devenu moins nécessaire ; on m'offrit de l'acheter à un prix que je jugeai convenable et j'en fis l'acquisition aux conditions qu'on me proposa. La condition principale était que je continue de donner le service pour les semailles. « Il était temps que ce soit fini, les déficits avec le tracteur », de dire quelques membres à l'assemblée générale suivante. Quelques jours plus tard, quelqu'un me dit : « Tu as été chanceux de pouvoir acheter à ce compte-là ! » Je ne sais pas laquelle de ces deux affirmations il me fallait retenir, mais je sais que je n'avais pas agi en fonction ni de l'une ni de l'autre. Je n'avais écouté que mon grand désir d'accéder à l'agriculture le plus vite possible ! Déjà, à ce moment-là, j'avais le pressentiment que l'agriculture serait le moyen de gagner ma vie sans avoir à faire des courbettes devant des patrons et sans avoir à subir les récriminations de compagnons.

Un « moulin à scie » à forfait

Dès le début, des ententes furent faites sur la nécessité d'avoir du bois de sciage pour construire les maisons et les granges de la paroisse. Lors de la construction des vingt premières maisons, on

avait été obligé de faire des échanges et même des achats volumineux de bois de sciage. À l'avenir, on ne voulait pas que cela se répète. On avait le bois et il suffisait que l'on signe des ententes pour le faire scier à forfait, sur place ; on pourrait le faire « planer » ensuite, quand ce serait nécessaire. La rivière se prêtait bien au site de ce moulin, près du village. Dès que les ententes ont été faites, on procéda à l'érection d'un barrage pour obtenir la crue des eaux nécessaire au flottage du bois avant de le scier. La réserve de billots de bois mise à l'eau pendant l'hiver pouvait ensuite facilement être « dravée » jusqu'au moulin durant le printemps et l'été, temps beaucoup plus propice pour les installations de sciage de ce genre. Le moulin était actionné par un moteur à essence diesel, dont la capacité suffisait à faire fonctionner efficacement les machines élémentaires d'un moulin à caractère semi-permanent. Dans les environs du moulin, les bûcherons pouvaient donc couper des billots et les transporter immédiatement, avec des chevaux, sur la glace de la rivière, pour être prêts, tôt au printemps, à profiter de la crue printanière pour faire la drave.

La coopérative d'électricité d'Abitibi-Ouest

L'année 1952 fut marquée d'un grand événement. En effet, la Coopérative d'électricité d'Abitibi-Ouest venait d'être fondée et, avec le « Service de l'électrification rurale », elle se préparait à desservir presque toutes les localités de notre région. Des approches ont été faites pour connaître les conditions nécessaires pour bénéficier de ses services. Étant donné que c'était une coopérative, ses exigences s'exprimaient en termes de parts sociales : le nombre de milles à parcourir avec les lignes déterminait le nombre de parts. Le prorata était fixé à trois parts de 100 \$ par mille parcouru. Le nombre d'aspirants étant connu, le Syndicat était en position de payer les parts du capital social et il régla le tout après avoir consulté les membres et établi leurs capacités de remboursement. La coopérative annonça que l'installation était prévue pour l'année suivante. Au cours de l'été, l'énergie invisible viendrait actionner nos instruments ! Des instruments, il n'y en avait que très peu. C'était l'éclairage que nous attendions avec le plus d'impatience. Jusque-là, l'éclairage se faisait à la lampe à l'huile ou au naphtha et nous connaissions bien la faiblesse de l'un et les dangers de l'autre. Il y avait aussi les instruments ménagers

comme la lessiveuse, qu'il fallait faire fonctionner avec des moteurs à essence. De plus nous avions tous hâte de pouvoir posséder un réfrigérateur ménager. Dans nos bâtiments de ferme où nous avons déjà quelques animaux, le fonctionnement de la pompe à eau pour la maison pourrait en même temps fournir l'eau nécessaire pour les bœufs. Quand tout s'est mis en branle, je crois que le plus émerveillé c'était moi. Pour la première fois, j'avais le bonheur d'habiter de façon permanente une maison où l'on bénéficiait de l'usage de cet élément merveilleux !

Les organismes et mouvements existants

Voici maintenant un aperçu, bien sommaire cependant, des mouvements qui existaient dans la paroisse après qu'elle fut organisée, et dans lesquels j'ai œuvré avec toute ma famille.

Je ne traiterai pas de l'importance de chacun. Je m'efforcerai de les présenter dans l'ordre de leur fondation. Il ne s'agit pas ici d'une évaluation, car ils ont tous été importants, pour moi du moins ! Ils avaient chacun leur secteur d'activités respectif et les lecteurs reconnaîtront quelques mouvements qui existent encore aujourd'hui. Tout en faisant ce tour d'horizon, je signalerai les mouvements dans lesquels j'avais des responsabilités et ceux auxquels j'ai participé comme directeur-fondateur.

Le syndicat local de l'Union catholique des cultivateurs

À peine quelques jours après mon arrivée, en 1947, alors que j'étais encore célibataire et que je résidais au chantier, le Syndicat de travail annonça pour l'année en cours et aussi pour les années subséquentes, la fondation d'un mouvement « d'étude » qui ne ferait que « cela », disait-on. On entendait par là l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.) qui, dans le temps, fonctionnait au plan local sous la forme d'un syndicat professionnel et impliquait ses membres dans des actions d'entraide et d'étude, et faisait des revendications pour toute la classe agricole. J'ai toujours apprécié l'utilité de cet organisme au palier local. La première raison qui m'incitait à y croire était qu'il permettait de nombreuses rencontres entre cultivateurs dans leur

milieu de vie naturel : la paroisse. Il leur permettait, comme membres à la base d'un mouvement, de faire valoir leurs idées par des interventions au niveau paroissial et, par le truchement des fédérations, de faire connaître leurs opinions aux niveaux régional et provincial. Au plan provincial, l'U.C.C. est devenue l'U.P.A., c'est-à-dire que nous sommes finalement passés de l'Union catholique des cultivateurs à l'Union des producteurs agricoles, à cause des différentes transformations des associations et de l'agriculture de notre province.

Un soir, le bureau de direction du Syndicat de travail a convoqué tous les membres pour la fondation d'un organisme qui prendrait en charge les études paroissiales. Le Syndicat voulait expliquer comment il désirait voir s'établir le partage des responsabilités. Les membres du bureau de direction expliquèrent donc séance tenante qu'ils étaient prêts à céder la préparation des schémas d'études et leur exécution. Il y avait cependant quelques conditions qu'il faudrait respecter, dont voici les deux principales : la première, que les études suggérées par le Syndicat soient exécutées en premier lieu ; la deuxième, que le Syndicat de travail se gardait le pouvoir de régler les mésententes en cas de litige. Puis, avec la fondation de l'organisme obligation était faite à tous les membres de participer aux études sous peine de sanctions sévères prévues aux règlements. Pour qu'il y ait commun accord, il serait exigé que les membres du Syndicat de travail soient également membres de l'U.C.C., et pour ce faire on instaurerait la retenue à la source des cotisations des membres. Nous avons été parmi les premiers, chez les cultivateurs, à connaître le prélèvement des cotisations à la source. Les sanctions pour les manquements aux réunions d'étude ont varié selon les étapes. Un jour, on nous a annoncé qu'elles avaient été établies, pour une absence, à 7½% des gains de la semaine, somme retenue aussi directement.

Pour bien situer les lecteurs dans le contexte des études, je vais donner une petite idée du calendrier des réunions que nous devons respecter, surtout les premières années. En premier lieu, disons que la paroisse était divisée en plusieurs secteurs que nous appelions « équipes d'étude » ; ces dernières devaient se réunir trois fois par mois dans les rangs, pour discuter des sujets proposés par l'U.C.C. et une réunion générale d'étude devait être tenue également, une fois par mois, au centre, pour compiler les rapports apportés par les équipes des rangs et procéder à un forum. À la suite de cette dernière réunion, il devait y avoir élaboration d'un règlement pour le Syndicat

de travail, nous devions parfois revenir de nouveau, sur convocation du Syndicat pour adopter le règlement légalement !

Vers la fin de l'année d'étude qui suivit la fondation, soit au début de l'année 1948, une vacance s'est produite au bureau de direction de l'U.C.C. et j'ai été nommé pour le reste du terme ; j'y suis aussi revenu par la suite, à quelques reprises. C'est ainsi que, quelques années plus tard, au cours d'un de ces termes à la direction de l'U.C.C. locale, soit en 1953, année où l'association professionnelle a tenu son congrès diocésain à Guyenne, j'ai prononcé une petite causerie sur les ondes de la radio régionale, pour lancer une invitation à tous les membres. J'ai conservé le texte de cette causerie comme un souvenir des heures heureuses où j'ai apporté mon humble participation à ce grand mouvement. J'en reproduis le texte ici ; on remarquera à la lecture combien nos idées ont changé. Ma causerie date de la belle époque !

Rôle et bienfaits de l'U.C.C. dans la paroisse

L'association professionnelle est à la fois une oeuvre d'éducation et une oeuvre à portée économique, destinée à favoriser la santé sociale. Telle est et telle doit être l'Union catholique des cultivateurs qui, tout le monde le sait, a pour mission de défendre les intérêts généraux de la profession agricole, afin de rendre l'agriculture plus payante et d'assurer une plus grande stabilité à ceux qui en vivent. L'U.C.C., on ne peut se le cacher, a certainement réalisé déjà beaucoup de choses. Si elle a pu atteindre des résultats, c'est qu'elle a fait un travail immense d'éducation.

Comme moyen d'éducation, elle doit atteindre la jeunesse et les adultes de nos paroisses rurales, surtout par le moyen des Cercles d'étude. Par là, on connaîtra les problèmes de la paroisse et on tentera de les résoudre ; les jeunes prendront conscience du rôle qui les attend. Pour qu'il y ait de l'ordre et de la bonne entente dans la paroisse, il faut que tous connaissent l'importance du bien commun, et que chacun y travaille pour sa part ; que chaque citoyen sache qu'il a des responsabilités du fait même de sa vie en société. Dieu a voulu que la vie en société soit le moyen normal pour tout homme de parvenir au plus grand bien-être intellectuel et moral. Cependant, l'âge d'or du Paradis terrestre est chose du passé et notre vie sociale a revêtu un caractère de lutte et de faiblesse. Les progrès que nous con-

naissons ou que nous ambitionnons, qu'ils soient d'ordre matériel, intellectuel ou moral, ne sont que le développement ardu par l'éducation, qui va nous conduire vers les sommets. Laissé à lui-même, l'homme oublie facilement que les principes directeurs de ses activités doivent partir d'en haut. Nos problèmes doivent se régler par le sommet. Que chaque citoyen, à tous les degrés de l'échelle sociale, soit consciencieux, loyal et renseigné, et nos problèmes matériels trouveront bientôt des solutions inespérées.

Chaque paroisse a naturellement une tête dirigeante, ordinairement un conseil municipal. Chez nous, à Guyenne, c'est le Syndicat de travail qui a en main les destinées de la paroisse, au point de vue social. Nous y voyons des hommes compétents, sans aucun doute, et renseignés sur les besoins de la paroisse. Mais ces dirigeants sentent la nécessité d'être appuyés dans leur travail et surtout le besoin d'être éclairés, afin d'appliquer des règlements qui seront conformes aux besoins généraux de la paroisse. Aucun secours ne s'est révélé plus efficace que les cercles d'étude organisés par le syndicat local de l'U.C.C. De plus, cette étude organisée donne l'habitude d'en arriver à une entente facile entre les membres. En effet, la discussion en tête à tête change les gens, en leur apprenant à céder à l'occasion une partie de leurs opinions en faveur d'une opinion générale plus parfaite, en vue d'un bien économique ou social qui favorisera le bien de l'ensemble et où chacun puisera ensuite le bien particulier qu'il ambitionne.

Le côté moral n'a pas été délaissé, non plus. Membres et directeurs sont toujours heureux de profiter de la présence et des enseignements du prêtre, du curé, à l'occasion de l'étude de la doctrine sociale de l'Église, pour maintenir les principes de base, éclairer, conseiller et même corriger; en somme, il nous faut le prêtre pour maintenir la boussole vers le seul but qui compte à travers les péripéties de la vie. Tant que tous nos chemins conduiront à l'église et que nous alignerons nos clochers, tant que nos prêtres seront des amis qu'on respecte et des conseillers qu'on écoute, notre Foi et nos Traditions seront sauvegardées. Nous ambitionnerons alors moins de devenir des millionnaires que d'avoir des vies d'hommes pleinement vécues.

Nous concluons en disant qu'à cause de l'aide qu'elle apporte partout et de la bonne marche de la vie paroissiale, l'U.C.C. est comme la mère des autres sociétés telles que les coopératives agricoles ou de consommation et les Caisses populaires... C'est une puissance qu'il faut utiliser à 100 %. Les résultats du passé sont un gage d'espérance pour l'avenir.

Pour mieux vous convaincre de tout cela, joignez-vous au grand nombre des congressistes que nous attendons à Guyenne, le mardi 15 septembre. Hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, vous êtes tous invités. Comme preuve que les dames y seront intéressées, le programme de la journée comprend une causerie donnée par une dame de la région, ce qui ne manquera pas d'intérêt. Que ce soit le plus beau congrès de l'U.C.C. chez nous ! À titre de président local, je souhaite à toute la population rurale de l'Abitibi, la plus cordiale bienvenue à Guyenne, le mardi 15, pour ce grand congrès.

À bientôt donc, et merci !

Cette causerie avait été enregistrée quelques jours à l'avance au poste CHAD à Amos, et elle a été retransmise à LaSarre.

Si nos idées personnelles n'ont pas changé, il faut dire que toute la vie qui nous entoure a changé. Elle s'est industrialisée ? Je crois simplement qu'elle a laissé échapper des valeurs de base !

Le Cercle des fermières

Il y avait déjà plus d'un an que les premières familles étaient arrivées, et les hommes se réunissaient souvent pour étudier et pour prendre des décisions, pour fonder des groupes et pour régler. Mais les épouses, elles, n'avaient pas, ou à peu près pas, d'occasion de se rencontrer et de discuter ensemble. Au bureau de direction de l'U.C.C., où je venais d'être nommé, une suggestion d'un directeur du Syndicat fut discutée, à savoir si le temps n'était pas propice à la fondation d'un Cercle des fermières. Par ce moyen, on voulait permettre à nos épouses et à leurs grandes filles de participer à leur façon à l'évolution de la colonie. On me chargea de demander à mon épouse de prendre les informations nécessaires à la fondation d'un Cercle des fermières ou d'un groupe de l'A.F.E.A.S.

Ma femme n'est pas une personne à laisser traîner les choses en longueur, aussi les informations furent-elles obtenues très rapidement, et d'après ces dernières, la seule possibilité était la fondation d'un Cercle des fermières, parce que le territoire de l'Abitibi n'était couvert que par cet organisme, dans ce domaine-là. En communiquant cette nouvelle à ses compagnes, ma femme a ~~eu~~ plusieurs objections, dont la principale était qu'on redoutait le Cercle des fermières parce que c'était un organisme gouvernemental et que l'on ne pourrait rien y mener. Sur ce point, bien sûr, il y avait des objections

sérieuses quant aux principes d'organisation de cette société, surtout en comparaison de ceux de la colonie. On craignait que le conseil local ne puisse avoir assez de latitude par rapport à ses propres études et décisions. Ces craintes étaient plus ou moins fondées, même si on en a fait une petite montagne, à ce moment-là du moins. La décision a finalement été prise de fonder un Cercle des fermières.

La fondation a eu lieu sous la surveillance d'une technicienne du Ministère ; elle connaissait la famille d'une de nos femmes depuis assez longtemps, et elle a suggéré qu'elle soit nommée présidente, suggestion que l'assemblée a suivie d'ailleurs... Même avec un rôle secondaire, ma femme est toujours restée fidèle à l'organisation qu'elle avait fait naître. Dès sa fondation, le Cercle des fermières a commencé ses activités et ses études. Il a suscité de très grands enthousiasmes et rendu de très grands services non seulement à nos épouses, mais à toute la paroisse.

Le Cercle Lacordaire

Au cours des années quarante, les cercles Lacordaire et Sainte-Jeanne-D'arc, cercles antialcooliques, connaissaient une popularité grandissante. Dans ma paroisse d'origine, Mont-Laurier, les membres étaient nombreux et d'une assez grande vivacité. Ils avaient établi des comités de recrutement et la mère de ma future épouse était membre de l'un de ces comités. Vous comprendrez maintenant comment il se fait que lorsque je suis arrivé en Abitibi, je me trouvais déjà détenteur d'une carte d'abstinence totale du Cercle Lacordaire ! Ma petite amie, qui avait été recrutée par ma mère, m'avait à son tour recruté... et lorsque j'ai quitté Mont-laurier, ma carte et mon dossier ont été transférés dans la région abitibienne ! Un dimanche, le curé desservant Guyenne a annoncé pendant le prône : « Une réunion aura lieu, cet après-midi, à Launay, organisée par le Cercle Lacordaire ; tous ceux qui sont intéressés par ce mouvement sont invités à se joindre aux citoyens de chez-nous, si vous pensez que c'est une bonne affaire ! »

Je me suis rendu à la réunion. Mon temps de noviciat étant révoqué, je fus reçu membre ; puis, après l'assemblée, les dirigeants diocésains m'ont rencontré pour s'informer s'il ne serait pas opportun de fonder un cercle à Guyenne, dans un avenir prochain. C'était à

l'automne de 1948, quelque temps avant mon mariage, et lorsque celui-ci fut célébré, le processus s'est mis en marche. Il y eut une première réunion pour connaître les intéressés et, étant donné qu'ils étaient assez nombreux, quelques cartes ont été signées, quelques membres ont été transférés, et... « C'est suffisant pour établir un sous-cercle », ont déclaré les dirigeants. Et ils nous ont laissé les listes d'inscription des membres à mon épouse et à moi, et nous sommes devenus les dirigeants temporaires qui devaient s'occuper de l'inscription des futurs membres. C'était d'un embryon de cercle déjà bien en vie dont nous sommes devenus tous deux responsables. Les règlements de ce groupe sont très sévères ; on ne badine pas quand on est aux prises avec des problèmes d'alcoolisme et, même en ce temps où l'on croit que les idées n'étaient pas très avancées, nous savions que ce vice était aussi une maladie qui faisait des ravages énormes. En effet, les cercles Lacordaire sont les innovateurs des centres de désintoxication, des cliniques « Domrémy », par lesquels ils tentent, souvent avec succès, de redonner à un individu ses facultés normales, à condition bien entendu qu'il démontre une volonté franche et sincère de ne plus recommencer à boire... et de prendre les moyens nécessaires pour y arriver. Ce n'est pas facile, mais ces cliniques ont fait des merveilles, et ceux qui ont vécu le problème sont en admiration devant ces découvertes.

Mais quelle réception sera faite à ce mouvement dans notre milieu clos ? Exactement la même que pour les autres mouvements dont les règlements correspondaient à ceux du Syndicat. On se rappelle que le contrat de membre prévoyait des sanctions sévères pour les personnes qui faisaient usage de boisson ; par conséquent, tous ceux qui croyaient en une direction unique et immuable pour la colonie, c'est-à-dire le Syndicat, s'opposaient à une telle fondation pour éviter des erreurs de coordination.

Quelques-uns disaient que ce n'était pas nécessaire, étant donné la protection fournie par la clause du Syndicat, et ils déploraient toutes les dépenses inutiles, le gaspillage des cotisations qui leur apparaissaient très élevées, ce qui n'était pas absolument faux. Si nous voulions un jour administrer nous-mêmes notre cercle, il fallait prévoir des fonds.

L'histoire de ce mouvement a fait son petit bonhomme de chemin et elle nous a menés à la fondation d'un cercle, en 1951. C'était un cercle déjà bien vivant.

La Ligue du Sacré-Coeur

Mouvement religieux, la Ligue du Sacré-Coeur affichait une grande dévotion au Sacré-Coeur. La ligue a été mise sur pied quelque temps après que notre curé résident a été nommé. Le précepte de la messe dominicale, il fallait le voir non pas comme une obligation mais comme quelque chose que l'on intègre à sa vie. Il en était de même pour la communion mensuelle et les heures saintes du premier vendredi de chaque mois, que nous respections comme un engagement libre de la ligue. Ces dernières étaient les pratiques incitatives du mouvement ; par la dévotion au Sacré-Coeur, nous nous devions d'agir comme l'élite de la société et de créer une influence favorable, preuve de notre foi vis-à-vis de tous nos concitoyens.

Lors des grandes cérémonies religieuses, les dirigeants portaient la bannière, de même que la collerette et l'insigne ; ceci ajoutait de la splendeur à nos cérémonies religieuses. C'est comme cela que ça se passait dans les paroisses, « dans ce temps-là », ce qui a fait dire à plusieurs qu'il y avait trop d'apparat ! J'espère au moins qu'ils ne se sont pas trompés !

La Confrérie des Dames de Sainte-Anne

La Confrérie des Dames de Sainte-Anne, autre association religieuse, a été fondée elle aussi lorsque notre curé est arrivé. Les membres de ce mouvement avaient des convictions et des devoirs religieux qui ressemblaient un peu à ceux des ligueurs du Sacré-Coeur, mais incitaient peut-être un peu plus à la piété, en attirant l'attention sur la vie de leur patronne, Sainte Anne. Les Dames devaient elles aussi hisser leur bannière, lors des cérémonies religieuses, et les dirigeantes du mouvement arboraient des décorations personnelles. Les Dames de Sainte-Anne étaient l'élite féminine de la société. Lors du décès de l'une de leur consœur, elles rendaient les honneurs de la Confrérie à la défunte. Toutes leurs démarches étaient empreintes d'un respect, d'une piété beaucoup plus profonde que celle des membres de la Ligue. Ces deux mouvements, lorsque la liturgie a commencé son renouveau, ont connu eux aussi des développements différents. Ils ont adopté une attitude d'étude et d'échanges beaucoup plus prononcée.

La Caisse populaire

Après quelques années, alors que j'avais été nommé de nouveau membre du bureau de direction de l'U.C.C., cette fois comme président, nous avons convenu de convoquer les membres pour leur demander de faire un sondage d'opinion relativement à la fondation éventuelle d'une Caisse populaire, à Guyenne. Beaucoup de membres du Syndicat étaient toujours d'avis que l'autorité paroissiale, le Syndicat, devait demeurer unique. Il est toujours difficile de discuter d'un point litigieux de nature, comme celui de l'épargne et du crédit qui étaient administrés depuis l'ouverture par le grand patron. Les uns prétendaient que les économies des colons étaient déjà suffisamment drainées par l'épargne obligatoire du Syndicat. Les autres argumentaient que cela créerait un dédoublement, voire une concurrence à une société qui existait déjà et qui avait la compétence nécessaire pour agir dans ce domaine. Par conséquent, on considérait que cette nouvelle venue ne serait qu'une « nuisance ». Malgré les opposants, dont le témoignage avait de la valeur, l'étude suivit son cours normal. En réalité, toutes ces opinions confrontaient les membres avec de grandes réalités. Il y avait une contrepartie, cependant : les membres allaient-ils demeurer enrôlés dans un système d'épargne obligatoire qui, en général, contraignait les salariés les plus faibles à vivre avec des marges de revenus plus étroites ? Les membres n'auraient-ils jamais l'opportunité de pratiquer une forme d'épargne qui serait au diapason de chaque famille ? Quant à moi, comme président, je ne pouvais trop donner mon opinion, surtout en public. Cependant, même si je pensais que le partage de l'autorité entre plusieurs organismes pouvait causer quelques préjudices, le fait de partager les postes de responsabilité entre plusieurs personnes dans la paroisse, apportait selon moi un aspect positif à la vie coopérative que nous pratiquions déjà. Apprendre à toute la population à participer à l'évolution de la paroisse était un gain très appréciable. Le résultat de l'étude finit par se concrétiser dans la fondation d'une Caisse qui ne débuta pas de façon très florissante ; mais, petit à petit, l'épargne s'est accumulée et on a fini par instituer un système de crédit... un petit système de crédit ! Il a pris de l'importance peu à peu, au fur et à mesure que l'épargne s'accumulait, et, lentement mais sûrement, la Caisse populaire a fait son apprentissage. Elle commençait à rendre des services vraiment appréciables. Je me suis retrouvé, en 1953, parmi les

directeurs-fondateurs, ce qui m'a permis de connaître le fonctionnement du système d'épargne et de crédit, le rôle que jouent les banques dans les affaires de chacun, quand on s'en sert, surtout quand on s'en sert bien !

L'organisation des jeux et des loisirs

Toutes les fois que l'occasion le permettait, les adeptes de la balle-molle se réunissaient sur un terrain qu'ils se réservaient, au coin sud-est du lot 49 réservé à la fabrique et sur lequel a été construite la chapelle qui disparut un jour dans un incendie, et où fut construit le presbytère. C'était apparemment le lieu qui convenait le mieux à leurs joutes sportives, car il se trouvait en plein centre de la paroisse. Après l'arrivée des familles, tout le monde a été invité à se joindre aux joueurs pour les encourager, et on demandait même parfois à un spectateur de remplacer un membre de l'équipe qui devait s'absenter pour quelque temps. La journée se passait dans une atmosphère de plaisir et de détente pour tout le monde, sans qu'il existe aucune société pour régir les loisirs. On jouait pour jouer, pour s'amuser, pour se rencontrer. Ce dernier point avait bien de l'importance. On voulait se divertir et ça réussissait bien.

Après avoir évolué de façon normale, après avoir pris de l'ampleur en tant qu'équipe et avoir évolué sur les champs de balle des autres paroisses, les gars de Guyenne en sont venus à l'idée que, pour pouvoir assurer une continuité dans le domaine des sports (la balle-molle, le hockey et quelques autres disciplines), il faudrait fonder un organisme afin de demander de l'aide, des subventions des gouvernements pour aménager des terrains qui seraient conformes aux normes de ces jeux. C'est pourquoi, en 1953, on a annoncé la formation légale et officielle de l'Association sportive de Guyenne. Des capitaux ont été prévus pour cette fondation et des cotisations, payables à chaque année, ont été inscrites comme capital social. On espérait, par ces moyens et avec l'expérience que l'on avait de ces mouvements, avoir un jour la possibilité de jouer sur des terrains qui seraient plus intéressants ; on commença immédiatement à préparer le terrain de balle, puis à l'automne ce fut le tour de la glace, entourée de palissades, qui sera toujours déneigée à la main, à la petite pelle... pour chaque joute ! Pour le moment, c'étaient des installations de for-

tune mais elles ont évolué à leur guise en attendant que le temps arrange tout pour le mieux.

Une forme de loisirs que je ne voudrais pas passer sous silence, les soirées de danse et de chant. Elles avaient la forme d'une soirée canadienne, et elles s'organisaient le plus souvent au sortir de la grand'messe, « sur le parson de l'église » ; les jeunes, après s'être consultés entre eux, allaient demander au propriétaire d'une maison, ordinairement plus avancé en âge, la permission de pouvoir aller danser « chez eux »... Ils invitaient leur curé qui, assez souvent, allait les voir évoluer et participait lui-même par des chants ou des histoires qui rendaient les coeurs gais et faisaient oublier les misères de la semaine, les cafards du travail en équipe, car c'était dans ces rencontres que l'on pouvait le mieux dissiper certains méfaits du travail. Le travail ne fait pas mourir, les colons aiment le dire, mais quand on a des tiraillements, ça rend la vie monotone et difficile ; bref, quand on vit aussi près les uns des autres, la santé physique ne peut aller sans la santé mentale. « Donc, disaient les colons, profitons-en pour s'épivarder ».

Les danses canadiennes, les « sets carrés », étaient à l'honneur dans les soirées. Quand on s'arrêtait pour se reposer, on laissait ordinairement place à l'initiative des participants. Parfois, il fallait commencer par en « prier » quelques-uns, mais on finissait toujours par avoir une participation intéressante... C'est Paul qui racontait l'histoire du « béyeux » qui disait à sa mère, le lendemain, qu'hier, chez sa blonde, la meule était dans le « silon » (salon)... Thérèse, Antoinette et François qui aimaient bien interpréter les chansons du répertoire de la « bonne chanson », finissaient toujours par nous faire embarquer avec elles ! Il y avait aussi Arthur, qui s'amusait à faire du « coq à l'âne », et des groupes de jacistes qui nous communiquaient les chansons et leurs derniers souvenirs du mouvement... Ces moments sont inoubliables, ils sont restés gravés ! Dans cette atmosphère, les soirées passaient sans qu'on les voie, et chacun s'en promettait une autre pour le dimanche suivant. C'était, j'en suis bien conscient aujourd'hui, la goutte d'huile capable d'empêcher tout un mouvement de « grincer »... La belle époque ! À la balle, je ne prenais pas souvent part aux parties comme joueur, je me sentais meilleur comme spectateur... et entre les bons coups des joueurs, je me plaisais à jaser d'agriculture, de mécanique, de tracteurs surtout. On me surprenait même parfois à parler d'activités forestières ! Pour ce

Photo - Office national du film de Québec.



La ferme.

qui est des soirées, là aussi je me plaisais beaucoup ; j'aimais bien danser quelques « sets » avec mon épouse et, pour me reposer, je piquais quelques brins de jasette ou bien je me mêlais à un groupe de chanteurs. Les danses modernes ne se dansaient pratiquement jamais, d'ailleurs nous ne les connaissions pas.

Le Cercle des éleveurs

Aussitôt que les colons eurent acheté leurs premières vaches et qu'ils eurent l'intention de faire l'élevage pour augmenter le nombre des bêtes du cheptel, le problème de la reproduction s'est fait sentir ; et puisque les vaches que nous recevions du ministère de la Colonisation venaient des troupeaux améliorés du bas de la province, il devenait sage de n'utiliser que des taureaux de race pure. Pour les vaches qui possédaient un potentiel génétique élevé, cela devenait une priorité, afin d'améliorer les troupeaux qui n'étaient pas très populeux. Les intéressés se sont réunis pour mettre sur pied une organisation quelconque. Après avoir consulté des agronomes qui leur ont expliqué les politiques du gouvernement fédéral dans ce domaine important de l'agriculture, les colons en sont venus à une entente : pour eux, le meilleur moyen d'élever un troupeau amélioré était d'accepter des prêts de taureaux de race pure qu'ils entretiendraient en commun. Ils ont donc formé un cercle des éleveurs dont les dépenses seraient soldées en commun, et ils ont élu un gardien pour ce taureau, aux conditions que cela comportait. Les taureaux étaient échangeables après trois ou quatre ans de service, pour éliminer les dangers de consanguinité ; de cette façon la paroisse a pu profiter des services d'un taureau de race pure pendant plusieurs années, sans autres frais que ceux de la nourriture et de l'entretien.

Le Cercle agricole

Le Cercle agricole a été le dernier-né, pour ainsi dire, des mouvements qui ont évolué dans la paroisse. Il a vu le jour pour la seule raison qu'il était plus facile de se faire attribuer certaines subventions par son entremise que par nul autre intermédiaire. C'était un dérivé de la Société d'agriculture du Québec, société légalement constituée

et dont l'administration était confiée aux agronomes du ministère de l'Agriculture. Tous les formulaires de cet organisme prenaient une odeur légale, pour ne pas dire parlementaire. Le Cercle agricole pourrait presque se vanter d'être l'aïeul des regroupements agricoles indépendants, dont l'U.C.C., puisqu'il a été fondé durant les années 20. Quand les cultivateurs se sont aperçus que la Société d'agriculture deviendrait vite un organisme gouvernemental, ils ont préféré fonder un mouvement de leur propre initiative. Cet organisme avait pour but de promouvoir les bonnes techniques ou encore les bonnes méthodes agricoles que le Ministère désirait populariser. Pour y arriver, on organisait des rencontres, ordinairement au plan régional, sur des fermes expérimentales où l'on se servait des méthodes et des techniques agricoles dont je viens de parler.

Quand les colons eurent acquis quelque expérience dans le domaine agricole, nous avons proposé une étude à l'U.C.C. : connaître les avantages de participer à un cercle agricole paroissial. Quels étaient les engagements et les implications, les ententes possibles avec notre Syndicat paroissial ? C'est sur ce dernier point que nos futurs cultivateurs craignaient le plus, car les politiques de deux sociétés sont parfois convergentes. Après avoir tourné le problème de tous les côtés, nous avons opté pour la fondation d'un cercle, prétendant qu'avec de la bonne volonté il y avait possibilité de faire participer les cultivateurs de la paroisse à toutes les politiques agricoles de la région avancées par le Ministère, ainsi qu'aux primes, sans préjudice pour n'importe quelle société déjà existante. J'étais passablement en faveur de cette fondation ; les rencontres entre les cultivateurs de chez nous et ceux de toute la région étaient pour moi une chose fascinante. Je ne trouvais rien de plus valable que de pouvoir discuter des problèmes d'agriculture de la région avec des gens qui les avaient vécus avant nous, ou en d'autres temps, ou qui allaient les connaître. Je croyais que les rencontres, les échanges, apporteraient une évolution nécessaire, une émulation même, qui accélérerait le développement de notre agriculture. Par exemple, je signalerai le problème des labours profonds, pratiqués par les tracteurs du ministère de la Colonisation à des profondeurs de 12, 18 et 24 pouces. Les cultivateurs des vieilles paroisses, eux, savaient ce que ça valait, dans quels terrains ces labours pouvaient être profitables ! Dans les vieilles terres, ils ne voulaient pas en entendre parler ! Ils savaient que d'enfouir une couche d'humus déjà trop faible à 24 pouces de profondeur, c'était



Les premiers colons.

la faire disparaître à jamais ! Ils savaient aussi que la seule place où l'humus pouvait être profitable, c'était dans les endroits où il y avait assez épais de mousse de résineux pour pouvoir faire un mélange de consistance convenable avec la terre d'argile, et en faire un sol arable qui puisse devenir d'une composition normale.

Les rencontres entre cultivateurs avaient aussi des avantages au niveau strictement social et palliaient à notre problème d'isolement. Toutefois, comme ces rencontres nous étaient accessibles en dehors des cercles agricoles, nous n'étions pas empressés de recourir aux services de ce nouvel organisme que nous avons fondé, en 1954, pour connaître tous les avantages que nous offrait le Ministère et y participer.

L'organisation scolaire : le premier couvent-école

Au début de 1954, nous n'avions pas de commission scolaire et, au département de l'Instruction publique, nous avions le statut de « centre non organisé ». Nous dépendions donc des ministères de la Colonisation et de l'Instruction pour l'administration de nos écoles. L'engagement des institutrices était confié à notre curé ; le Syndicat, lui, jouait le rôle de pourvoyeur et avançait l'argent nécessaire pour payer les institutrices en attendant que le gouvernement rembourse. D'ailleurs, il en était de même dans d'autres domaines financiers, bois de chauffage, réparations et entretien. Jusque-là, nous avons toujours considéré que c'était la façon la plus économique d'agir. Nous avons maintenant une troisième école, située au bout du rang 6 et du rang 7 ; elle était du même type que celle du rang 5 et elle avait également été construite par le Syndicat. Les trois écoles fonctionnaient bien, mais le problème était que l'école du village recevait plus d'élèves que les autres et que ceux-ci avaient des conditions inconfortables, étant donné que l'école était remplie à pleine capacité ; d'ailleurs, dans un an elle serait définitivement trop petite. Il y avait aussi un autre problème qui se faisait sentir : certains enfants étaient rendus au niveau de la 8^e et de la 9^e année, et les professeurs, pour enseigner à ces niveaux, devaient pratiquement être des professeurs diplômés, ou du moins très qualifiés. Nous avons souvent eu des institutrices qui ne possédaient pas leur diplôme, soit l'équivalent du brevet « C » qui n'est plus reconnu depuis plusieurs années, c'est vous dire que nous n'étions pas très encouragés à nous lancer dans

l'enseignement des classes plus avancées et, de toute façon, les locaux manquaient. Le curé, qui prévoyait ce besoin depuis quelque temps déjà, pensait aussi à tous les services que pourraient rendre des religieuses dans la paroisse ; et grâce aux relations qu'il avait avec la Communauté de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de Saint-Damien-de-Bellechasse, il avait presque l'assurance de pouvoir obtenir des religieuses qui dispenseraient l'enseignement secondaire. Il a donc soumis le projet d'un couvent-école au ministère de l'Instruction publique, ce qui nous a permis d'obtenir une subvention de 55 000 \$ pour la construction d'une école de trois classes, avec un logement pour les religieuses et une salle de récréation au rez-de-chaussée. Les enfants des rangs 4 et 5, partie est, qui n'avaient pas d'école de rang et qui demeuraient trop éloignés pour voyager à pied, seraient transportés en voiture. Le Ministère autorisa le Syndicat à agir comme entrepreneur : c'était la première fois qu'un contrat d'une pareille importance était concédé à une petite coopérative locale. La paroisse, fonctionnant d'après le principe de « centre non organisé », le coût total de la construction et de l'ameublement demeurait à la charge du Ministère.

La construction a débuté au cours de l'été et à l'automne les religieuses étaient au nombre de quatre. Trois d'entre elles dispensaient l'enseignement aux neuf degrés et l'une d'elles enseignait la musique ; la quatrième s'occupait de l'entretien du logement et également de l'entretien du linge d'autel et de la sacristie de l'église. Mais le plus grand avantage de cette situation, c'était de permettre à nos filles de poursuivre leurs études secondaires sans qu'elles aient besoin de s'éloigner de leur foyer.

Quant à nos garçons, ils devaient, s'ils voulaient poursuivre leurs études, aller au Séminaire d'Amos et suivre le cours classique ; le cours scientifique n'était pas organisé et, surtout, les ouvertures de ce cours sur le marché du travail n'étaient pas avantageuses pour eux. Les bénéficiaires de ce cours étaient voués surtout à l'enseignement et les salaires pendant ces années-là étaient vraiment trop faibles pour un homme devant assumer les charges d'un foyer.

La fondation officielle du magasin coopératif

L'année 1954 fut aussi marquée par la fondation officielle du magasin coopératif, service qui avait été jusque-là géré par le Syndi-

cat de travail. Les années s'étaient succédé et, d'assemblée en assemblée, les opinions avaient évolué ; un jour on suggéra comme sujet d'étude, de connaître les implications de la fondation officielle d'un magasin coopératif. Lorsque cette étape serait franchie, il faudrait connaître le temps opportun pour une telle fondation, si l'on jugeait qu'elle devait avoir lieu. Il y eut de nombreux échanges d'opinions parmi les membres qui démontrèrent clairement leur grand désir de voir ce service devenir indépendant. Ils espéraient le voir progresser et abriter le magasin dans un immeuble beaucoup plus convenable. On décida donc de la première étape, qui était celle de la fondation ; quant à la seconde, on se promit de prendre le temps de roder l'administration de ce nouvel organisme et de connaître parfaitement les possibilités, avant de s'engager dans le financement d'une construction que l'on prévoyait coûteuse.

La fondation n'a pas été trop laborieuse, car bon nombre de membres se sont présentés avec une grande partie du capital social payé. Ils avaient accumulé leurs ristournes de toutes les années, justement en vue de ce départ ! C'est là, disions-nous, que nous reconnaissons les gars qui n'avaient pas eu peur de faire affaires avec leur magasin. Ils avaient la récompense d'avoir plus de capital social payé et accumulé ! Les directeurs élus formèrent le bureau de direction et nous démontrèrent leur sagesse en continuant d'administrer avec prudence les biens que nous avions acquis. Lors de sa fondation, notre magasin possédait aussi, comme valeur à son crédit, un inventaire suffisant pour fonctionner et qui lui appartenait en propre. La situation était favorable à un départ en toute sécurité.

Le plan économique

Voilà maintenant quelles étaient les possibilités économiques de notre société, tant de la part de ses membres que de son avoir propre. Il s'était écoulé sept ans de travail, d'organisation parfois difficile, mais les problèmes n'avaient pas empêché la société comme telle, ni ses membres pris individuellement, de progresser. Les débuts avaient été très modestes, pour ne pas dire très faibles, mais il avait fallu peu de temps pour améliorer cette situation, car il a suffi de cinq ou six ans pour que les finances de la société finissent par s'équilibrer.

En voici les raisons. Au début, il fallait rembourser l'emprunt relatif à la construction des vingt premières maisons ; de plus, les complications liées à la vente du bois aux compagnies avaient rendu notre situation financière très précaire, même si le gouvernement est intervenu pour faire vendre le bois. Il y a eu une période où le bois s'est vendu à très bas prix.

Lorsque ces complications ont été résolues, la société a pris un essor économique assez grand, particulièrement grâce à la retenue de coupe : 3 \$ la corde de bois de pulpe ou 5 \$ le mille pieds de bois de sciage pour lesquels le Ministère n'exigeait pas de paiement. Ces sommes s'accumulant d'année en année dans le fonds de roulement ont finalement formé un montant assez considérable. Avec une moyenne de 5 000 cordes de bois de papier par année (durant ces années on bûchait surtout du bois de pulpe), on peut évaluer assez facilement le montant du fonds de roulement. Il y avait aussi un règlement du Syndicat qui obligeait les membres à épargner 50% de leurs gains bruts pour payer leur maison ou leurs établissements futurs. Cet argent contrebalançait les déboursés faits par la société pour préparer de nouveaux établissements et en même temps, la dette initiale s'estompait assez rapidement puisque, des quarante-cinq membres, seulement vingt-cinq s'étaient construits ; il restait donc vingt membres à travailler et à accumuler l'épargne obligatoire. Il est évident que pour les jeunes foyers qui s'organisaient ou pour le père de famille nombreuse qui était seul à gagner (il y avait des familles où les grands garçons apportaient autant sinon plus que le père), les moyens d'organisation agricole étaient très réduits. Ils avaient comme seul revenu la partie des primes d'abattis qu'on appelait « crédit d'organisation » et qui venait du Ministère. ~~Elles se calculaient comme suit : 15 \$ l'acre pour les trente premiers acres, soit une somme de 450 \$. Ces primes d'abattis étaient payées au colon en argent, par l'intermédiaire du Syndicat. Elles devaient être employées spécifiquement à l'achat d'un cheval, d'une vache, d'une charrue, d'un « wagon », d'une herse. Même si la somme paraît intéressante, il faut penser que ce qu'il fallait investir pour commencer à retirer les revenus de notre exploitation était énorme, comparativement. Les ressources pour l'organisation agricole étaient donc très restreintes. Le sol n'était pas très fertile parce qu'on avait enlevé les souches un peu trop prématurément après avoir défriché et que les « bulldozers » qu'on employait enlevaient trop de matière organique, laissant la terre sou-~~

vent dénudée, pauvre et inapte à la production végétale dans l'immédiat. Ce n'est qu'après plusieurs labours, hersages et semis que le sol a répondu de façon un peu normale aux engrais chimiques ; après que nous ayons réussi à faire produire une couche d'humus, de tourbe qui laissait passer l'air et les agents bactériologiques du sol afin que les éléments nutritifs soient mis à la disposition des plantes. Nous étions en pays neuf et les plantes qui poussaient dans ce sol étaient de nature sauvage. Nous avons travaillé le sol, nous l'avons façonné à la culture domestique, et il a finalement produit des plantes colonisatrices, intermédiaires entre les plantes sauvages et les plantes domestiques que nous voulions obtenir : le mil, le trèfle surtout, avaient de la difficulté à s'implanter. Pour le trèfle, il fallait ajouter un amendement calcaire et, de fait, quand nous y mettions de la chaux (calco), le sol avait beaucoup moins de difficulté à produire du trèfle. Il fallait éviter de travailler ce sol qui avait tendance à devenir compact par temps humide et quand on utilisait des machines trop lourdes. Pour un départ rapide, il aurait fallu employer du fumier qui aurait produit les agents propices à la domestication mais, justement, avant que le sol ne soit en mesure de produire des récoltes, produire du fumier devenait exagérément onéreux. C'était un cercle vicieux et on n'avait guère d'autre choix que de laisser le temps arranger les choses pour nous ! Voilà ce que nous avaient appris les premières années de colonisation, expérience précieuse qui ne cesserait pas de grandir ! Quant à la qualité du sol, sa fertilité était plutôt moyenne.

Au bout de cinq ou six ans, il n'y avait que quelques automobiles dans la paroisse. Ceux qui en possédaient une étaient arrivés avec un peu d'argent et ils transportaient les autres moyennant rémunération. Ceux qui ne pouvaient pas louer de voiture voyageaient à pied, à bicyclette ou avec des chevaux attelés à des voitures d'ouvrage que l'on appelait des « quatre roues » ou encore des « wagons »... On était chanceux quand on en possédait un qui était monté sur des pneumatiques car, pour ma part, le mien n'en avait pas et il était monté sur des roues en bois, doublées de fer ! C'étaient des voitures dont le fort n'était pas le confort ! Ça avait peu d'importance, il fallait bien se transporter, aller à la messe, faire les emplettes et voyager au travail. Les attelages de voitures de promenade, que l'on appelait des « voitures fines », étaient très rares, et le coût des autos était vraiment trop élevé pour ceux qui étaient astreints à l'épargne obligatoire de 50%.

Il ne faut pas oublier que le travail en forêt, dont la durée avait

tendance à s'allonger de plus en plus parce que la rémunération en était meilleure, n'était pas encore un travail à l'année longue. Il restait encore des périodes, au printemps durant le dégel et à l'automne pendant les pluies, où il y avait un temps d'arrêt pour permettre aux colons de se préparer, de même qu'à la direction et au bureau de la comptabilité ; ce temps d'arrêt durait plus ou moins longtemps selon les préparatifs qu'il y avait à faire. Les méthodes de travail ont influencé la durée de ces temps d'arrêt. Les premières années, pour amoindrir ces périodes creuses, le Syndicat donnait à bûcher aux environs des routes gravelées et carrossables à l'année. Il a bien fallu un jour y renoncer, parce qu'il ne restait plus de forêt à ces endroits. Notre salaire, dont nous ne retirions que la moitié en période normale, devait subvenir à nos besoins pour toute l'année. Heureusement que l'on bénéficiait de la protection de la Commission des accidents du travail, en cas d'accident. Pour ce qui est de l'assurance-chômage, ce n'est qu'après plusieurs années que nous nous sommes décidés à y participer. La direction du Syndicat voyait l'assurance-chômage comme une charge additionnelle qu'il devrait assumer ! Les travailleurs que nous étions n'étaient pas de ceux qui aimaient à se prévaloir de cette protection en cas d'arrêt de travail, même saisonnier. On entendait souvent cette réflexion : « C'est de la paresse et de la mauvaise ambition que de prétendre avoir droit à des prestations ou argent lorsqu'on est à rien faire. » ~~C'était la mentalité du temps...~~ Il faut dire que nous ne comprenions pas grand chose à ce genre de protection, d'assurance-gains plutôt que d'assurance-chômage. Puis, il y a eu des gens qui sont allés travailler à l'extérieur et qui sont revenus avec de l'assurance-chômage, et nous avons alors compris que ce n'était pas simplement un don, mais bien le revenu d'une cotisation. Nous n'étions pas portés à nous inquiéter outre mesure, c'était l'époque de la colonisation, la vie nous semblait sécuritaire et, après tout, nos prédécesseurs en avaient connu bien d'autres.

Le plan social

Tout ce que je viens de relater sur les débuts de la colonie, surtout en ce qui a trait aux règlements, paraîtra exagéré et invraisemblable à ceux qui n'ont pas connu ce temps-là, ni l'organisation syndicale, ni la paroisse. En 1975, les temps sont bien durs à vivre, mais dans

un sens différent de ce que nous avons connu durant les années cinquante. L'époque que j'ai décrite en était une de grande discipline. L'éducation et la mentalité étaient tellement sévères en ce temps-là, si l'on compare avec aujourd'hui, qu'on ne sait laquelle avait le plus d'influence sur l'autre. Les statuts et les normes dans le travail étaient chose inconnues ; on discutait entre patron et ouvrier, et les ententes qu'on faisait pouvaient varier par la suite selon l'entreprise et son évolution. Pour mieux se figurer les faits, il faut bien se dire que les gens de l'époque étaient assez disposés à ce genre de vie. La soumission, la discipline et la valeur d'un engagement ne correspondaient pas à ce que nous connaissons aujourd'hui et l'endroit où j'avais choisi de vivre était encore plus sévère à ces égards que les autres endroits ! C'est peut-être pour cela que ce passé nous apparaît maintenant invraisemblable. Des individus embarqués dans une aventure comme celle de la colonisation ne pouvaient pas se contenter de demi-mesures. Les premiers colons étaient des gars bien décidés, appuyés par leurs épouses et leurs enfants ; ils étaient les éléments fondamentaux de l'aventure et ils étaient capables de garder la volonté et le courage jusqu'au terme de l'établissement, c'est pour cela qu'ils étaient venus. Rebrousser chemin au premier obstacle n'aurait pas été digne d'eux ! D'ailleurs, comme plusieurs se plaisaient parfois à dire : « Repartir, je n'en ai pas les moyens. » Ils arrivaient d'un peu partout à travers la province de Québec ; ils devaient apprendre à se connaître et, à la fois, à se plier à de nombreuses contraintes nouvelles pour eux — elles l'auraient été pour n'importe qui d'ailleurs. Maîtriser leur volonté pour réussir ces deux choses à la fois, n'était pas une tâche facile... C'est pourtant ce qui s'est fait. Une entente fort profitable régna entre les membres et la direction de même qu'entre les membres eux-mêmes.

Grâce à l'U.C.C., ils avaient pour la plupart pris l'habitude, depuis la première année, de participer à des cercles d'études, de s'exprimer en public, parfois même de se dire de « grosses vérités » en pleine face... et de se rencontrer le lendemain sans rancune... et de continuer à vivre ensemble avec une espérance commune d'aboutir à une solution valable. Ils s'étaient conformés à leur vocation de bâtisseurs. Bâtisseurs de règlements, de mouvements, de maisons, d'édifices, d'églises. Et les décisions prises en assemblée, qui avaient été le « prélude » à toutes ces constructions, érections, fondations de toutes sortes auraient vite été oubliées, seraient disparues dans la brume

du passé si elles ne s'étaient pas concrétisées dans des écrits et des édifices qui étaient comme la preuve de l'entente qui régnait malgré les soubresauts. Quand un problème se présentait, les membres l'acheminaient lentement pour ne pas dire laborieusement, lui faisaient gravir un à un les degrés, ce qui leur permettait d'escalader les falaises les plus escarpées, enténébrées par ce qui y jonchait. Quand enfin ils touchaient le sommet, ils savouraient les fruits du labeur de la montée. Quand ils mettaient un problème à l'étude, ils ne le quittaient pas tant qu'ils n'avaient pas vidé le sujet et les paroles, parfois assez dures, qu'ils se disaient, je ne les ai jamais prises pour des choses « bêtes et méchantes » comme disent les Français, mais bien plus comme les pièces d'angle de l'édification d'un bien commun. C'est dans ces réserves qu'ils allaient pouvoir puiser ce qui était nécessaire à chacun personnellement. Les gauchistes qui me liront m'accuseront probablement d'exploiter les sentiments pour faire avaler une pilule dont il faut masquer le si méchant goût aux lecteurs visés ! Quand on a vécu une expérience et qu'on veut la présenter de façon objective, il faut l'exprimer avec des mots qui sont au diapason des sentiments des gens qui l'ont vécue réellement. Les assemblées, les membres étaient obligés d'y assister sous peine de sanctions sévères mais un grand nombre d'entre eux y participaient comme s'ils avaient oublié la contrainte. Ce n'était pas la peur qui les faisait marcher !

Les hommes avaient l'habitude d'agir avec compréhension et confiance et, en ce domaine, la simple valeur du contact, de la rencontre, valait infiniment plus que la contrainte ; une sanction n'allait pas changer les dispositions de chacun. On se souciait, tant les membres que le bureau de direction, de communiquer les uns avec les autres. Les assemblées générales annuelles du Syndicat étaient suivies avec beaucoup d'intérêt, elles duraient parfois deux jours et l'on ne craignait pas de « passer au crible » le moindre incident. Tout s'y passait sans décorum, pas de privilège pour personne, puis, le lendemain, on revenait à son calme habituel avec satisfaction — la satisfaction du devoir accompli. Cette participation nous a permis d'abattre bien des préjugés. L'évolution nous paraissait pour le moment encore assez lente mais nous avions confiance, présage de la réussite.

Cette période fut pour moi l'époque la plus heureuse ; cette atmosphère de travail bien accepté, entremêlé de divertissements et de récréations, me rendait heureux.

Je termine ici le récit de la première période, d'une durée d'environ sept ans, période de construction et d'organisation, où l'enthousiasme et la participation faisaient oublier les sacrifices.

La situation de la famille et de l'entreprise

À la fin de cette période, j'étais père de quatre enfants ; mes moyens financiers étaient très réduits et j'avais vingt-cinq acres de terre, une terre faite surtout d'argile grise, pas très fertile. Ma maison était en bonne partie payée, mais l'intérieur n'était pas fini et l'ameublement était restreint ; j'avais quelques animaux dans une étable que j'avais achetée en même temps que le lot. C'était un bâtiment de 16 pieds sur 20, auquel j'avais ajouté un hangar de 20 pieds sur 30 qui servait de grange. Je pouvais garder deux vaches, puisque j'avais remplacé mon cheval par un vieux tracteur acheté du Syndicat. Les quelques autres instruments aratoires que je possédais se résumaient à très peu de choses et avaient été achetés avec les primes accordées à cette fin par le ministère de la Colonisation.

Jusqu'à là mon travail avait surtout consisté en opérations forestières l'hiver, et en bûchage et charroyage de bois avec des chevaux jusqu'aux routes gravellées. Je trouvais le bûchage passablement épuisant. Il fallait couper le bois au sciote (box-saw) et, si j'avais la force d'utiliser cet outil, je n'avais pas d'aptitudes pour le « limage ». Je considérais que l'affûtage était une perte de temps et une fatigue inutile puisque, de toute façon, le sciote ne sciait pas très bien. Au début, il fallait aussi que je m'habitue au bûchage en « lisière » et au cordage de bois à tous les jours. Pendant cette période d'apprentissage plus ou moins difficile, le salaire global n'était pas élevé et, une fois réduit de moitié (à cause du 50% d'épargne obligatoire), il restait un faible salaire familial. Le travail avec un cheval me convenait beaucoup mieux et le revenu qu'il me procurait était meilleur. L'expérience de travail de mon enfance et de ma jeunesse m'influçait en faveur du cheval plutôt que du sciote. Lorsque venait le temps de faire l'abattis sur notre lot, l'été, il me facilitait beaucoup la tâche. Avec cet attelage, les travaux des premières semailles et des récoltes se faisaient à coût réduit. J'ai aussi fait des travaux de construction durant les étés, cependant mon travail en ce domaine était presque toujours celui d'un simple manoeuvre : pelleter du gravier, « brouet-

ter » du ciment ou encore placer des formes à béton et même creuser des puits. Aucun de ces travaux ne m'exténuaient autant que le bûchage mais, que voulez-vous, quand on est colon, on ne peut pas accomplir que du travail de bureau ! Ceux qui ont réussi ce tour de force n'auront pas eu comme nous le bonheur d'affronter la bataille dans les champs et d'en connaître toute la « fécondité » car les champs de bataille ne sont pas qu'un endroit où mourir, ils sont aussi et surtout un endroit où vaincre ! En ce qui me concerne, je me suis retrouvé successivement à travailler pour le Syndicat et à travailler dans des équipes de sept hommes, puis de trois, et ensuite de deux, et j'ai eu des contrats de charroyage de bois avec des chevaux, vers la fin de la première période. Je ne parlais pas de changer, évidemment, car il n'y avait pas ou à peu près pas autre chose dans le domaine des travaux d'hiver. L'été, je partageais mon temps entre le bûchage de bois de papier écorcé, travail qui se faisait en équipe, et les travaux de construction ; de plus, je conduisais le tracteur de ferme et je faisais de l'abattis. Les récoltes étaient minces, à l'époque, mais j'ai réussi à acheter ma première vache ! Une belle vache rouge à grandes cornes ! Après deux ans, il m'a fallu la remplacer, puis j'en ai acheté une autre. Deux vaches ! Et encore plus. Finalement, c'était bien décidé, le cheptel allait augmenter. Je faisais des prévisions pour agrandir plus rapidement, les souches vieillissaient et s'arrachaient mieux et plus vite et le Ministère offrait plus de subventions pour le bétail.

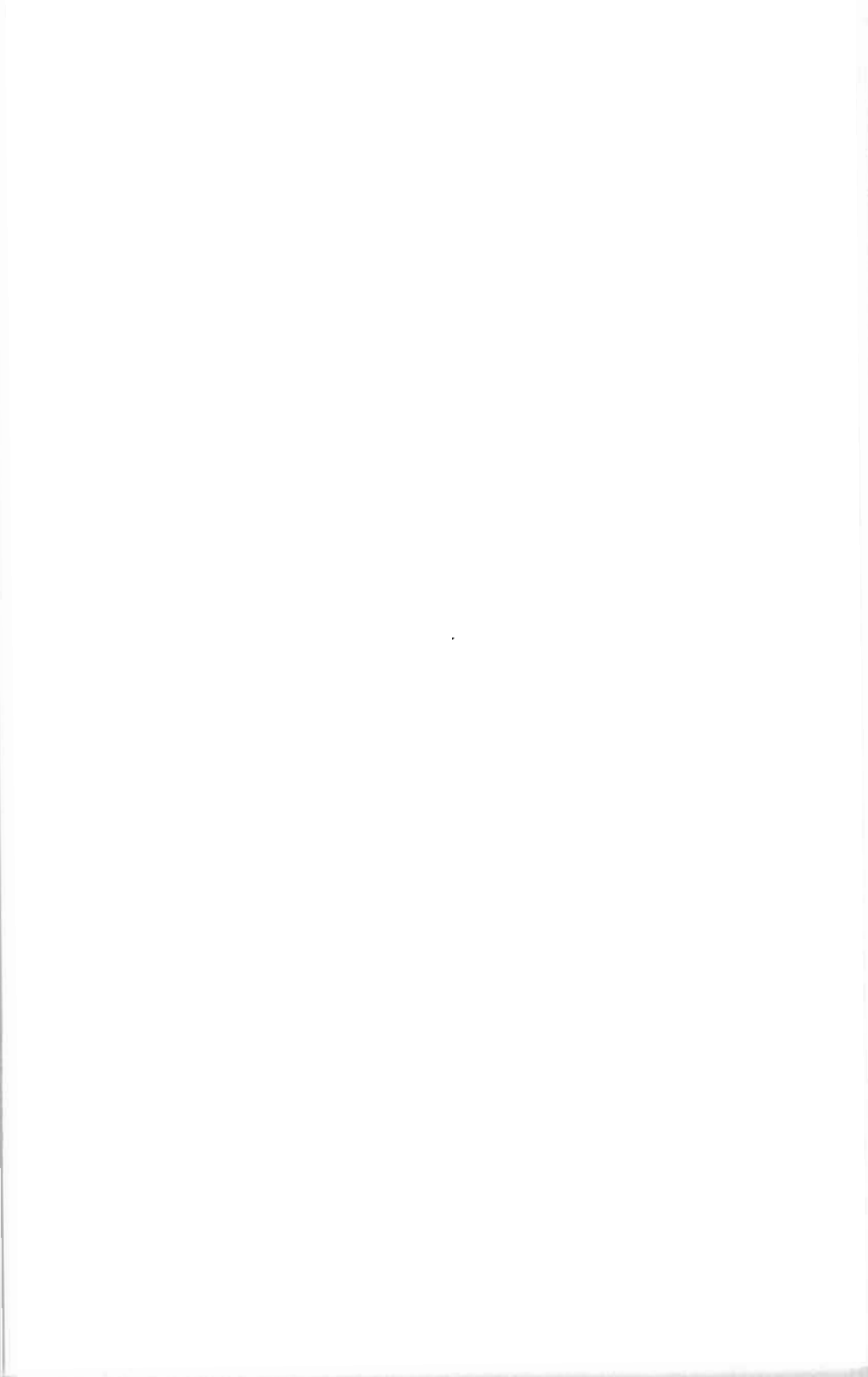
Malgré l'épreuve du quotidien, il régnait toujours une volonté ferme de réussir, de percer. Notre santé à mon épouse et à moi n'avait pas fléchi, ni notre courage, et nous ne demandions qu'à participer continuellement dans tous les domaines, spécialement sur le plan social. Évidemment, je ne pouvais pas encore connaître mes dispositions pour l'administration financière car on ne m'avait pas donné l'opportunité de faire un essai de ce côté-là. Quant à mon épouse, même si sur le plan administratif on requérait très peu ses services, elle continuait de poursuivre avec moi toutes les activités sociales.

D'ailleurs, son apport ne se limitait pas là. Elle aimait beaucoup organiser des soirées paroissiales, des soirées payantes au profit de l'Église ou de tout mouvement qui était dans le besoin et qui attendait qu'une personne généreuse prenne l'initiative et vienne mettre ses services et ses connaissances au bénéfice de la communauté. J'ai eu l'occasion d'admirer son dévouement à plusieurs reprises et de la voir

déployer un talent formidable. Saisir au passage l'occasion de faire réagir le public d'une salle, accomplir et faire accomplir pour eux des jeux, des petites pièces qui intéressaient les spectateurs, tout faire pour qu'ils ne soient pas déçus et pour qu'ils reviennent. Prendre le temps de faire les répétitions nécessaires pour en arriver à cet échelon de réussite, garder en mémoire, d'une fois à l'autre, les suggestions et les idées qu'elle croyait bonnes, étaient des choses pour lesquelles elle avait du talent.

La première fois qu'elle a décidé de présenter aux paroissiens un spectacle de scènettes et de chants variés, nous n'avions pas encore de curé et il y avait quelques réticences ; mais, peu importe, elle a préparé quand même la soirée, la première de toutes celles qui ont été faites au profit de l'Église. Elle aimait les enfants et elle était capable de leur faire présenter quelque chose d'intéressant. Qui, parmi les paroissiens, ne se souvient pas d'avoir entendu le premier sermon du « Curé Léandre » et « Le petit Mousse », chant mimé, et combien d'autres ? Mon épouse a pris de telles initiatives souvent au cours de chaque période de notre vie dans cette paroisse. Cela lui a permis de développer sa grande faculté de communication.

À la fin de la première période de l'histoire de la paroisse, nous pouvons résumer la situation de la famille par ces quelques mots : l'agriculture et le développement social nous offraient, comme couple, un grand espoir, malgré les déceptions et les contraintes des débuts. « Ne perdons rien de la vie sociale, c'est par elle que nous survivrons. » et « L'avenir est aux persévérants. », voilà des paroles que nous répétions souvent, mon épouse et moi.



CHAPITRE 2

DEUXIÈME PÉRIODE

Le règlement sur la « limite des gains »

Il y avait sept ans que nous oeuvrions et la forêt était à peu près le seul pourvoyeur de gains qui pouvait nous permettre de nous gagner un établissement. Année après année, nous constatons que la forêt reculait, que les espaces boisés changeaient d'aspect. Nous avions maintenant sur chaque rang une grande lisière de défrichée, c'est-à-dire que le grand bois et les broussailles avaient été abattus. Dans le langage des gens du métier, on disait que la « slash » était faite après le bûchage. Cette opération consistait à abattre, après le bûchage, tout ce qui restait de petits arbres épargnés par les bûche-rons lors de la coupe du bois de commerce. Ces petits conifères, on les appelait des « Michels » ! Ainsi, les lots des rangs quatre et cinq étaient passablement dépouillés de leur forêt, au moins aux trois quart de leur superficie ; et pour les rangs six et sept, c'était la même chose. Donc, entre les rangs cinq et six, la lisière de forêt était tellement étroite qu'on avait parfois l'impression de voir à travers. Quand ils y pensaient bien, les colons étaient inquiets. Ils voyaient venir le jour

où même ceux qui étaient les plus avancés dans leur établissement n'auraient pas encore satisfait à des normes convenables d'exploitation et où il n'y aurait plus de bois pour apporter les revenus additionnels nécessaires pour combler les lacunes de leur budget familial. Et les derniers arrivés, eux, comment s'en tireraient-ils ? Et ceux qui avaient une capacité de travail moindre, où en seraient-ils ? Ceux qui avaient une très grande capacité continueraient-ils d'avoir toujours l'avantage de l'exploitation ? Si nous possédions chacun la forêt qu'il y avait sur nos lots lors de l'attribution, permettrions-nous aux professionnels de la forêt de venir couper sur nos lots quand ils auraient fini le déboisement des leurs ? Allions-nous continuer de recevoir des colons sans savoir si nous aurions des gains à leur offrir pour leur permettre de s'établir ? Les colons qui allaient venir en vue d'ouvrir les rangs deux et trois, avec quoi pourraient-ils subvenir à leurs besoins étant donné que la forêt ne pouvait pas fournir une production profitable ?

En réalité, les colons se posaient toutes ces questions parce qu'ils avaient la preuve absolue que certains membres avaient déjà réussi à obtenir deux fois plus que les autres de l'exploitation forestière et que, parce qu'ils étaient des travailleurs habiles, ils avaient accumulé à peu près la même proportion de gains dans d'autres secteurs de travail, comme la construction. Cela était facilement vérifiable grâce à la comptabilité du Syndicat. Cet état de choses leur apparaissait sinon comme une injustice à l'égard des plus faibles et des futurs venus, du moins comme un traitement de faveur à l'égard des plus forts. Le Syndicat lui aussi s'inquiétait de la situation, car les comptes d'épargne qui demeuraient au débit trop longtemps risquaient de devenir un problème, surtout quand il s'agissait d'établissements ordinaires, pour ne pas dire plutôt modestes ; certains colons se retrouveraient donc bientôt dans l'obligation de voyager à des distances qui rendraient leur travail encore moins rémunérateur et leur compte d'épargne serait de plus en plus en mauvaise position. Ceux dont l'établissement était réalisé pouvaient retirer le revenu complet de leur travail mais on n'était pas assuré qu'ils investiraient plus d'argent dans l'agriculture. Les colons avaient fait de durs sacrifices en arrivant et maintenant ils voulaient être capables de respirer un peu plus à l'aise avant de se lancer définitivement dans la profession qu'ils entendaient pratiquer pour toujours. Le territoire de la paroisse comprenait environ cent vingt lots concédés à l'agriculture et à la colonisation et, à

ce moment-là, nous n'étions que quarante-cinq, c'est donc dire qu'il n'y avait pas encore la moitié des colons que la paroisse devait recevoir. Nous étions bien certains cependant que si nous pouvions doubler notre nombre nous aurions fait notre devoir car nous savions qu'il y aurait un certain nombre de cultivateurs qui demanderaient plus de cent acres pour se conformer aux normes de production qui semblaient avoir fait un bond vers le gigantisme. Il n'en restait pas moins que quarante-cinq établissements c'était beaucoup et nous ne savions pas si nous pourrions garder un tant soit peu de forêt pour les prochains colons !

Il fallait aussi compter avec les membres qui venaient, restaient quelque temps et repartaient après avoir enlevé une partie de la forêt. Parfois, il s'agissait de futurs membres qui pratiquaient leur noviciat pendant trois mois et qui repartaient avec le fruit de leur travail... c'était bien normal mais c'était cela de plus de parti. Au début, on faisait observer le règlement de départ, soit une retenue de 15% sur les salaires gagnés, lors du départ. Cette retenue pouvait se faire dans le compte du colon ou au moment de la vente de son établissement. Il est arrivé quelquefois que ce règlement ait été appliqué avec une rigidité quasi « draconienne », mais il n'en fut pas toujours ainsi et l'on craignait que des sommes assez importantes soient soustraites au revenu principal du territoire. Quand il s'agissait d'un colon qui avait fini de gagner son établissement, maison et grange, il vendait en partant ses biens à un futur membre qui devait lui aussi pouvoir gagner la propriété qu'il venait d'acquérir ; dans un cas comme celui-là, on le voit, un établissement complet venait de disparaître de la liste des possibilités de futurs établissements.

Le problème était suffisamment grave, les membres en étaient conscients, pour en faire un sujet d'étude. Dans le contexte dont je viens de parler, vous pouvez croire que les réunions sur ce sujet ne manquaient pas de piquant et l'on commença à voir paraître des contradictions allant d'un extrême à l'autre. « Les bons bûcherons, disaient certains, vous êtes en train de bûcher votre deuxième lot, et quelques-uns sont déjà très avancés mais nous, les petits, nous n'avons qu'un peu plus de la moitié de notre premier lot d'abattu. Au train où vont les choses, vous allez avoir le temps d'en prendre un troisième et nous aurons à peine eu le temps de finir le premier. » Ceci était dit pour faire comprendre qu'en accordant un lot dans cette paroisse coopérative, on n'avait pas nécessairement l'autorisation de

couper tout le bois qu'il serait possible à un homme de couper. De plus, si on avait accordé un lot dans une paroisse ordinaire, personne n'aurait pu se prévaloir du droit de prendre le bois de plus d'un lot. On comprend qu'une telle affirmation rendait les gens visés très mécontents. Ils répondaient comme ceci : « Il nous a été donné le talent de mener notre travail rapidement et ce n'est pas de notre faute si vous autres vous ne pouvez pas en faire autant... On n'a pas passé notre temps à s'amuser. » Et ces paroles étaient accompagnées de propos et de rires encore plus blessants. Toutefois, quand les enjeux étaient engagés à fond dans l'étude, ces flambées ne duraient généralement pas longtemps.

Les discussions ont amené les membres à établir que la maison et la grange d'un colon, construites dans des conditions normales, devraient coûter approximativement 5 000 \$ et que, par conséquent, tous les colons qui, en se construisant, dépasseraient ces limites devraient le faire à leurs frais et payer d'avance les extras qu'ils voulaient se permettre. Si le maximum de 5 000 \$ était respecté comme investissement, il devenait donc évident que 10 000 \$ de gains, du règlement d'épargne obligatoire de 50 %, était également le maximum qu'un colon pouvait réclamer de la société pour s'établir.

Après que le colon aurait satisfait à ces deux obligations ou qu'il aurait accumulé l'épargne pour y répondre, il devrait établir un plan faisant connaître les priorités qu'il entendait mettre de l'avant dans le domaine agricole et préciser le genre de dépenses et les sommes nécessaires à l'exécution de son plan. De cette façon il pourrait espérer que son exploitation ne resterait pas à demi organisée. Il faudrait que son plan soit cohérent et que chacune de ces parties soit défendable.

Bref, après les 10 000 \$, tous les gains devraient être soumis à l'épargne obligatoire pour favoriser l'agriculture. Ce règlement permettrait donc au cultivateur de s'assurer progressivement des revenus provenant de la forêt pour apporter les améliorations qui s'imposaient à son exploitation agricole. Tous les cultivateurs qui demeureraient stationnaires ne pourraient compter sur aucun gain provenant des ressources forestières de la colonie.

Ce règlement fut adopté et produisit un impact important sur le comportement des membres. Ceux qui étaient habitués à des revenus ronds, quand ils se sont sentis bornés par des limites qui leur faisaient perdre des fractions de leur revenu habituel, sont devenus indé-

cis dans leur choix entre l'agriculture et le métier de bûcheron, qui, soit dit en passant, était le seul qu'ils aient vraiment possédé de leur vie ! Comme moyen de subsistance, l'agriculture n'avait été qu'un palliatif dans le passé ! La vocation (destination naturelle) leur apparaissait donc comme un choix à faire et ce choix ils l'ont fait en faveur des gros salaires forestiers. Ils avaient toujours gagné leur vie dans les chantiers et ils ne commenceraient pas à investir aujourd'hui dans un domaine qu'ils trouvaient moins rémunérateur.

Le règlement provoqua des décisions négatives à l'endroit de la colonie dans plusieurs cas. Certains hommes cherchaient des engagements dans des chantiers extérieurs, délaissant ainsi les exploitations forestières de la paroisse. Les coûts de production allaient augmenter, conséquence dommageable pour la société car la production diminuant, les frais ne diminuaient pas en proportion. L'ambiance de travail en était atteinte, entraînant ainsi des divisions parmi les membres : les bons en agriculture et les bons en foresterie ! Pour les premiers, le règlement respectait l'option qu'ils avaient choisie depuis la fondation ; quant aux seconds, ils croyaient que l'option forestière était aussi comprise dans les buts que la société s'était proposés pour le développement paroissial et que l'agriculture ne devait pas prendre ce caractère de continuité, de stabilité progressive. Les premiers étaient venus pour devenir cultivateurs car pour eux c'était leur vocation et ils étaient certains que c'était aussi celle de la société. Il n'y avait pas à se tromper, le règlement était un moyen de reconnaître les vrais cultivateurs futurs ! C'était la période de sélection et ceux qui étaient vraiment venus pour cultiver devaient définitivement s'afficher.

Toutefois, il n'y avait pas que les problèmes de la paroisse qui jouaient un rôle dans ce recul de l'agriculture ; l'abandon des terres se faisait sentir un peu partout dans la région et dans la province. Ce mouvement d'abandon a semblé vouloir continuer pendant plusieurs années et l'on sentait déjà qu'il se faisait au nom de l'industrialisation et de la commercialisation de l'agriculture c'est pourquoi l'on voyait aussi les volumes de production augmenter et les superficies des fermes s'agrandir. Pour quelques-uns, c'était l'âge qui les faisait abandonner et pour les autres c'était l'essor des grandes entreprises qui les avait influencés (car maintenant les colons de Guyenne voyageaient passablement à l'extérieur, et ils étaient eux aussi gagnés par cette attirance vis-à-vis de l'industrialisation).

La consolidation des terres

À cause du phénomène que je viens d'expliquer, un véritable mouvement de base a pris forme : celui de la « consolidation des terres ». Étant donné les nombreux départs et aussi à cause de l'industrialisation de l'agriculture, les terres non cultivées étaient revendues à ceux qui étaient le mieux « vocationnés » et une loi provinciale venait sanctionner ces ventes. C'était la « loi du rachat des terres », permettant le financement de ces transactions. Les paiements s'échelonnaient sur vingt ans de la façon suivante : dix ans sans intérêt, et dix autres années à un taux d'intérêt de 3%. C'était un financement on ne peut plus avantageux puisque les achats étaient presque tous effectués pour des lots détenus sous billet de location ; la transaction était dirigée directement par le ministère de la Colonisation. Pour opérer un transfert de droits de propriété, le billet de location devait être résilié en faveur du Ministère, moyennant promesse de paiement par l'acheteur qui s'engageait à rembourser la dette aux conditions précitées. Dans un marché conclu à ce titre, on obtenait généralement plus de terre prête à cultiver, et à un prix moindre, qu'en l'acquérant par le défrichement. Une transaction de ce genre se pratiquait normalement par l'intermédiaire des inspecteurs du bureau du district de colonisation. Cette grande idée de « consolidation », à cause des avantages de la loi de financement autant que de ceux du regroupement des terres, nous avait été communiquée par la fédération de l'U.C.C., qui nous recommandait de profiter de ces privilèges selon nos besoins et nos aptitudes.

La loi du rachat des terres existe encore aujourd'hui. La paroisse de Guyenne, à cause de son statut au ministère via la Fédération des sociétés de colonisation, ne pouvait profiter de cette loi que par le transfert indirect des responsabilités de ces organismes au Syndicat. Ceci rendait les transactions un peu plus difficiles surtout parce qu'il fallait instaurer un mode de fonctionnement spécial pour cela. Le Syndicat prépara une carte de regroupement des sols de la paroisse, sur le plan géographique. Cette idée avait pour but de ne pas laisser de lots intercalés entre deux fermes en production. Le Syndicat avait pris soin de ne pas laisser de lots inutilisés lors de la première attribution et il entendait ne pas abandonner son autorité sur ce point. C'était une mesure sage, cependant elle ne tenait compte ni des goûts ni des volontés des aspirants, ni de leurs aptitudes en agriculture. Or, en

agissant ainsi le Syndicat prenait le contrôle de la redistribution des lots et aussi de la loi du rachat des terres dans la paroisse et il devenait endosseur de chacun des membres qu'il présentait au Ministère pour une transaction. À l'époque, ce rôle de caution, le Syndicat l'entrevoit comme une responsabilité légère, une formalité simple qui lui permettait de maintenir son autorité sur le territoire mais les années qui suivirent nous ont prouvé de quelle envergure était la responsabilité. Il y eut beaucoup de départs et de déplacements à la faveur de cette loi, dans toutes les paroisses, et ce fut la même chose chez nous. Ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est combien de colons, parmi ceux qui ont été regroupés par le Syndicat, étaient vraiment décidés à passer à l'agriculture. Combien sur vingt environ ont connu des avantages véritables à leur situation ? La plupart se sont retrouvés avec des taxes de plus à payer mais sans revenus additionnels. Ceux qui ont bénéficié des prêts les plus élevés n'étaient pas ceux qui s'étaient acharnés le plus au développement de leur entreprise agricole avant le regroupement. Par la suite, le temps nous a prouvé qu'un grand nombre de ces terres regroupées étaient demeurées non cultivées et notre hantise de les voir inutilisées resta la même. Voir les broussailles prendre le dessus et envahir des terres que l'on avait fait surgir à force de sueurs d'hommes : voilà de quoi ne pas entrevoir un avenir agricole des plus roses !

Abandonnons ce décor un peu lugubre pour penser aux cultivateurs eux-mêmes, à ceux qui étaient en train d'organiser leur ferme. Ils continuaient de le faire avec beaucoup d'intérêt et de courage, pour ne pas dire avec beaucoup d'amour, mais même s'ils avaient confiance en leur règlement agricole, il n'en restait pas moins une crainte, une ombre au tableau professionnel. Les gains étaient limités et le Syndicat ne pouvait pas toujours trancher avec exactitude chaque problème. Les cultivateurs, eux, avaient commencé à réaliser, selon les tranches de gain, les plans qu'ils avaient chacun établis, en conformité avec les besoins de leur exploitation. Ils étaient limités pour la plupart, les uns par le peu de temps libre que leur laissait leur travail, les autres par l'avancement de leur ferme. Ils étaient à peu près tous un tant soit peu limités. Heureusement qu'il y avait des membres qui n'avaient pas encore atteint la limite et qui pouvaient se livrer à temps plein à l'exploitation forestière, sans « arrière-crainte ». Le Syndicat allait en retirer les complications de sa vie. Il faut comprendre qu'une limite des gains comme celle-là n'aurait pas dû être exercée par une

industrie qui devait respecter des normes ou encore aurait-il fallu qu'elle ait des possibilités d'expansion facultative pour pouvoir varier le volume de production. Il aurait fallu que le pourcentage de production des limités soit faible comparativement à la production de ceux qui étaient en production complète. Dans le cadre d'une exploitation restreinte, il aurait fallu que le personnel d'administration soit réduit pour ne produire que ce qui était en conformité avec le règlement. Par contre, ce personnel avait été formé lors d'activités antérieures et le renvoyer en partie à cause de la limite c'était s'abstenir de ses services pendant toute une période d'activités. Il était évident que ce personnel avait acquis de la compétence et qu'il trouverait à s'embaucher ailleurs. Une troisième solution aurait été possible dans le cadre d'une exploitation réduite à l'extrême qui se serait libérée du transport et de la transformation du bois par un contrat avec une usine de transformation à forte production. Cette option aurait équivalu à vendre le bois en billots sur les chemins de forêt.

La description écrite d'un tel problème paraît peut-être confuse mais ceux qui l'ont vécu quotidiennement ne pouvaient pas avoir une optique tellement plus éclairée que ceux qui prendront connaissance du problème par ce document. Les colons connaissaient les rouages de leur organisation mais ils avaient pour leur obstruer la vue les différents conflits d'intérêts dans les affaires courantes de leur paroisse. Les critiques contre la limite des gains augmentaient. La confusion régnait. Le nombre des adeptes forestiers augmentait et même les agriculteurs ne trouvaient pas que le règlement était administré de façon précise et adéquate. Un jour que nous en causions, un autre cultivateur et moi, il me dit comme ceci : « Les contrôles que nous avons entrepris d'établir ne sont pas efficaces. » et il me montra derrière nous quelqu'un qui bûchait et qui, selon toutes les probabilités n'aurait pas dû en profiter. « Des exemples comme celui-là, m'a-t-il dit, nous pouvons nous attendre à toujours en voir. » La situation le décourageait sûrement puisque, quelque temps après, il décida de quitter la colonie ! Il a vendu sa ferme à un autre qui s'établissait dans le cadre du programme de consolidation des terres. Ce programme produisait aussi des effets sur le comportement des membres ; on craignait de voir des membres se libérer de leurs obligations de colons pour devenir des employés forestiers à plein temps. Dans des situations comme celle-là, tout peut être interprété au désavantage du bien commun. Avec la nouvelle option qu'apportait la consolidation des

terres, on prévoyait voir le règlement au sujet de la limite des gains faire les manchettes des études à nouveau. Cette fois, cependant, on s'attaquerait au principe même de l'histoire agricole de la paroisse, à savoir : si l'on pouvait penser produire une classe de bons cultivateurs et une autre de bons forestiers. On mettait aussi en doute le fait, qu'en vertu du statut de la colonie à l'intérieur de la Fédération des sociétés de colonisation, tous les membres soient obligés de cultiver la terre, de posséder un établissement agricole. Les agriculteurs voyaient comme une dernière lueur d'espoir agricole le fonds de roulement, accumulation des montants retenus sur les coupes de bois, que le Syndicat avait commencé à distribuer en primes de terres depuis que le Ministère payait les acres moins cher. Déjà, quelques-uns étaient admissibles à cette attribution.

La situation est demeurée latente et le règlement est resté en vigueur ; on ne le trouvait pas très efficace mais on espérait toujours que quelque chose viendrait améliorer la situation... Par exemple, l'agrandissement de la limite forestière du canton de Guyenne à la grandeur e la limite de tous les lots du canton, aurait pu produire de bons effets. Nous n'étions toutefois pas en mesure de considérer cette possibilité.

Le règlement que nous avons adopté aurait probablement obtenu un grand succès s'il avait été voté plus tôt dans l'organisation, immédiatement après les premiers rodages du début. Il aurait permis de contrôler, sinon sévèrement du moins raisonnablement, l'établissement de chacun des membres. En effet, une prise de conscience sérieuse de la part des membres leur aurait permis de mieux comprendre que la valeur de leur établissement était en relation directe avec la proportion de forêt qu'il leur était possible de tirer du territoire agricole qu'ils entendaient posséder. Dans un tel ordre d'idées, il serait devenu possible de planifier la production et le coût des établissements. Cependant, au moment où nous aurions dû prendre ces décisions, je ne crois pas que notre esprit de développement coopératif autonome aurait été assez fort pour prendre un engagement de pareille envergure. De plus, je ne crois pas que ceux qui étaient chargés de surveiller nos ébats novices auraient accepté de nous laisser explorer aussi imprudemment les profondeurs de la réalité !

Le règlement sur la limite des gains avait été adopté par la majorité des membres mais après quelques années, le nombre des adeptes forestiers ayant augmenté, il était inévitable que nous assistions à son

rejet, en vertu du même principe : « un homme, un vote ». On reconnaissait difficilement les hommes qui étaient pourtant tous venus pour être cultivateurs, qui, unanimement depuis leur arrivée avaient toujours appuyé les règlements conformes au principe : « établir le plus de colons possible dans les cadres de l'agriculture ». Face aux problèmes et aux conflits d'intérêts, ils avaient bien vite oublié les phases du début et la véritable raison de leur venue : « l'agriculture ». Deux événements, des adversaires de taille, avaient contribué à ce changement d'optique ; le premier était la consolidation, et le second, l'achat de la limite forestière du lac Faillon.

L'achat de la limite forestière du lac Faillon

L'événement précédent, le rejet de la limite des gains avait été fortement influencé par un autre événement que je vais maintenant raconter. Je vais décrire des faits que nous avons crus heureux et qui ont influencé notre décision. Le Syndicat ayant rapatrié une somme assez importante, prêtée à la Fédération des chantiers coopératifs, a fait l'acquisition d'une limite forestière et d'un « moulin à scie » (d'une scierie devrait-on dire puisque l'expression « moulin » manque d'exactitude). Aujourd'hui ces outillages se sont transformés et modernisés et nous pouvons aussi bien dire « usine de transformation de produits forestiers » ou encore « usine forestière » (ce dernier terme convenant mieux aux nouvelles installations puisqu'elles produisent une variété de produits qui ne sont pas tous travaillés à la scie). Il est difficile cependant de ne pas nous souvenir de cette expression pittoresque : « moulin à scie ».

La limite que le Syndicat a finalement achetée était située à une trentaine de milles de Senneterre, par la voie ferrée du C.N.R., sur les bords du lac Faillon. La scierie était construite à proximité du lac mais il fallait utiliser des embarcations pour s'y rendre car il n'y avait pas de route. Au préalable, on avait tenu des réunions d'étude sur le sujet et les membres s'étaient prononcés en faveur de cet achat ; ils avaient aussi donné quelques directives pour permettre au bureau de direction du Syndicat d'exécuter les transactions nécessaires. Les considérations qui avaient présidé à une telle décision d'achat étaient : le rapatriement de la dette et le fait de permettre à tous ceux qui voulaient continuer de gagner leur vie en travaillant dans la forêt,

de donner libre cours à leur ambition, d'ailleurs bien normale, et même de fonder un établissement dans ce domaine. Maintenant que nous savions que la majorité n'était pas attirée par l'agriculture, nous pouvions en déduire que cette transaction serait heureuse et réussirait efficacement à suppléer au manque d'arbres sur les lots attribués à l'agriculture dans la paroisse. Les membres n'étaient pas sans savoir qu'il y avait toujours un solde de lots sous la juridiction du ministère des Terres et Forêts et qu'on avait demandé à plusieurs reprises de les exploiter, au même titre que les lots attribués à l'agriculture et concédés aux membres pour fins d'établissement ; ils savaient que toutes les demandes étaient restées sans réponse du Ministère. Cela faisait porter toute l'attention sur les avantages d'acheter la limite du lac Faillon. Nous croyions que cette limite pouvait équivaloir à une extension de la limite de coupe dans le canton, ce qui avait retenu notre attention de nombreuses fois dans le contexte de nos projets d'établissements agricoles. On croyait même que certains agriculteurs possédant de la main-d'oeuvre familiale préféreraient cette formule qui leur permettrait de faire du travail en forêt plus payant et dégagé des obligations journalières de l'exploitation agricole. On voyait là la possibilité de pouvoir planifier le travail et par le fait même l'économie de toute la colonie. De plus, les lacunes dues au manque de rationalisation des coupes de bois attribuées strictement pour l'érection des établissements agricoles des membres, pourraient être ainsi corrigées.

Éventuellement, cet achat pourrait permettre de réunir les deux éléments professionnels, agriculture et forêt, ou du moins d'empêcher que ne s'approfondisse le sillon qui les séparait. On rêvait donc de voir nos gens réunis sous une seule « idéologie coopérative » pour le bénéfice économique et social de chacun. On s'attendait à ce que, dès l'ouverture, tous les bûcherons qui se plaisaient dans le métier posent leur candidature pour la première activité de chantier, de même que pour l'exploitation de la scierie.

Cette affaire ne prit pas la tournure qu'on attendait. L'une des principales raisons réside en ce que le seul moyen qui existait pour se rendre sur les lieux était le chemin de fer et que le parcours complet avait au-delà de cent milles, impliquant deux moyens de transport différents. Pas de chemin routier ! C'était un gros handicap et il ne tarda pas à se faire sentir. Le projet perdait là une partie de son intérêt. Les familles qui voyaient un de leurs membres voué à l'exil pendant

de longues périodes ne souriaient pas à cet événement... L'hiver passa et lorsque parut le premier rapport financier du lac Faillon, il indiquait un déficit de quelques milliers de dollars. On ne s'en préoccupa pas outre mesure, prétextant que ce n'était que l'ouverture, accusant le manque d'expérience de ce genre de chantier et espérant que l'expérience acquise servirait avantageusement les opérations subséquentes. Pour obvier aux nombreux déplacements l'année suivante, on prévoyait déménager la scierie près de la voie ferrée et pour remédier à l'inaccessibilité routière, on allait explorer un tracé où l'on pourrait un jour construire une route carrossable hiver et été en empruntant d'anciens chemins de chantiers et de mines ; mais on découvrit que la distance, selon cet itinéraire était de cent vingt-cinq milles, de Senneterre au lac Faillon... Ce ne serait donc qu'un demi-avantage mais cette route éliminerait le principal handicap : utiliser deux moyens de transport dont un pour lequel il fallait respecter un horaire ! Mais ce n'était encore qu'un projet !

La scierie de Guyenne

Revenons à notre moulin de Guyenne, qui n'était qu'un service à forfait, c'est-à-dire que le Syndicat avait permis à un particulier de s'installer et de donner le service de scier toute la production de bois de sciage, moyennant une rémunération payée à forfait par le Syndicat. Nous avons vu que ce moulin était installé sur le chemin du rang cinq, près de la rivière, non loin du village. Depuis quelques années, le prix du bois de pulpe diminuait considérablement et nous devions maintenant faire une coupe beaucoup plus sélective ; faire de moins en moins de quatre pieds pour la pulpe et prendre tous les moyens pour amener le plus de billots possible. Finalement, on s'était rendu compte que les améliorations qui avaient été apportées au vieux moulin étaient insuffisantes pour le rendre apte à recevoir une production intense ; de plus, avec les années, la forêt s'était éloignée considérablement du moulin et il devenait onéreux de transporter tout le bois en billots par camion.

Pour ne pas perdre l'argent que l'on gagnait par ce changement de production, il devenait indispensable de déplacer le moulin vers la forêt à exploiter dans les prochaines années. Il fallait, pour une production rentable, ajouter de nouvelles machines et par conséquent

agrandir les bâtiments qui les abritaient. De concert avec le propriétaire, on jugea que l'endroit le plus propice serait de bâtir sur les bords des rangs six et sept, partie est, précisément à l'endroit que l'on nomme « Rang croche », là où le chemin quitte la ligne de division entre les rangs six et sept pour suivre uniquement dans sa trajectoire la rivière « La Grande Guyenne », jusqu'à la limite de la paroisse.

Cette nouvelle scierie serait actionnée par un moteur à vapeur, qui serait donc très économique, et l'on pourrait utiliser l'eau de la rivière comme moyen de transport, puisque la forêt avoisinante n'était pas encore abattue, et on utiliserait aussi cette eau pour créer un bassin de flottage servant à approcher le bois en billots, en le flottant. Cette pratique permettait une autre économie : débarrasser le bois de toute ses impuretés avant qu'il ne soit entraîné par la chaîne vers les diverses scies de la scierie. Lorsque la construction eut lieu, on n'hésita pas à installer aussi des machines qui permettaient une meilleure sélection du bois, les unes en sectionnant les billots avant de les scier définitivement en planches et en madriers, les autres agissant directement sur le pourcentage de billots transformés en bois scié. Ce procédé avait pour effet de diminuer la quantité de rejets qui, dans le temps, étaient brûlés au fur et à mesure pour ne pas encombrer ; il s'agissait des écorces et des entames d'aubier, communément appelées « croûtes », et du bran de scie, c'est-à-dire l'excédent de la quantité nécessaire pour alimenter le feu de la chaudière à vapeur qui actionnait les moteurs de la scierie.

Le Syndicat venait de consacrer tous ses efforts à permettre une plus grande efficacité de la production primaire principale, en économisant la matière première et en rendant le travail des hommes plus payant et plus humain, puisque désormais on utiliserait la méthode du « skidage » (traînage des billots avec un cheval attelé à une chaîne), éliminant les efforts de déplacement du bois qui se faisait à bras d'homme selon une méthode appelée « bunching » ; le bois était ensuite transporté par des chevaux attelés à des « sleighs », immenses traîneaux destinés au transport lourd, dans le temps.

Jamais dans l'histoire de la colonie il n'avait été autant question de rentabilité, d'économie de la matière ligneuse, on parlait même de production finie à vendre au détail, prête pour la construction. J'ai eu l'occasion de participer à quelques opérations de sciage qui se prolongeaient parfois longtemps après la période du bûchage, même

durant l'été. Mes services avaient été requis pour la scierie. Arriver tôt le matin, avant le début de la journée de travail de la scierie, entendre le grand sifflet à vapeur annoncer la mise en marche des machines, voir s'ébranler toutes ces installations qui s'actionnaient dans un mouvement coordonné, dans un crissement de courroies et avec des vibrations qui n'avaient rien de particulier, me rendait nostalgique quant à ma vie de travail. Je trouvais les journées longues à ces emplois ; voir les morceaux de bois ronds ou sciés se succéder sur les tables puis les voir s'aligner dans les machines, grâce à l'action d'opérateurs expérimentés répétant des gestes toujours à peu près semblables, fournir ces machines pendant des heures qui me paraissaient interminables, me rendaient la vie monotone ! Cependant, quand on retenait mes services à l'extérieur pour faire la « drave » et approcher le bois dans le bassin de flottage, ce travail me permettait de donner libre cours à de petites initiatives de méthodes de travail qui me rendaient heureux, quand il ne pleuvait pas et que la température était clémente.

La nouvelle scierie continuait quand même à servir le principe selon lequel il était nécessaire que les colons qui voulaient se procurer du bois de construction dans des dimensions qui n'étaient pas courantes sur le marché, puissent le faire sans frais d'exploitation supplémentaires. Les améliorations apportées visaient donc surtout à augmenter le rendement en bois scié et le pourcentage de bois de meilleure qualité à vendre ; c'était un atout important pour réussir à vendre notre production sur le marché.

La construction du magasin coopératif

Revenons à notre magasin coopératif qui, au moment où nous l'avons laissé, venait de nommer son premier bureau de direction et commençait son exploitation sous l'étiquette de l'autonomie. Il n'a pas eu besoin de commencer à chercher sa voie dans les sentiers obscurs, sous la faible lumière de l'exploration aux ressources limitées, comme avait dû le faire son prédécesseur, le Syndicat du travail. Il pouvait se référer aux nombreuses expériences similaires qui se faisaient dans la région.

Nous étions libres, avec ce bureau de direction, de faire des projets de construction, mais nous savions bien que ce ne serait pas sage

d'en faire de façon prématurée. Il ne fallait pas assumer une dette qui pourrait être de grande envergure sans avoir la stabilité financière nécessaire. Cependant, en 1958, on y a songé sérieusement et, à la suite d'une étude, des résolutions ont été prises et les membres ont opté pour une construction neuve qui pourrait abriter aussi bien les bureaux de la Caisse populaire que ceux du Syndicat de travail, qui n'avaient pas de locaux convenables, de même qu'une salle de réunion chauffée pour les assemblées, assez spacieuse pour contenir tous les membres des associations. On prévoyait aussi que le sous-sol de cet édifice serait capable de recevoir éventuellement des marchandises en entreposage et que l'on pourrait également songer à y remettre certains accessoires de service pour l'édifice. Les bureaux du Syndicat et de la Caisse populaire avaient presque toujours été jusque-là plus ou moins temporaires. Nous songions donc maintenant à les voir être regroupés tous sous un même toit, avec une salle de réunion qui permettrait d'avoir accès aux dossiers de chacun de ces organismes, condition importante pour réussir des réunions qui soient fructueuses et d'une mise au point impeccable.

Dans le cadre de ces prévisions, quels étaient les moyens de financement prévus ? 10 000 \$ concédés à même le fonds de roulement constitué à partir des droits de coupe ! Ce montant aiderait à partir le magasin et surtout à emprunter le reste des fonds nécessaires à la construction. Ce montant fut plus difficile à trouver, mais les membres s'engagèrent en grande partie comme endosseurs à la Caisse populaire régionale qui fit une étude soignée du projet et accepta de nous prêter la somme qui manquait. C'était une dette assez importante, mais on pouvait compter sur les membres qui viendraient remplir les cadres de la paroisse pour nous aider à effectuer le remboursement de la dette.

Pendant les années qui ont suivi, les ristournes ont été plus faibles. Il n'y avait toujours qu'un seul magasin, mais les ventes de matériaux de construction diminuaient justement parce que les colons qui étaient déjà arrivés avaient terminé leurs constructions pour la plupart et que les nouveaux colons se faisaient attendre ! De plus, sous prétexte de manque d'organisation, on avait laissé un particulier exploiter le rayon des viandes, des fruits et des légumes presque depuis l'ouverture. Ce particulier était du Syndicat et producteur de légumes, et il avait obtenu une dispense du Syndicat de travail en ce qui concernait la clause du contrat : « ne fonder aucune entreprise

lucrative à l'intérieur des limites territoriales du Syndicat ». Rapatrier un tel rayon n'était pas facile, même si aujourd'hui le personnel et l'équipement s'étaient suffisamment améliorés pour que nous puissions donner le service. Notre magasin était resté seul mais ses revenus n'étaient pas assez élevés pour nous donner une position confortable. À part ces quelques ombres au tableau, nous étions contents, c'était plaisant maintenant de faire les emplettes : les comptoirs, les étalages, la grande superficie et la clarté du local, tout nous y invitait... Quand on a été privé d'une chose, on l'apprécie d'autant plus quand la vie nous la procure, à cause des sacrifices que nous avons faits pour l'obtenir !

Les ébauches de projets et la réalisation avaient duré un an. Notre village comptait maintenant un édifice qui nous identifiait comme paroisse coopérative et apportait une certaine concrétisation à nos désirs de bâtisseurs ! Cet édifice se nommait « Centre syndical ». Les soirs de paye, on pouvait voir les membres défiler au bureau du Syndicat où ils allaient chercher leur argent, fruit de leur travail, passer le plus souvent par la Caisse populaire et se rendre ensuite faire leurs emplettes au magasin qui non seulement avait conservé son caractère de magasin général mais avait augmenté ses services dans la mesure du possible. Les soirs d'assemblée, à la fermeture du magasin, les membres se retrouvaient tous dans la salle attenante, à fumer en attendant « l'instant suprême » de l'ouverture de la réunion, parlant, jasant, racontant... et pourquoi ne pas le dire aussi, rêvant de la réussite de l'agriculture, de la foresterie, d'exploits dans les activités sociales... car tout à l'heure ce serait la réalité, grave peut-être, profonde, lourde de responsabilités, qu'il faudrait vivre, sans peur et sans reproche, et il faudrait tourner une autre page de l'Histoire, que l'on pourrait se remémorer à son tour.

Le processus des assemblées, dans la paroisse de Guyenne, pourrait à lui seul faire l'objet d'une histoire ; les membres des diverses associations étaient tellement accoutumés à avoir recours aux assemblées que tous se demandaient pourquoi on n'avait pas pensé plus tôt à se doter d'une salle moderne et confortable. Bon nombre d'entre eux, quand ils entraient dans la salle du nouveau magasin, ne pouvaient s'empêcher de penser au temps qu'ils croyaient déjà loin où ils se réunissaient dans le vieux chantier qui allait devenir la chapelle du temps. Je les revois encore relatant les faits d'une réunion où, assis autour d'une fournaise confectionnée à partir d'un vieux baril, appe-

lée communément « barate » ou encore « truie », se réchauffant autant à la chaleur de la discussion qu'à celle du feu et s'éclairant à la lueur des opinions, ils avaient continué de discuter longtemps et ne s'étaient pas rendu compte que la fournaise avait épuisé sa réserve de combustible et était morte depuis déjà quelque temps... Ce qui leur a ouvert les yeux, c'est le fanal au naphta qui lui aussi a manqué de carburant. À la clarté d'une lampe de poche, quelques-uns ont regardé leur montre... pour s'apercevoir qu'il était près de minuit. Avec cet équipement de fortune ils ont réussi à inscrire les dernières notes au procès-verbal, et ils se sont quittés en riant de la situation qu'ils venaient de vivre ! On les aurait crus insensibles, mais n'en croyez rien ! Plusieurs avaient froid aux pieds et aux mains, d'autres frissonnaient de tout leur corps ! Les pieds qui se frappaient pour éviter la gelure, les mains qui se frottaient pour empêcher l'onglée et les frissonnements ; je vous dirai que moi qui écris ces mots, lorsque le souvenir me revient de ces réunions, mes pieds veulent se frapper dans mes chaussures et qu'en me frottant les mains des frissons me viennent sur tout le corps !

La fondation de la Commission scolaire

Jamais je n'ai connu de mouvement dans ma vie qui m'ait autant tenu à coeur, qui ait retenu autant mon attention, ni qu'il m'ait été aussi pénible de diriger, que la Commission scolaire à ses débuts. Jusque-là, aucune organisation ne m'avait autant demandé de volonté, de courage et d'abnégation, afin de permettre à chacun de s'épanouir normalement. C'est le groupement dans lequel j'ai entendu le plus les intéressés, les membres, les contribuables, se blâmer les uns les autres. Mais laissons là ce bilan que je suis en train de dresser, car il pourrait paraître faux sinon un peu trop obscur puisque, ne l'oublions pas, le côté positif a trait à des valeurs qui surpassent toutes les peines : nos enfants, et l'éducation en général, même si ce terme n'était pas très usité à l'époque. Reconstituons l'historique même, et en parcourant les péripéties qui ont entouré la fondation et les premières années de fonctionnement de cet organisme, nous comprendrons ou nous découvrirons le pourquoi de ces paroles qui peuvent paraître très dures !

J'ai déjà dit que la paroisse fonctionnait comme un « centre non

organisé », dénomination sous laquelle elle était reconnue au ministère de l'Instruction publique, mais par des personnes nommées pour représenter l'autorité, et la nomination de ces personnes ne dépendait pas du peuple. Je n'ai pas l'intention de faire la critique ni encore moins le procès de ce système, qui, au fond, n'en était pas un. C'était une situation temporaire. Dès que les conditions permettraient aux contribuables de se prendre en main, on devait fonder une commission scolaire. À quelques reprises, le sujet était venu à l'étude, lors des réunions régulières, et l'on avait toujours conclu : « Tant que le ministère de l'Instruction publique et le ministère de la Colonisation, en collaboration, acceptent les charges financières du fonctionnement des écoles, nous n'avons pas à nous inquiéter du reste. » Alors, c'est notre curé qui avait la charge de tout : embauchage des institutrices, fonctionnement des écoles, etc. C'est lui qui endossait toutes les charges qui retombent ordinairement sur les épaules des commissaires. Les contribuables se sentaient en sécurité sous cette tutelle, alors pourquoi s'inquiéter : « Quand bien même nous serions là à plusieurs, nous ne ferions pas mieux ! » Cela durait depuis le début de la colonie mais un jour le curé nous a convoqués à une assemblée spéciale pour nous parler, disait-il, du problème des écoles et de la fondation éventuelle d'une commission scolaire. Le problème ainsi présenté nous avait surpris et nous n'avions pas hésité à nous rendre à cette assemblée car je me rappelle que ce soir-là la salle de réunion s'était remplie. Nous savions que c'était un sujet important et, puisque notre curé nous le demandait, nous devions nous rendre à son désir ; je dois dire aussi que la situation piquait quand même quelque peu notre curiosité.

L'assemblée se déroula comme d'habitude avec la seule différence que ce soir-là les informations, nous les tenions seulement de notre curé, précédent dans le domaine des études ! Cependant, c'était un homme fidèle à la cause de notre paroisse qu'il avait épousée parfaitement, dans la plénitude de ses fonctions coopératives et de colonisation ! Nous étions sûrs de lui et notre confiance n'allait pas être trompée. « Je me plais beaucoup à exécuter les charges que m'occasionne le fonctionnement des écoles, nous a-t-il dit, même si je trouve que cette tâche comporte de lourdes responsabilités qui, par moments, dépassent les capacités d'un seul homme ; je préférerais m'en référer à un conseil qui pourrait m'éclairer et m'aider dans l'accomplissement de ma tâche : une commission scolaire, quoi ! » Il

enchâna : « De plus, le Ministère vous demande de bien vouloir procéder à la fondation d'une commission scolaire légalement constituée, par l'élection de commissaires, en tenant compte des aspects légaux qui doivent entourer une telle fondation. »

Nous venions de recevoir la matière nécessaire à notre étude et elle était suffisante pour prêter à réflexion. Notre éminent animateur s'était assis mais un interlocuteur ne tarda pas à le faire relever : « Nous avons bien compris, mais qu'est-ce que le Ministère va faire si on ne procède pas à la fondation dans les délais prévus ? » La réponse ne tarda pas : « Des commissaires vont être nommés par le Surintendant en conseil et vous serez considérés comme en tutelle aussi longtemps que vous ne vous serez pas décidés à fonctionner normalement ! » Devant une telle affirmation, il ne pouvait y avoir d'erreur, il fallait s'exécuter ! C'est ce que l'on a fait !

Nous n'avions pas l'habitude du vocabulaire employé dans le système scolaire ; des expressions comme « avis légal », « avis au préalable », « délais à l'avis dûment affiché », étaient du chinois pour nous qui avons toujours fait nos lois nous-mêmes et dans notre propre langage. Après la veillée de décision, suivit celle des « mises en candidature » ; quant à celle des élections, elle fut éliminée parce que nous n'avions que le nombre exact de candidats pour couvrir les postes. Nous avons procédé à l'ouverture des fonctions, aidés de notre curé, car il avait été nommé commissaire lui aussi, de même que moi. Nous devons donc prendre connaissance de ce vocabulaire nouveau, fonctionner selon des lois dont le texte nous paraissait aussi ancien que « l'épée de Napoléon ».

Cela aurait pu nous paraître passionnant si nous avions eu avec nous quelqu'un qui connaisse vraiment tout le processus et qui puisse nous renseigner mais nous en étions presque tous à notre première expérience. Nous trouvions cela tellement accaparant que nous ne pouvions découvrir, à travers le dialecte, la sagesse du législateur. Enfin, il fallait faire assez vite pour qu'en septembre, tout soit prêt pour l'ouverture des classes : ouvrir un secrétariat, procéder à l'évaluation des valeurs immobilières des contribuables, homologuer un rôle de perception, dans les « délais prévus », faire les emprunts nécessaires pour couvrir les frais en attendant que les subventions nous soient versées ; tant de choses, et à chacune d'elles il fallait rajuster nos mires pour ne pas manquer l'objectif ! Tant d'informations qu'il fallait demander à ceux qui, dans leur paroisse, étaient déjà

passés par là ! Connaître nos droits et nos devoirs, toutes les responsabilités qui pesaient sur nous et qu'il faut maîtriser pour donner le service voulu aux contribuables qui, désormais, allaient payer des taxes, et qui tout à l'heure allaient peut-être être sur les dents ! Apprendre à agir légalement pour ne pas que, dans un avenir prochain peut-être, la loi ne vienne nous écraser, nous les responsables devant le peuple.

À vrai dire, nous n'avions pas rempli plus de la moitié de ces formalités qu'une controverse éclatait dans la paroisse. Elle n'a pas pris naissance dans le domaine scolaire, il s'agissait plutôt d'une petite mésentente qui était restée latente entre certaines familles et qui était sur le point de se manifester ouvertement. Jamais notre curé ne nous avait averti de ce problème, à part quelques mises en garde que nous n'avions pas attribuées à quelque chose de semblable ; jamais, devant nous, il ne s'était plaint de l'existence de ces problèmes qui rendraient notre vie difficile, problèmes où il ne pouvait être question de juger ou d'évaluer la part de responsabilité de chacun : « Il faut être deux pour se chicaner. » Mais un bon dimanche, à la messe, notre curé nous a annoncé qu'il avait décidé de nous quitter après la messe ! Nous étions plongés dans la consternation... Puis, ce fut la panique... Chacun essayait d'expliquer la situation de son mieux et voulait enrayer le mal à sa façon, en se groupant, en devenant chef de file, en se rangeant dans un camp ou dans l'autre ; la confusion régnait, si bien que le grand mal c'était ce que nous nous préparions à faire, quel que soit le côté où nous nous étions rangés ! Pour ma part, je trouvais la situation tellement triste que j'aurais bien voulu partager les doléances de chacun à tour de rôle... Je me refusais totalement à croire que l'ingérence de notre curé de quelle que façon que ce soit était l'une des causes de ce petit « schisme ». Je m'y refuse encore, d'ailleurs ! La vie du monde scolaire m'a appris que tout ce qui peut être arrivé ne peut être qu'en relation avec les charges ingrates qu'il devait exécuter. Être en même temps le curé, veiller sur ses ouailles, leur donner des services religieux, être chargé de leur âme, accomplir en plus une tâche qui est généralement dévolue à cinq personnes, cinq commissaires d'écoles qui même à ce nombre ont parfois du fil à retordre, en plus des aumôneries diocésaines, voilà des charges qui en demandaient trop. J'en ai même conclu que la plus ingrate des tâches était bien celle de s'occuper du monde scolaire où l'on rencontre à la fois les problèmes des enfants et des instituteurs et où, par surcroît, il nous arrive de trouver ceux des parents. Dans un

enchevêtrement aussi total), comment se peut-il que l'on fonctionne sans que rien n'accroche jamais ?

Le monde scolaire, ai-je dit, n'était pas à l'origine du problème mais c'est là qu'on allait pourtant en sentir le plus les mauvais effets. Toute la première année de fonctionnement a été une étape de tempête pendant laquelle la diplomatie était de rigueur, pour ne pas agrandir le problème en mettant de nouvelles personnes en cause. À la fin de cette année, la situation n'était pas trop confortable et nous étions rappelés devant le peuple pour de nouvelles élections, à la suite desquelles je fus nommé président... de la commission et non pas du conflit, même si parfois, dans la mêlée, on aurait pu le croire ! Les grandes difficultés ont commencé à diminuer le jour où, pris en face d'une assemblée tumultueuse, j'ai promis d'exercer, à titre de président, des représailles sévères sur les enfants qui s'en mêleraient, quelle que soit la position des parents dans les affaires de la paroisse ou de n'importe quel groupe. Les troubles finirent par se circonscrire, le calme revint, lentement, et je crois que l'enjeu de notre commission scolaire (nos enfants) était sauvé, pour cette fois du moins !

La Commission scolaire a été fondée en 1956 et, après les jours difficiles qu'elle a connus, j'ai administré ses destinées pendant encore quelques années, sachant bien cependant que, pour régler des problèmes de ce genre, il ne suffit pas de partir en guerre, il faut aussi savoir attendre que chacun soit prêt à venir chercher la vérité où elle se trouve.

L'agrandissement du couvent-école : la centralisation

Quand la Commission scolaire eut réussi à maîtriser les problèmes dont j'ai parlé précédemment, elle a dû faire face à un autre problème d'envergure : l'agrandissement de ses locaux. Lors de la rentrée des classes, en 1958, on avait dû rouvrir la petite école du village, fermée depuis l'ouverture du couvent-école qui offrait plus de confort et qui avait suffi jusque-là à loger tous les élèves d'âge scolaire. Cette année-là, toutes les écoles fonctionnaient à pleine capacité et, pour l'année suivante, on prévoyait encore une autre classe complète d'enfants qui feraient leur admission en première année... et nous n'avions plus de place ! Le nombre d'enfants qui désiraient poursuivre leurs études secondaires augmentait toujours, ce qui

demandait encore plus de locaux au village. Pour ne pas entasser les enfants de façon inacceptable, nous avons décidé, pour cette année-là, de n'accepter que les enfants que la loi du Ministère, sur la limite d'âge, nous permettait d'accepter, dans son application la plus stricte... décision qui ne nous a pas rendus populaires auprès de certains parents, puisque des enfants qui semblaient capables intellectuellement de suivre les cours de la première année n'ont pas été reçus à l'école. Les parents de ces derniers n'étaient pas contents de notre décision et j'ai dû, en qualité de président, subir les remarques désagréables qu'on m'a adressées pour avoir respecté la limite d'âge et pour ne pas avoir fait de passe-droit !

Nous étions conscients de la nécessité d'agrandir notre école au village et, au cours de l'année, nous avons communiqué avec les responsables du Ministère. Un projet d'agrandissement a été préparé, soit : quatre classes additionnelles, une salle de récréation au sous-sol de même qu'une petite cantine où l'on distribuerait certains aliments et breuvages chauds aux enfants. Le contrat fut accordé au Syndicat mais cette fois on ne prévoyait pas de bénéfices, comme lors de la première construction, et l'ameublement ne faisait pas partie intégrante du contrat ; c'était la responsabilité de la Commission scolaire. La construction a été réalisée au cours de l'été de 1960 et, le premier novembre, les locaux étaient prêts à recevoir les élèves. Pour l'ouverture des classes, on avait eu recours à des locaux aménagés dans la salle du magasin, en plus de la petite école du village qui était plus remplie qu'elle ne l'avait jamais été. Cependant nous nous rendions bien compte que le fait de déplacer tous les enfants des deux écoles de rang qui étaient encore en fonction, équivaldrait à établir la centralisation des écoles de notre paroisse. À l'époque, un peu partout dans la province, on assistait à un pareil mouvement, pour ne pas dire déplacement. Nous n'étions peut-être pas ce que l'on peut appeler des avant-gardistes, mais nous n'aurions voulu pour rien au monde être rétrogrades... Nous étions donc à un tournant : « la centralisation ».

Les contribuables, les parents, ont tous été convoqués de façon spéciale dans le but très net d'étudier ce sujet important et qui était des plus brûlants ! Fermerions-nous définitivement nos deux écoles de rang pour ne dispenser l'enseignement qu'à notre école du village qui comptait maintenant sept classes ? Tous ceux qui connaissaient vraiment le problème de l'enseignement savaient que la centralisation pouvait apporter des améliorations vraiment intéressantes en nous

permettant d'avoir une classe distincte pour chaque niveau du cours élémentaire, à l'exception d'une classe qui n'était pas assez nombreuse et qu'on devrait regrouper avec une autre, au niveau de la quatrième, cinquième ou sixième année, laissant ainsi un local libre pour le cours secondaire. Du côté financier, il coûterait moins cher de fermer deux écoles rurales puisqu'on réduirait ainsi les frais de chauffage, d'éclairage, et d'entretien. Par conséquent, un jugement objectif ne pouvait nier que, du côté économique et dans le domaine de l'enseignement proprement dit, il y avait avantage à la centralisation. Le gros handicap, c'était le transport des écoliers et, par surcroît, le fait que les enfants devaient dîner en dehors de la maison : « Il y a bien assez de nous, les vieux, qui avons écopé de la « boîte à lunch » pendant une bonne partie de notre vie, il ne faut pas que nos jeunes enfants « héritent » de la même malédiction. Nous avons à peu près tous connu ce que c'était que de manger des sandwiches froids, gelés même, assis sur une souche ou accroupis près d'un arbre, tordus de froid, nous frappant les pieds et les mains pour éviter qu'ils ne gèlent, nous approchant du feu de camp pour obtenir un peu de chaleur et nous en éloignant pour éviter que les sourcils nous brûlent. » Ce récit aurait pu continuer encore longtemps ; je l'avais trop vécu et j'en connaissais trop les conséquences pour pouvoir dire le moindre mot de protestation. Je savais, moi, aussi bien que les commissaires, que ce n'était pas des histoires qu'on racontait ! Nous y avons tous assez goûté pour ne pas en douter un seul instant !

Toutefois, pour la Commission scolaire, il y avait un autre avantage qui jouait en faveur de la centralisation : l'engagement des institutrices devenait de plus en plus difficile pour les classes à divisions multiples situées dans les rangs. En effet, les titulaires des écoles rurales étaient toutes des femmes et la plupart du temps elles n'avaient pas de moyen de transport ; plutôt que de vivre retirées, sans moyens de communication, sans téléphone, sans courrier et surtout sans moyens de ravitaillement, il est évident que les meilleures institutrices choisissaient des places plus intéressantes. La surveillance d'une seule école serait beaucoup plus facile et à l'école du village nous pourrions avoir une directrice qui, même sans être libérée de l'enseignement, pourrait nous rendre de grands services en coordonnant l'enseignement de toutes les classes.

Bien entendu, tous les arguments pour et contre se sont succédé pendant toute une soirée, parfois exposés calmement, parfois avec

vigueur, pour ne pas dire avec beaucoup de couleur ! Les contribuables étaient assez bien informés et ils voulaient chacun nous faire connaître leur opinion sur le sujet ; d'ailleurs, ceux qui avaient des arguments à présenter contre la centralisation voulaient profiter des minutes précieuses que mettait à leur portée cette assemblée spéciale... et ils s'étaient préparés en conséquence ! La réunion s'est prolongée assez tard dans la nuit afin que tous puissent se faire entendre. Le fait que nous offrions de servir des breuvages chauds à tous les écoliers qui devaient dîner à l'école, agissait en contrepoids dans la balance des décisions, et le fait d'avoir fait installer une petite cantine donnait la preuve que nous étions sérieux, et diminuait grandement la gravité du dîner à l'école. Du côté de l'enseignement, nous ne pouvions fournir la preuve de ce que serait le fonctionnement d'une école dans le cadre de la centralisation puisque personne n'avait d'expérience dans ce domaine. De toute façon, nous voulions promouvoir l'enseignement et il n'y avait pas d'autre moyen qui soit plus à notre portée pour nous en donner la possibilité.

Les participants à l'assemblée ont finalement réussi à réunir leurs idées de façon acceptable, non pas qu'ils aient tous été du même avis, car je parie que personne n'avait tellement changé d'opinion, mais chacun avait pris connaissance de ce qui était une priorité pour l'autre. Un exemple va peut-être situer les lecteurs : pour les gens qui habitaient des endroits avoisinant les écoles qui fermentaient, particulièrement l'école du rang sept, leurs enfants allaient dîner à la maison et, dans la plupart des cas, ils n'avaient que quelques pas à faire pour s'y rendre ; il faut donc les comprendre de s'être objectés de façon systématique. Ils se sentaient privés d'un avantage immédiat en voyant fermer leur école. Par contre, ceux qui étaient en faveur de la centralisation, expliquaient que pour eux le grand avantage était de pouvoir réunir le plus grand nombre d'enfants afin de leur donner le meilleur enseignement possible ; que tous ensemble ils pouvaient l'obtenir, grâce à la concentration des élèves et à de meilleurs professeurs.

En terminant la réunion, les contribuables ont formulé une résolution qui mettait en branle le mécanisme de la centralisation. Chacun s'en est retourné chez lui convaincu d'avoir au moins fait son devoir, en participant à une décision paroissiale qui n'avait pas manqué d'intérêt, et d'avoir apporté la contribution de grandes vérités à la réalité de la vie scolaire. Toutefois, cette décision, même si elle avait été

quelque peu laborieuse et qu'elle demeurait conditionnée par la volonté de chacun, n'était pas la seule difficulté à surmonter. Il restait encore le Ministère, qu'il fallait convaincre de la valeur de notre projet. Personne au Ministère, jusqu'à ce jour, n'avait osé laisser entrevoir la possibilité d'une permission pour ce changement radical. Ils avaient leurs raisons et ils n'entendaient pas les abandonner : les deux écoles qui devaient fermer n'avaient pas l'âge reconnu par les normes du Ministère pour être fermées ! À cause de cette raison, ils maintenaient leur décision de les laisser fonctionner pendant au moins dix ans... L'une des écoles avait neuf ans et l'autre n'avait que six ans. On ne pouvait pas dire que c'étaient de vieilles constructions, et le Ministère nous avait déjà fait parvenir des instructions pour qu'elles demeurent ouvertes encore pendant quelques années.

Après avoir délibéré sur le sujet pendant toute une soirée, l'assemblée a adopté une résolution m'autorisant à communiquer avec le Ministère par téléphone, au cours des derniers jours avant le premier novembre, date à laquelle nous devons faire nos changements. La personne que je devais contacter à Québec était le préposé aux constructions. Les raisons qui nous motivaient, pour la centralisation, je devais les lui faire connaître ! Mieux encore, il me fallait le convaincre que c'était d'une grande importance ! Je dois dire que les quelques minutes que j'ai passées au téléphone furent extrêmement laborieuses, et que la permission qui en a résulté ne fut pas tellement explicite. Cependant, cette intervention nous a permis de réaliser les projets que nous avions élaborés avec nos contribuables, sans subir de représailles, toujours ennuyeuses !

Voilà que, pour des raisons bien simples peut-être, nous avons adhéré à un système scolaire, sans savoir quelles répercussions il apporterait et jusqu'où il s'étendrait ! Quand on pense que ce que nous avons fait pour nos écoles paroissiales ce jour-là se répète partout aujourd'hui, si bien que la centralisation est devenu un système complet ; mieux encore, elle s'est étendue à tous les secteurs d'activités : associations syndicales, organisations gouvernementales, enfin tout est regroupé, centralisé, si bien qu'on commence à dire qu'il faut décentraliser ! On ne sait plus s'il faut continuer de penser en fonction du regroupement. Après le paroissial, ce fut au régional de centraliser, de sorte que les enfants qui trouvaient formidable de prendre l'autobus scolaire pour faire deux milles, le prenaient maintenant pour vingt-cinq ou trente milles. Ces premières initiatives que nous

avons prises à l'époque marquaient le début d'une ère de centralisation dont nous ne soupçonnions pas l'extension future !

Le plan économique

Au plan économique, la deuxième période a été très féconde. Le début, surtout, fut très bon. Les droits de coupe accumulés formaient un fonds de roulement d'au-delà de cent mille dollars. On avait déjà commencé à en faire la distribution en primes de terre, payées aux colons pour les acres défrichés et les terres labourées et ensemencées au-delà des trente premiers acres ; ces terres étaient payées par le Ministère à un prix intéressant au début mais le montant a commencé à décroître par la suite. Le montant des primes que le Syndicat payait était fixé selon la décroissance de celles payées par le Ministère pour quarante acres. Le Syndicat payait un montant plus faible pour plusieurs autres acres. C'était à ce moment-là que les primes allaient être profitables et cela pour plusieurs raisons : le travail en abattis devenait de moins en moins difficile à exécuter, parce que les terrains étaient plus découverts, de sorte que les souches étaient moins difficiles à enlever, et parce que cette opération soulevait moins de terre susceptible d'être entraînée dans les tas d'abattis par les « bulldozers », ce qui empêchait le feu de jouer le rôle actif que nous lui connaissions dans ce travail de mercenaire. Les méthodes s'étaient améliorées et ce qui facilitait le plus la tâche de chaque colon bien décidé à cultiver c'était qu'il possédait ordinairement plusieurs instruments qui lui étaient d'un grand secours dans l'exécution de son travail de mise en culture des terres défrichées, surtout si parmi ces instruments il y avait un tracteur de ferme.

Les primes que le Syndicat distribuait, étaient calculées pour chaque lot de la paroisse ; ainsi, un colon qui venait de faire l'acquisition d'un lot par le truchement de la loi du rachat des terres pouvait bénéficier des primes de terre du Syndicat sur chacun des lots qu'il possédait et cet avantage lui permettait un bon lancement dans l'agriculture. On a vu précédemment que des sommes intéressantes avaient été tirées du fonds de roulement pour être accordées à des sociétés — telles que la magasin coopératif. On se proposait de le faire encore dans le cas où des organismes auraient besoin d'aide pour démarrer. Ce fonds de roulement était une perspective intéressante pour tout le

monde, en particulier pour les agriculteurs. Ce puissant fonds de roulement leur permettait de financer la coupe de leur bois et, comme leur situation financière était bonne, les institutions bancaires ne craignaient pas de leur fournir des avances.

Les membres, à cause de l'épargne obligatoire, avaient presque fini de solder leurs dettes. Avec le temps, les activités forestières étaient devenues payantes ; elles visaient à économiser la forêt en mettant à profit une grande sélection de bois et l'on s'acharnait à en tirer la plus grande utilisation pratique possible. Le transport des billots se faisait par camion, sur des chemins gelés qui sillonnaient la forêt en tous sens. Pour la construction des chemins gelés, on utilisait un « bulldozer » à coût très modique. La scie à chaîne venait d'être perfectionnée. Bref, on peut dire que les membres et la direction avaient mis en commun leur expérience individuelle.

Cependant, vers la fin de la période surtout, les premiers colons avaient, à peu de chose près, fini de payer leurs constructions qui étaient pratiquement toutes terminées, ou encore ils avaient accumulé de l'épargne, mais ce n'était là que quelques cas isolés. Le fonds ne s'accumulait plus aussi progressivement, il était plutôt stationnaire. Chose certaine, nous ne nous faisons plus d'illusions sur un point : de nouveaux colons, il n'en viendrait probablement plus... rien ne servait de se leurrer ! Le temps de la colonisation nous apparaissait déjà révolu. C'était maintenant l'heure de la consolidation, du regroupement !

Enfin, depuis que le règlement agricole (limite des gains) avait été adopté, on s'était assoupli sur deux autres points : l'épargne obligatoire au lieu d'être retenue à 50 % l'était à 25 %, sous prétexte de permettre plus facilement des investissements du côté agricole, et ceux qui avaient fini de payer leur établissement pouvaient retirer leur salaire en entier. Tous ces changements ont affecté le fonds de roulement et fini par restreindre les liquidités du Syndicat. Il est évident que si chacun dépense l'argent qu'il gagne, au fur et à mesure, il ne peut pas en mettre de côté pour les investissements collectifs. L'épargne obligatoire diminuant, il aurait fallu instaurer l'épargne volontaire pour produire une force collective qui permette à la société de se régénérer.

Vers la fin de la deuxième période, le chantier du lac Faillon laissait un peu moins d'espoir ; à cause des déplacements, les membres ne manifestaient que peu d'intérêt pour ce compromis à leur situation

originale et il a fallu terminer les travaux avec des non-membres. Quelquefois aussi, il a fallu avoir recours aux non-membres pour assurer le volume de production raisonnable pendant les travaux de bûchage. Vers la fin de la période, les travailleurs étaient moins nombreux dans les chantiers de Guyenne et les travaux se faisaient de façon moins stimulante qu'avant. Ces travaux étaient moins payants, le volume de production était plus faible et les coûts étaient disproportionnés par rapport aux revenus.

Le plan social

Au plan social, la deuxième période a donné lieu, au début, à des études profitables et la participation était encore bonne, à cause de l'enthousiasme qui avait prévalu durant la première période. À vrai dire, tout a continué de se faire comme par le passé.

L'unité a été ébranlée par des mésententes entre quelques familles ; on ne peut pas dire cependant que ces mésententes aient été à l'origine des maux économiques dont j'ai parlé tantôt, ni de certains ralentissements de la participation dont nous allions sentir les effets bientôt. Il n'en demeurait pas moins que les débats autour du règlement (limite des gains), les conflits d'intérêts qui étaient apparus, les soupçons exprimés lors des réunions, le fonctionnement difficile de ce règlement mal accepté, la détérioration de la situation jusqu'à son rejet, avaient terni quelque peu l'enthousiasme. Bien entendu, le simple fait de savoir, de connaître le nombre de ceux qui abandonnaient le but fixé, et les problèmes que peut engendrer une telle situation d'incertitude, pouvaient briser l'unité. On sentait deux ambitions différentes : les uns optaient pour la difficile agriculture, et les autres, les chanceux, pouvaient continuer dans la forêt ! Cette dernière avait aussi ses problèmes, mais nous les percevions moins.

Quant à moi, j'avais fait le choix de ma vie : « l'agriculture » ; il avait été fait bien librement, et ce n'était pas quelques raisons futiles qui allaient me faire changer de « vocation » professionnelle, même si elle me paraissait moins dorée qu'avant ! Cependant, comme les discussions entre les membres se faisaient de plus en plus pénibles, le ciel s'est assombri malgré nous, particulièrement en ce qui concernait l'économie forestière et les frais d'exploitation de chantier. On tentait parfois d'expliquer la situation en disant que le personnel de

l'administration était trop nombreux pour la production donnée. La vérité dans tout cela, c'est que les membres, même s'ils ne pouvaient expliquer le problème, le ressentaient profondément. Le sang (l'argent) ne circulait pas bien dans l'organisme (les fonds du Syndicat) et bientôt les anticorps (les assemblées) ne suffiraient plus pour enrayer les courants nocifs.

Nous avons commencé sans argent et, au début, nous avons le moral pour supporter cette situation. Par la suite, nous avons connu une période plus facile où l'argent ne faisait pas toujours défaut. Par contre, ceux qui avaient l'habitude d'agir avec prudence craignaient que cette nouvelle situation ne dure pas... Dans le comportement des membres, il n'y avait rien de très particulier, rien de dramatique, sauf qu'on apercevait comme une impasse à l'horizon ! L'argent devenait de plus en plus rare et, pour se renflouer, on exigeait de moins en moins de discipline... On croyait que la participation des membres finirait par rendre la situation acceptable et, après tout, mieux valait compter seulement sur des volontaires bien décidés, pensait-on ? On redoutait que les études imposées sous peine de sanctions ne soient un moyen employé par des groupes de membres pour promouvoir seulement les études qui les favorisaient ; parmi eux se trouvaient les agriculteurs qu'on accusait maintenant d'avoir vécu sous la protection des travailleurs en forêt... Comme s'ils n'avaient pas travaillé en forêt eux aussi ! Cette accusation se fondait sur le fait que les colons qui défrichaient leur terre pouvaient retirer des primes dont le financement provenait des droits de coupe accumulés par tous les travailleurs en forêt. On accusait aussi les agriculteurs de laisser payer tous les frais d'administration par les adeptes forestiers parce que les agriculteurs travaillaient maintenant moins en forêt qu'eux. On commençait déjà à oublier, qu'au moment de leur arrivée, les colons s'étaient engagés, tous sans exception, à s'établir dans l'agriculture et que la spécialisation dans les travaux de forêt était venue en suite. On oubliait aussi que les agriculteurs, à cause du caractère de permanence de leur situation, étaient toujours présents dans la paroisse et qu'ils écopaient souvent d'un bénévolat qui n'avait rien d'un traitement de faveur. L'appui aux divers mouvements, le travail agricole, dont le résultat devenait imposable (propriété agricole) par la commission scolaire, entraînant une contribution additionnelle de leur part, toute cette continuité qui était l'oeuvre en grande partie des agriculteurs, ils ne l'avaient pas remarquée.

Les années soixante allaient bientôt être marquées de petites histoires révolutionnaires ; la discipline, les contraintes, les sanctions, tout ce qui était obligatoire était moins populaire, il y avait un relâchement. Plusieurs étaient captivés par le confort de leur foyer, par la télévision qui venait de faire son entrée ; les gens la préféraient parfois aux assemblées tumultueuses qui auraient pourtant dû être tenues. Il y avait maintenant beaucoup d'automobiles et les gens voyageaient passablement. Individuellement, ils commençaient à communiquer avec l'extérieur, et cela de façon assez régulière, et dans une optique qui n'était probablement pas des plus valorisantes pour notre société. Je ne crois pas devoir juger cette attitude ; cependant, si elle s'était pratiquée de façon normale et sans discrimination au cours des premières années, elle n'aurait peut-être pas pris les dimensions qu'on lui connaissait maintenant. Tout peut s'expliquer en termes de communication et d'harmonie humaine.

Nous en étions donc à la fin de la deuxième période où tout semblait avoir continué comme avant, mais l'enthousiasme quasi délirant du début n'était plus ! On pourrait même dire que nous assistions à un ralentissement marqué de la participation, dont les effets faisaient planer au-dessus de nous un nuage qui ne nous entravait pas entièrement la vie mais qui obscurcissait notre ciel quelque peu.

La situation de la famille et de l'entreprise

Comme je me suis plu à le rappeler déjà quelquefois, nous étions au début des années soixante. Les principes du régime de colonisation traditionnel venaient de changer. Plutôt que de concentrer leurs forces à vouloir à tout prix agrandir les fonds de terre par des politiques qui visaient constamment à faire de l'abattis, les membres vont plutôt consacrer leur argent à faire produire les superficies qui sont déjà prêtes à être cultivées, en utilisant le plan de consolidation et la loi de rachat des terres. En effet, il y avait déjà de très grandes étendues de terre arable prêtes à être cultivées, quand elles ne l'avaient pas déjà été quelquefois.

Le régime traditionnel de colonisation venait de changer et la situation de l'entreprise aussi. L'abattis avait reculé et la terre cultivable avait pris place. Je venais de faire l'acquisition du lot trente-sept, celui de notre voisin de l'ouest, grâce à la loi du rachat des terres,

via le Syndicat. Cet achat ne comprenait ni la maison ni son emplacement. Tous les terrains défrichés étaient à relabourer. La ferme allait maintenant prendre l'expansion plus rapidement, mais il y avait un défi : les dépenses qu'allait occasionner l'amélioration du fonds de terre. Comment allaient-elles se solder ? Probablement par du travail additionnel à l'extérieur.

Une grange a été construite en 1956 : ses dimensions étaient modestes 34 pieds sur 45. Pour la levée, une journée de « corvée » a été organisée (comme dans l'histoire). La charpente était faite de madriers, cloués en arches appelées « fermes ». La toiture avait la forme d'un « comble français », la couverture était en tôle d'acier et les lambris, en planches de bois brut. Comme les dimensions de la grange étaient assez restreintes, j'ai installé l'étable dans un autre bâtiment de 22 pieds sur 30, dont j'avais exécuté la construction au cours de la première période. La maison, qui était du groupe des vingt premières maisons construites en 1947, reposait sur un solage en bois ; il a fallu le remplacer par du béton. J'ai fait l'acquisition d'une faucheuse et d'une trayeuse avec tout le système de traite ; on ne pouvait traire qu'une vache à la fois, mais cela permettait de faire en même temps tous les travaux de l'étable. Nous écrémions le lait et nous engraissons un porc avec le lait écrémé.

Chacune de ces améliorations marquait une étape que nous vénérions presque... Pour la crème il a fallu acheter un premier bidon, un beau bidon neuf ! En 1958, j'ai changé le tracteur que j'avais acheté du Syndicat pour un modèle plus récent que j'ai gardé jusqu'après l'achat du second lot. La maison a reçu un tant soit peu de finition au rez-de-chaussée et un système central de chauffage au bois. À la suite de recherches infructueuses sur nos lots, nous nous sommes organisés, dix colons, pour nous installer un aqueduc communautaire ; les conduites d'eau ont été acheminées jusque dans l'étable. Le système fonctionnait selon le principe coopératif. Après l'installation, il ne restait aux coabonnés qu'à payer les comptes d'électricité et d'entretien, qui s'élevaient à un ou deux dollars par deux ~~mois~~ pour chaque abonné. Pour une somme aussi minime, nous avions l'eau pour tous nos besoins, pour la maison et l'étable, quel que soit le nombre d'animaux que celle-ci abritait. Le circuit de distribution s'étendait sur une distance de près d'un mille.

La maison, lorsqu'elle a été construite, occupait un espace dénudé, sans aucun arbre d'aucune sorte ; la surface du sol avait été

tellement nettoyée que l'herbe ne poussait pas, la terre restait grise et sans aucun agrément. À la fin de la deuxième période, l'environnement de la maison avait bien changé : la présence d'arbres enjolivait les abords de la ferme, il y en avait une centaine de plantés : des saules, des liards, des trembles, des épinettes et quelques arbustes venant d'une pépinière. Ils avaient eu un départ lent, mais ils étaient maintenant en mesure de fournir un coup d'oeil agréable. À cause de la végétation, les oiseaux étaient devenus des êtres familiers et, le matin, on pouvait les entendre chanter le lever du jour ; parmi eux, on comptait des hirondelles, qui ne sont venues que lorsque les cultures ont été implantées pour de bon. Le sol produisait à peu près tout ce qui était nécessaire pour nourrir les animaux de la ferme. Nous venions de nous inscrire au concours du « Mérite au défricheur ». Nous n'en retirions pas un grand avantage financier, mais c'était une expérience nouvelle qui permettait de profiter d'informations supplémentaires.

Les enfants étaient maintenant au nombre de neuf. Jules, l'aîné, venait de faire son entrée comme pensionnaire au séminaire d'Amos ; parmi les autres, ceux qui étaient d'âge scolaire allaient à l'école paroissiale centralisée, dont l'autorité suprême était sur le point de devenir le ministère de l'Éducation. La Commission scolaire administrait encore tout mais on croyait bien qu'un chambardement allait se produire.

Un événement paroissial qui n'a pas manqué d'attirer toute notre attention : le film « Les brûlés » venait d'être tourné à Guyenne. Les cinéastes, les acteurs et les techniciens avaient établi leurs quartiers généraux au lac Chicobi, dans les bâtiments de la scierie de M. François Gallichan, de Launay. Les installations de cette scierie étaient désaffectées depuis quelque temps. Pendant le tournage, je faisais partie de l'équipe des accessoiristes et toute ma famille a été appelée à participer, lorsqu'il avait besoin de figurants, ce qui nous a permis de faire connaissance avec le grand chanteur Félix Leclerc que nous avons même eu le bonheur de recevoir chez nous. Il nous disait : « Vous croyez être des voyageurs de grande aventure, vous avez commencé à voyager en voiture à chevaux, selon vous, vous avez suivi l'évolution. Vous vous transportez maintenant en auto, mais ce que vous avez connu de l'évolution n'est que le commencement de ce que va nous faire voir l'avenir. Vos enfants, surtout, connaîtront autre chose, ils ne connaîtront pas de frontières, il y en aura peut-être plusieurs qui habiteront en pays étranger, même outre-mer ; ils viendront



Je travaille à la forêt...



peut-être vous voir avec leur propre avion... Prédiction ou parole en l'air ? Pour ne pas être téméraire il vaudrait mieux retenir la seconde option... Nous verrons bien !

Étant donné l'expansion que l'entreprise avait prise et qu'elle allait prendre dans l'avenir, cette période a exigé plus de main-d'oeuvre à l'extérieur ; la mère et les enfants étaient très souvent présents pour accomplir toutes sortes de tâches : travail au jardin, ramassage de petits bouts de bois d'abattis, hersage, soin des animaux, traite des vaches, et quoi encore ! En participant au concours du « Mérite au défricheur », mon épouse s'est occupée de l'embellissement des abords de la ferme et elle a aussi fait beaucoup de travaux de couture, de tricot, de tissage. Ce n'était pas la besogne qui manquait, elle avait beaucoup à faire pour arriver à terminer son ouvrage ordinaire de maison.

Quant à moi, je n'avais pas tellement ralenti mes activités, mais je trouvais que les résultats se faisaient attendre. Après avoir passé cinq ans comme aide-camionneur chaque hiver et durant de grandes parties d'été, je revenais à mon premier travail, celui de bûcheron, mais cette fois avec un nouvel outil, « la scie à chaîne ». Elle avait été souvent contestée par les colons, mais les fabricants avaient réussi à mettre au point des modèles qui fonctionnaient très bien et son utilisation était devenue rentable. Comme elle était plus facile à affûter et que c'était moins éreintant de travailler avec une telle scie, je m'en suis acheté une et j'ai commencé à travailler pour la première fois en équipe de deux, opération « bûchage et skidage ». Le règlement : « gains et travail mêlés » ! Ma partition à l'équipe : bûcheron ; instrument fourni : scie à chaîne. J'appréciais ce travail et la formule ne me déplaisait pas non plus. Elle nous permettait de nous entraider au moment voulu si nous avions des morceaux lourds à déplacer, de même que pour les travaux pouvant être effectués à un ou à deux, selon les circonstances. Toutes les ententes étaient prises sur les lieux de travail, par conséquent aucune réunion n'était nécessaire pour administrer le groupe.

Les travaux de la ferme s'exécutaient durant les temps libres et toute la famille participait. Quand les enfants étaient à la maison, c'est-à-dire quand ils n'étaient pas à l'école, ils allaient au champ. Les scènes de vie familiale rurale se multipliaient. Les deux fils aînés, avec un peu de surveillance, pouvaient se servir du tracteur. Ils sont vite devenus des conducteurs chevronnés et ils pouvaient donner de

sérieux coups de main.

Au printemps, pour les semailles, je faisais encore la tournée, avec le semoir acheté du Syndicat, chez les cultivateurs de la paroisse. Ceci m'apportait un petit revenu et je remplissais l'engagement que j'avais pris lors de l'achat. Le soir et les fins de semaine, c'est sur ma propre ferme familiale que j'exécutais les semailles.

Cette manière de faire me permettait de faire avancer les travaux plus rapidement, mais elle me faisait accomplir des journées très longues, et il m'arrivait de temps à autre de me faire aider pour la traite des vaches. À cette époque où il fallait profiter de toutes les périodes de beau temps, il m'est arrivé souvent de travailler presque toute la nuit, avec le semoir, dans les endroits que je connaissais le mieux. Ce métier m'a permis de connaître la paroisse dans tous ses replis, en ce qui concernait le sol, presque aucun détail ne m'échappait en ce qui concernait le relief et la géographie des terres cultivées m'était très familière ; c'était pour moi un travail très passionnant, c'était presque une aventure chaque fois que je devais aller sur des terres nouvelles. Mais c'était aussi une dure besogne de manoeuvrer cet instrument qui est tout de même assez compliqué, parfois même en pleine nuit. Quand on avait peur de la pluie pour le lendemain, il arrivait que je n'aie pas le temps de revenir à la maison avant que la pluie tombe à siaux... Rentrer à trois ou quatre heures du matin avec tout mon attirail et le mettre à l'abri avant de me coucher, par un temps pareil : je n'avais pas nécessairement l'impression de recevoir un cadeau quand je recevais ma paye pour un travail comme celui-là !

Du côté social, les relations étaient devenues moins allègres. Quand on demandait l'aide des autres, on percevait une sorte de lourdeur, d'embêtement.

La participation, dans la paroisse, n'était pas suffisante pour combler mon désir de communication, communication que je croyais nécessaire au bon fonctionnement des activités. Une crainte invisible empêchait ma famille de s'extérioriser parfaitement et, même si nous essayions de nous en cacher, elle n'en était pas moins réelle. Les cultivateurs avaient des craintes auxquelles je ne pouvais échapper moi-même. Avaient-ils des doutes, ces doutes étaient les miens ! C'était ma profession et tout ce qui s'y rattachait me touchait de près ! Cette vie délicieuse de l'agriculture, je la goûtais de plus en plus et je voulais la connaître encore mieux. Plus la proportion des revenus familiaux provenant de la ferme augmentait, plus j'avais hâte de ne vivre

que d'agriculture. C'est pour cela que quand mes doutes ont été plus forts, j'ai visité d'autres fermes de la région. Je les trouvais bien chanceux ceux qui avaient passé leur vie à la ferme et je voulais pouvoir devenir comme eux. Et c'est parce que j'entrevois cette possibilité que j'avais si hâte de procéder à l'étape finale qui me procurerait une vie agricole stable. Pour l'instant, ma décision ne pouvait s'arrêter, je croyais que le courage allait finalement vaincre l'espèce d'obscurité qui nous envahissait.

CHAPITRE 3

TROISIÈME PÉRIODE

À plusieurs reprises j'ai eu à décrire verbalement ou par écrit la troisième période et chaque fois j'ai ressenti un serrement de cœur qui me faisait m'exprimer avec des mots plus courts, comme pour dissiper l'angoisse qui m'étouffait en prononçant des phrases que je trouvais toujours trop dures, même si elles étaient encore loin de contenir toute la lourdeur de la réalité quotidienne. Les événements de la troisième période je sais qu'ils ont eu une extrême influence sur les colons qui ont décidé de partir ; et j'étais de ceux-là. Aujourd'hui encore je ressens ce même sentiment qui me rend la tâche difficile. Peu importe, je ferai comme à l'époque et je commenterai les événements un à un, en m'efforçant de ne pas penser au dénouement final et à l'amertume que j'en ai gardée.

L'entreprise du lac Faillon

Nous allons débiter le récit de cette troisième période par l'histoire de l'entreprise du lac Faillon qui, nous l'espérons, permettra à notre colonie en pleine expansion agricole de maintenir en marche

tout le mécanisme d'exploitation forestière qui constituait notre principal revenu, à cette époque, et qui devait également nous permettre un revenu d'appoint en agriculture, pour garantir l'avenir des colons en expansion.

Nous avons laissé l'histoire du lac Faillon au moment où cette entreprise venait d'obtenir ses premiers résultats, qui n'étaient pas trop positifs : un déficit d'exploitation. On se souvient que l'on voulait apporter des améliorations à cet établissement : la construction d'un moulin ou plutôt d'une scierie, près de la voie ferrée, ainsi que la construction d'une route carrossable qui permettrait aux colons de Guyenne de s'y rendre sans être obligés de se soumettre à l'horaire du C.N.R. qui n'était pas avantageux, mais c'était le seul transport possible pour se rendre à la limite forestière en question.

Les années se sont succédé, apportant certaines corrections et également des problèmes nouveaux, mais sans vraiment rien changer dans le domaine de la rentabilité. Les déficits ont continué de façon continue, même qu'une année, au moment de l'ouverture, à l'automne, il n'y avait pas suffisamment de participants et la limite est demeurée inexploitée cet hiver-là, et un déficit est quand même apparu au bilan. Les pertes, cette année-là étaient dues à la fermeture impromptue, entraînant une dépréciation accrue des matériaux et fournitures entreposés et dont il faudrait tenir compte lors de la réouverture pendant les années subséquentes. C'est après cette année de fermeture qu'une grande opération a été lancée : la construction d'une scierie, près de la voie ferrée, et d'un chemin à travers la limite, pour le transport des billots et le ravitaillement du chantier des bûcherons, situé non loin de l'extrémité de la limite.

La scierie devait être équipée d'un écorceur et d'un moulin à copeaux ; la construction en serait très longue et coûterait très cher ; on laissait entrevoir qu'une somme de 100 000 \$ serait investie dans cette construction. Pour les capacités financières que nous avions, c'était une forte somme à investir, dont une bonne partie serait empruntée. Le nombre des adhérents n'augmentait pas pour autant, au contraire il diminuait toujours, d'opération en opération, si bien qu'une année on a terminé presque entièrement avec des non-membres. La limite forestière appartenait encore entièrement au Syndicat et, par conséquent, à l'assemblée générale annuelle, les membres affichaient un mécontentement assez marqué. Ils proposèrent que le tout soit vendu, soit à des membres, soit à des particuliers.

Les uns voulaient que ce soit un groupe de membres qui se porte acquéreur de cette limite pour un montant symbolique, tout en acceptant de pourvoir aux dettes de construction. Les autres croyaient qu'il serait plus profitable de la céder dans une vente à option, parce qu'ils prétendaient qu'il n'y avait pas de membres dont l'intérêt était assez marqué pour réussir dans l'administration de ce genre d'entreprise. C'est cette dernière option qui a été retenue et qui a fini par percer pour de bon et être adoptée. À l'automne, au temps voulu pour l'ouverture, un optionnaire s'est présenté. Il a débuté les opérations en connaisseur ; le Syndicat surveillait... ses intérêts... mais lorsque le dégel a commencé, le bois se trouvait encore en grande partie dans la forêt. Notre acheteur optionnaire a disparu, abandonnant la direction du chantier, et le Syndicat est resté avec la production à terminer. Il était l'endosseur. Pour récupérer les sommes investies directement dans la production, il devait terminer le transport de billots à la scierie, puis commencer les travaux de sciage. Enfin, il pourrait toucher l'argent qu'il avait avancé ! Tous avaient hâte que ce soit terminé, on espérait qu'enfin les affaires allaient prendre une tournure plus encourageante. Avec le concours de quelques membres, les affaires allaient rondement. Tout était encore en pleine activité quand le feu a détruit toute la scierie !

Chacun savait que, dans le sinistre, était anéantie une partie des sommes auxquelles il avait contribué par son travail quotidien. Il n'y avait aucun doute, une bonne part de nos économies collectives n'était plus ! Pour le moment, on essayait de calculer ce que nous avait coûté cette expérience. Valait mieux s'abstenir ! Nous ne savions pas quels montants y avaient été immobilisés, d'ailleurs le saurions-nous jamais ? Quelle quantité d'efforts avaient été anéantis dans ce sinistre ? Saurions-nous quelle part de l'argent fourni provenait du travail des colons sur le territoire de Guyenne ? Pour le moment, tout ce qu'on savait c'est que, des investissements au lac Faillon et à Press Station, il ne restait que quelques ferrailles tordues et quelques moteurs ou instruments qui avaient échappé à l'incendie. Un mot que l'on retrouvait dans la bouche de plusieurs : « C'est la fin ». Au terme d'une pareille histoire, je m'attendais à voir les hommes consternés par le récit de cette tragédie, mais il n'en était rien ! J'ai même entendu des soupirs de soulagement : « Tout est bien qui finit bien ! » Pouvions-nous parler ainsi ? Les hommes savaient que, maintenant, l'affaire allait être liquidée, et ils étaient bien conscients que l'exploit-

tation de cette limite leur avait apporté plus d'inconvénients que de véritables avantages. Cette entreprise était couverte par l'assurance-incendie, ils le savaient, alors après les délais d'inspection, le montant de l'assurance serait payé. C'était une somme assez importante ; mais quand tout a été payé et analysé, on s'est rendu compte que le fonds de roulement était épuisé et que, de toute l'entreprise, il ne restait qu'une dette qui serait, pour quelque temps du moins, un poids assez lourd. Ce n'était rien d'encourageant pour les membres !

À peu près tous autant que nous étions, nous avons eu l'occasion de voir l'un des nôtres affligé par un incendie, ou par quelque sinistre, et nous savions ce qu'il fallait faire en pareille circonstance. En bons voisins, nous allions trouver le sinistré, lui prêter main-forte ; en quelques jours, l'abri qu'il venait de perdre était érigé de nouveau, et à cause de ce rapprochement humain, de ce coup de main, de cette entraide — il s'agissait parfois de quelques morceaux de bois, de bons arrangements pour des prêts d'instruments perdus dans le sinistre — à cause de la générosité que tous prodiguaient, non seulement financièrement, notre malchanceux retrouvait des joies, un bonheur qui le rendait fort pour reprendre la vie sans embarras. Mais dans l'affaire que nous venions de vivre, tous les membres de la paroisse étaient propriétaires, tous avaient perdu ; leur propriété venait d'être rasée par les flammes, les valeurs perdues équivalaient aux montants qu'ils pensaient avoir en réserve avant de commencer l'exploitation de la limite. Ils savaient qu'ils avaient perdu autant que la majorité des sinistrés qui ont perdu un bâtiment secondaire lors d'un incendie personnel. Il était peu probable qu'ils reçoivent des encouragements puisqu'ils étaient tous dans la même situation, tout le monde avait perdu ; tout le monde était un peu perdu ! Les lèvres ne pouvaient pratiquement pas produire de paroles d'encouragement, elles émettaient plutôt des sentiments de défaite... Mais enfin ils ne se laisseraient pas abattre définitivement par cet échec, même s'il était de taille ! Ils allaient triompher de celui-là comme de tous les autres, comme aux premiers jours de la colonie, quand les activités ne se soldaient pas toutes par le succès. Cet obstacle, les membres allaient le surmonter, mais cette fois ils voulaient être écoutés, eux, les hommes de bonne volonté ! C'était sur eux que retombaient les responsabilités des décisions. Ils ne voulaient plus entendre parler de projets de grande envergure. Pour le territoire du canton de Guyenne, ils en avaient assez de la petite scierie du Rang croche et même s'il devait y avoir un

changement, il n'était pas certain que ce serait l'option du bois plané et vendu fini qui retiendrait l'attention ; il y avait aussi l'option du bois vendu rond en billots, directement dans la forêt, sans aucuns frais puisque, dans l'état des choses, nous étions conscients que notre scierie ne pourrait être reconnue par le ministère des Terres et Forêts. N'était-ce pas la fin ?

Au cours de l'été, le Syndicat récupéra les pièces utilisables au lac Faillon et, presque aussitôt après, le bureau de direction entama des pourparlers pour acheter des machines et construire une usine de planage près de la scierie du Rang croche.

L'attitude du bureau de direction provoqua de graves murmures de la part des membres, qui n'avaient pas été consultés au sujet de ces investissements. À plus d'une reprise, des réunions d'étude ont été tenues à ce sujet. Voulait-on faire accepter la prise de position du bureau de direction ou quoi encore ? La seule idée qu'il me reste en mémoire c'est que les membres n'ont jamais accepté cette décision prématurée et, par des votes majoritaires, ils ont opté pour ne plus avoir de responsabilités de ce genre. Cependant, il y avait déjà des achats de faits, même au moment de la tenue de l'assemblée de tous les membres. Finalement, les directeurs proposèrent la formation d'une compagnie qui administrerait la production de bois de sciage en bois fini. Toutefois, planifier toute la production et la financer n'était pas une mince affaire. Le Syndicat devait, comme par le passé, faire couper le bois et le transporter sur les lieux de transformation à ses propres frais. À partir de là, le bois devenait la responsabilité de la compagnie, jusqu'à sa livraison en bois fini. Lors d'une réunion, on avait démontré les avantages d'une compagnie fonctionnant comme organisme indépendant, par contrat avec le Syndicat. Cependant, la compagnie était, paraît-il, en fonction depuis quelque temps, et pas un employé n'avait encore retiré de chèque portant le nom de la compagnie ! Toutes les payes étaient signées par le Syndicat ! Il s'agissait donc du même bureau et du même comptable. Le problème avait été soulevé par les membres au cours de la réunion ; finalement, un membre s'est levé et a demandé qu'on veuille bien lui montrer et lui lire le contrat et les documents qui prouvaient l'existence de ce nouvel organisme. La personne visée par cette demande s'est retirée de la salle pour exécuter la demande et la discussion a continué entre-temps ; après quelques minutes, notre homme est revenu et nous a affirmé : « Le contrat dont vous parlez n'est pas encore rédigé en

contrat, il est encore partie intégrante du procès-verbal du bureau de direction, et je ne puis donc vous en donner lecture. » Une réponse comme celle-là pouvait arrêter les discussions, mais elle ne satisfaisait pas les membres qui cherchaient un point de repère pour s'éclairer.

La loi A.R.D.A. : Aménagement régional et Développement agricole

En même temps qu'était débattue l'idée de transformation de la production forestière, était apparue la loi A.R.D.A. qui devait prôner, comme l'indique son sigle, l'aménagement régional et le développement agricole. Les premières études se firent dans la région du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie. Il y fut dépensé, ou plutôt gaspillé, totalement, des sommes formidables qui n'ont servi à nulle autre chose qu'à des enquêtes sur des points qu'à peu de chose près tout le monde connaissait. Cette loi était une des lois dites fédérales-provinciales, de celles qui ont fait couler tant de salive et d'encre.

Les études devaient se faire dans une région que l'on considérait comme région pilote et les rapports d'enquête devaient servir à l'établissement de normes administratives pour l'application de ladite loi dans les autres régions. Quelle lenteur, quel fouillis dans les idées ! Après de nombreuses séances d'animation qui devaient donner lieu à de nouveaux crédits permettant des développements dans la région concernée, les résidents de cette région s'attendaient à ce que de vrais changements se produisent, mais rien ne vint combler leurs désirs ni diminuer leur crainte de voir leur région s'étioler et abandonnée peu à peu par beaucoup d'entre eux, en faveur des grandes villes.

La loi A.R.D.A. favorisait surtout les organismes reconnus dans une entreprise de réaménagement d'un milieu et elle favorisait surtout les demandes de crédits qui entraîneraient une action communautaire. Ne cherchons pas pour l'instant à scruter plus en profondeur cette loi qui aura une grande influence sur l'agriculture, sinon en la stimulant, du moins en décevant les attentes des colons. Retenons simplement les deux expressions : « organismes reconnus » et « action communautaire » pour bien comprendre ce qui va suivre.

Après plus ou moins de consultation de la part des membres, la paroisse de Guyenne a décidé de se présenter, par l'intermédiaire du

ministère provincial de la Colonisation, comme paroisse pilote pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Un des arguments qui militait en faveur de notre projet c'est qu'on prétendait que Guyenne était la seule paroisse capable de fournir des données compilées depuis son ouverture et de poursuivre la compilation aussi longtemps que nécessaire. Elle était aussi la seule à pouvoir garantir, par son organisme officiel, la représentation de toute la paroisse, de tous les citoyens de son territoire ; la seule à pouvoir garantir qu'aucune puissance politique ou financière ne ferait dévier l'application des politiques et des crédits votés, en dehors du cadre des programmes établis par la loi. C'était un atout puissant. On le croyait même tout-puissant ! De plus, certains fonctionnaires régionaux croyaient que Guyenne avait des chances de pouvoir parvenir à un haut échelon d'utilité, de servir de modèle barème pour toutes ses consœurs et ils n'ont pas eu de peine à convaincre nos dirigeants, notre élite ! En effet, Guyenne n'était-elle pas la paroisse type dont tous les occupants s'étaient engagés volontairement dans un organisme responsable, capable de régir une telle entreprise. Une paroisse capable de démontrer la force de la coopération, son efficacité quant à l'économie qu'elle pourrait produire dans la gestion d'un tel programme. Sûrement aussi que c'était Guyenne qui pouvait le mieux procéder à des compilations de documents pouvant fournir des renseignements précieux dans à peu près n'importe quel domaine d'application de la loi, avec des normes déjà établies sur le territoire et des gens qui avaient l'habitude de l'exploration. C'est pourquoi tout fut mis en branle : études, enquêtes, historique, publicité, tout ce qu'il fallait pour présenter un mémoire décrivant les réalités présentes et les possibilités de réalisations futures, dans ce programme. On avait seulement oublié deux choses : que la loi ne s'appliquait qu'au niveau d'une région, tel que l'indiquait son appellation, et que l'étape des exemples pilotes était passée !

Mais cette fois, on ne voulait pas manquer le bateau. C'était le temps de penser à la planification de tous nos services également. Ceux qui étaient déjà en place et qui avaient une dimension convenable et ceux qui devaient être améliorés pour atteindre cette dimension. Enfin, dans le domaine de l'agriculture, on esquaissa un plan qui mettrait de l'avant nos connaissances dans l'application des sciences coopératives et communautaires (pâturages communautaires, prairies communautaires et, pourquoi pas, territoire agricole d'appoint communautaire), pour les fermes qui existaient déjà ou qu'on pourrait

projeter d'installer, grâce aux avantages offerts à l'occasion de cette percée dans l'aménagement. Dans le domaine forestier, on n'oublia pas de réclamer du ministère des Terres et Forêts le territoire couvert de forêt qui était sous sa juridiction et sur lequel on s'engageait à faire une coupe rationnelle. On voulait fournir aux adeptes forestiers le moyen de continuer leur vie à l'intérieur de la paroisse, en apportant ainsi un précieux secours aux services pour lesquels on voulait maintenir à tout prix les effectifs. Ce territoire forestier dont on avait si souvent entendu parler, était reconnu au sein du ministère qui le détenait, sous le nom de « limite forestière » ou « limite cantonnale » ou encore sous la nouvelle appellation de « forêt domaniale » et, quand on en parlait, on écourtait toujours les expressions et on disait, le plus souvent : « la limite » ou « la réserve ». Ce n'était pas la première fois que cette limite faisait l'objet d'une demande mais, cette fois, on espérait que le Ministère ne ferait pas la sourde oreille, comme cela avait été le cas par le passé. Ce plan était le fruit d'une compilation minutieuse ; chacun avait eu à remplir et à remettre un formulaire d'enquête, après y avoir inscrit ce qu'il entendait retenir comme besoins pour sa ferme : territoire, installations, délais, financement, revenu d'appoint ou l'équivalent s'il s'agissait d'autres options comme la foresterie ou les services ; chacun devait déclarer les revenus dont il comptait avoir besoin, dans un domaine comme dans l'autre. La planification serait donc complète dans tous les secteurs : agriculture, foresterie, services.

Bien entendu, le mémoire préconisait des regroupements de cultivateurs pour atteindre les objectifs de la loi car celle-ci ignorait presque totalement les individus. Ils n'étaient considérés qu'à travers des programmes communautaires et coopératifs. Les cultivateurs de la paroisse n'étaient pas tellement épris de ce genre d'agriculture communautaire et de ces types d'exploitation. Ils se proposaient d'utiliser ces formules avec prudence et sans y prendre d'engagements trop définitifs. Quant à moi, dans le formulaire, j'ai fait la répartition de mon effectif agricole de la façon suivante : pour demeurer stable une exploitation devait posséder, sous un même chef d'administration, suffisamment de superficie cultivable pour ne pas dépendre, pour alimenter les bêtes, que des aliments produits sur des terrains communautaires. Je donnais comme raison que les services communautaires, dont l'administration est multigestionnaire, sont moins souples et que leur stabilité peut être variable. Ces inconvénients sont comblés par

le coût de revient fort avantageux des productions que l'on peut en retirer. Cependant, quand une formule est à explorer, il faut vraiment prendre le temps de la connaître avant de rendre toute l'administration dépendante d'un système qui doit demeurer temporaire tant qu'il n'est pas rodé et adapté à la ferme et à ses gestionnaires. Notons que ces derniers aussi doivent faire des efforts pour s'adapter à cette formule. Voilà, en général, les raisons qui me faisaient commencer par l'acquisition d'une superficie suffisante dans le domaine individuel, avant de projeter une organisation communautaire importante que je voyais comme une seconde étape d'expansion agricole. À ce sujet, cependant, la loi de l'aménagement régional prévoyait des subventions égales au coût de l'aménagement du sol pour la mise en production initiale ; ceci représentait des sommes considérables versées pour la préparation de chaque acre. Face à cet avantage, il ne fallait pas négliger complètement l'idée d'un engagement expérimental dans cette formule de production coopérative.

Après avoir pris connaissance des besoins de chacun, à la lumière des formulaires remis par les membres, le Syndicat a fait des projections. On a fixé les exigences globales à 500 000 \$ d'investissements, obtenus en vertu de la loi A.R.D.A., pour débiter l'opération et l'on prévoyait que, par la suite, l'autofinancement fournirait les sommes nécessaires pour établir une rotation de l'argent immobilisé.

Les membres semblaient s'être prêtés d'assez bonne grâce aux études préparatoires à la présentation du mémoire. Il va sans dire que tous n'avaient pas la même opinion quant à l'application du plan et aux objections que l'on était en mesure d'attendre à la suite de la présentation du mémoire, mais il faut dire que les membres avaient quand même accepté facilement tous les dérangements.

Il restait à savoir quelle attention porteraient les ministères concernés par l'application de notre plan et quelles objections ils feraient à la suite de la présentation du mémoire. Aurions-nous à oublier une partie des propositions du mémoire ? Jusqu'à quel point les ministères étaient-ils intéressés à investir chez nous ? Combien de temps les ministères mettraient-ils à formuler une acceptation ou un refus ? C'est cette dernière question qui allait prendre le plus d'importance, en réalité. Le gouvernement a reçu le mémoire et, pendant qu'il était à l'étude, des élections ont eu lieu. L'infortune a voulu que l'équipe au pouvoir ne soit pas réélue et nous nous sommes retrouvés à vivre une période de transition où les remises à plus tard sont monnaie cou-

rante. Finalement, le Syndicat a fait des pressions et, un an après, il a reçu une réponse non pas sur le fond du mémoire, mais bel et bien un accusé de réception réglementaire, exprimant un grand désir de voir le mémoire passer à l'étude. Devant une attitude semblable, nous n'avions pratiquement pas d'autre choix que d'entrevoir un refus de la part du gouvernement à l'endroit des propositions que nous avions formulées. Ce mémoire devenait donc par le fait même une étape que l'on pouvait passer à l'histoire. Tant de sacrifices, tant d'idées énoncées avec tant de soins, tant de volonté, tant de courage déployé avec la tenacité qui caractérise les vrais fondateurs de notre pays, tout cela n'aurait été qu'une démonstration inutile de notre personnalité. Quand nous nous sommes rendu compte que le mémoire ne recevrait pas de réponse valable, on ne peut pas dire que notre surprise a été très grande. Nous nous disions que, par ailleurs, un engagement partagé par les parties en cause aurait sûrement provoqué des rivalités sinon des hostilités entre nous et les autres localités. Cependant, si les membres ne « juronnaient » pas trop, il n'en allait pas de même pour les dirigeants de la colonie qui allaient jusqu'à dire, comme une menace : « Nous n'autoriserons aucun développement en agriculture tant que nous n'aurons pas reçu l'autorisation des ministères d'agir comme autorité dans le domaine forestier, sur toute l'étendue de la forêt comprise dans le territoire du canton de Guyenne. » Ils voulaient, avant de permettre de nouveaux investissements en agriculture, être assurés de pouvoir exploiter toute la forêt de Guyenne afin de maintenir la population en place, ce qui permettrait de soutenir les services organisés. En ces temps difficiles, un des dirigeants du Syndicat nous disait souvent : « La mission du Syndicat n'est pas facile ; on nous demande, après avoir relevé le défi de l'ouverture et celui de la consolidation, d'accepter d'en relever un troisième, celui de l'aménagement, mais rien à l'horizon ne nous permet de dire que nous serons secondés d'aucune manière ». Ces quelques phrases que je viens de citer, je les ai entendues à quelques reprises et elles ne me permettaient pas d'entrevoir, dans les réalisations futures du Syndicat, une action concrète en faveur d'une agriculture libre de toute entrave concernant la foresterie. Je l'avais déjà senti après la consolidation, nous ne serions que quelques-uns à partager les difficultés de la profession agricole. Cette attitude, qui visait à se servir de l'agriculture comme bouc émissaire pour faire avancer les autres options (forêt et services) de la paroisse, ne faisait que me révéler

le fond de la pensée de ceux qui allaient nous dominer par leur nombre et par leur pouvoir économique et décisionnel !

Cette situation, je la sentais comme une étape difficile à franchir pour tous les agriculteurs. Pour moi, elle prenait une signification tragique puisque, à ce moment-là, je venais de prendre une option d'achat sur deux lots d'un de mes voisins et je me proposais de présenter une demande de transfert et de crédit en vertu de la loi du rachat des terres, transaction pour laquelle j'avais besoin de l'acceptation, sinon de l'endossement, du Syndicat et qu'on me refusait ! Cette attitude n'avait pas pour effet de me permettre de poursuivre les engagements auxquels j'avais maintenant consacré près de vingt ans de ma vie, avec l'espoir de me retrouver dans un milieu favorable à l'agriculture à plein temps. Mes réflexions me portaient à croire que, pour réaliser mes désirs, je ne pourrais probablement pas demeurer dans la colonie. J'acceptais de vivre dans une agriculture à temps partiel à condition que cette situation ne s'éternise pas et que les relations communes à la profession ne soient pas conditionnées par des obligations envers des groupements ou des associations dont les buts ou les aspirations iraient à l'encontre d'une agriculture progressive !

Pour moi, accepter d'être conditionné par des forestiers, qui pouvaient sans cesse jouer d'influence à cause de leur majorité, équivalait à vouloir demeurer dans une situation latente qui finirait toujours par se détériorer à cause d'un groupement sur lequel je ne pouvais avoir que très peu d'emprise. Cette pensée me préoccupait, j'en parlais avec quelques membres et en particulier avec des agriculteurs. On commençait à me définir comme une personnalité de l'agriculture, trop progressive à leur point de vue. Un soir d'assemblée où tous ces problèmes ont été remués, je me suis levé et, après avoir demandé que l'on porte plus d'attention aux demandes de ceux qui étaient en expansion agricole, j'ai expliqué ce qui me préoccupait : la possibilité d'acheter les lots que je détenais en option d'achat en attendant que je puisse bénéficier de la loi sur le rachat des terres. Mes paroles n'ont pas obtenu la faveur de la majorité qui professait des idées plus ou moins adverses. J'ai terminé mon intervention par ces paroles : « Lorsque vous entendez dire qu'un bûcheron en quête de travail est allé s'engager à l'extérieur, vous savez qu'il n'y a pas lieu de vous inquiéter parce que vous savez également qu'il reviendra quand vous aurez du travail à lui offrir ; mais si, un jour, un cultivateur vous dit : "Je pars demain", sachez que sa décision sera irréversible car pour

~~Lui l'étape de la réflexion et celle de la décision sont terminées. Dans une vie d'agriculteur, des décisions d'une pareille importance ne peuvent être prises sans qu'on y ait mûrement réfléchi et ce depuis longtemps.~~ » Les membres, trop absorbés par leurs problèmes, ont laissé passer ces paroles sans réagir et ils sont demeurés muets. Dans les circonstances, aucune parole qu'elle soit prononcée avec profondeur ou superficiellement, qu'elle soit dite avec douceur ou avec rudesse, qu'elle soit ferme ou évasive, qu'on l'exprime avec sévérité voire avec dureté, ne pouvait rien changer à cette vie latente et conditionnée qu'était la réalité.

Ce soir-là, je suis retourné chez moi un peu plus déçu que d'habitude. Ce n'est pas que j'en avais conclu déjà qu'il faudrait partir mais, lorsque je suis rentré à la maison et que j'ai raconté à mon épouse les péripéties de la soirée, nous en avons conclu que nos chances diminuaient de voir les adeptes de notre profession devenir nombreux et prospères. Cependant, cet événement a certainement marqué notre destinée puisque, par la suite, lorsque je recevais des objections au sujet du même problème, je m'y référais pour faire le point avec les idées exprimées ce jour-là et les jours qui suivirent.

L'étude de l'aménagement avait eu lieu en 1966 et les dernières bribes d'espoir nous étaient parvenues un peu plus d'un an après. Les entraves n'avaient pas arrêté les travaux de la ferme et comme nous étions en novembre, les prévisions pour l'année suivante commencèrent à s'élaborer comme à l'accoutumée. Les réticences des uns et la nonchalance des autres n'était pas une raison pour démissionner brusquement sur le plan de l'établissement et de l'expansion agricole.

L'Éducation permanente

Quelques jours après que je me sois exprimé devant une assemblée réticente, comme je viens de le décrire précédemment, le système que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'« Éducation permanente », dirigé par le ministère de l'Éducation, faisait son apparition chez les agriculteurs. Dans tous les domaines, on voulait se recycler et il en était de même pour la classe agricole. Il y avait déjà plus d'un an que dans plusieurs secteurs l'Éducation permanente fonctionnait ; il s'agissait surtout de cours dispensés à des enseignants dont les brevets ne correspondaient plus aux normes de travail dans

l'enseignement. Cette année-là, en 1967, les cultivateurs ont été invités à profiter des avantages de l'Éducation permanente, en participant à des cours dispensés par le ministère provincial de l'Éducation, et dont la préparation et la présentation étaient défrayées par le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre. Cet arrangement impliquait le ministère du Travail puisqu'il visait surtout à préparer les gens à une fonction particulière dans le domaine du travail. On entrevoyait, dans un avenir plus ou moins lointain, que des cours viseraient à donner une formation dans des domaines beaucoup plus profonds touchant la personne humaine ; mais, pour le moment, nous entendions parler pour la première fois de ces cours, et la notion de profondeur nous échappait ! Pour nous, il s'agissait de paroles superficielles prononcées par des gens ordinaires et quelquefois par certains médias. Les protestations les plus fortes venaient des esprits politisés, eux, ils n'y allaient pas de main morte ! Ils n'hésitaient pas à qualifier cette nouvelle forme d'instruction d'« assistance sociale déguisée ». Ces cours étaient subventionnés par le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre, alors ils critiquaient vertement le fait que des personnes adultes retournent à l'école, et pire encore, qu'elles soient payées pour le faire ; « C'est la dégradation de la personne », disaient-ils. Évidemment, nous étions en 1967. J'en ai même entendu dire : « Ça prend des Québécois lâches pour se laisser acheter ainsi ! » Mon but ici n'est pas de définir l'Éducation permanente, ni de faire le procès de ces énergumènes qui poussaient les faits à l'extrême. Je m'attarderai plutôt à expliquer quelle sorte de programme on nous a présenté la première année, avec un petit aperçu du contenu des cours que l'on nous offrait en « blocs » ; c'est d'ailleurs ainsi que l'on nomme encore ces présentations. Je vais expliquer surtout la façon dont on a procédé pour que les cultivateurs deviennent admissibles aux cours.

Pour pouvoir participer à ces cours, il fallait fournir la preuve que nous étions aptes à les suivre. Nous devions posséder les matières de base nécessaires. Je ne dis pas ces choses dans l'intention de les apprendre aux lecteurs, mais pour les situer et leur faire savoir que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui existaient déjà, avec la différence que nous les connaissions encore plus mal et que les services qui sont en place de nos jours ne l'étaient pas dans le temps, même les plus simples comme celui de la vérification dont je viens de parler. Donc, pour y suppléer, l'U.C.C. diocésaine avait organisé un genre de test qui faisait d'une pierre deux coups : d'une part,

empêcher les agriculteurs de s'entasser dans les bureaux de Main-d'oeuvre et éviter ainsi des disputes inutiles entre eux. On voulait par là s'assurer que les cultivateurs entreprendraient de suivre les cours les plus adaptés à leurs besoins et que les cours leur apporteraient vraiment des connaissances susceptibles d'améliorer leur situation. Il ne fallait laisser place à aucune injustice et, comme il n'y avait pas de place pour tout le monde, il fallait que le choix soit judicieux.

L'examen que nous présentait notre association professionnelle était relatif à des matières académiques appliquées à des problèmes types de gestion agricole ; c'était une façon de rendre la tâche plus facile aux gens de la terre, en les invitant à s'exprimer dans un vocabulaire qui leur était familier. Tous les syndicats locaux avaient été informés de la tenue de ces examens afin de permettre à tout le monde de se présenter et d'avoir une chance égale de se qualifier aux cours. Ceux dont les connaissances académiques n'étaient pas suffisamment étendues pouvaient se présenter à des cours académiques qui leur permettraient de se présenter, une autre année, aux cours d'éducation professionnelle agricole, pour lesquels il fallait posséder les connaissances d'un cours primaire réussi. Ceux qui possédaient ce prérequis pouvaient espérer réussir dans la poursuite des cours de connaissances professionnelles proprement dites. Les renseignements donnés aux syndicats locaux contenaient aussi des explications assez précises sur les avantages des cours, tels que les subventions versées aux participants et payées directement par les centres de Main-d'oeuvre, les dates d'ouverture et de fermeture des programmes, les heures des cours et leur durée, les titulaires et l'endroit où étaient dispensés les cours. À Guyenne, les renseignements furent donnés comme ailleurs par le syndicat local de l'U.C.C. et c'est moi qui, en qualité de président, fit annoncer la tenue de la réunion, dans le bulletin paroissial ; l'annonce indiquait, en plus des renseignements généraux, le motif de la convocation de cette réunion spéciale. Le soir de la réunion, un directeur du Syndicat était présent et, quelle ne fut pas ma surprise quand, au début de la réunion, il se leva et m'aborda en ces termes : « Tu dois t'attendre à de fortes pressions de notre part, me dit-il, car il faut empêcher les cultivateurs de la paroisse de s'inscrire aux cours dont les programmes vous ont été communiqués. » Puis, il me donna comme principale raison que les cultivateurs, en abandonnant leur travail pendant la durée des cours, feraient diminuer la production forestière et, par conséquent, celle du moulin... On craignait aussi

que ces cours, en étant rémunérés, ne fassent perdre au Syndicat de l'autorité sur ses membres. Quelque temps plus tard, il m'a été donné de connaître d'autres raisons qui les faisaient réagir ainsi. « Ces cours ne sont que du *bourrage de crâne régional* », m'a-t-on dit, en plus de me servir les critiques qu'on entendait habituellement à propos de l'Éducation permanente. Mais, cette fois, on allait vraiment plus loin encore. On exploitait même le fait que j'étais membre d'une coopérative régionale de producteurs laitiers, située dans le temps à Palmarolle, et à laquelle je participais pour écouler les produits de la ferme ; étant producteur de lait industriel, c'était la seule fabrique où je pouvais envoyer mes produits. Mon interlocuteur m'a dit, comme cela, d'une voix assurée : « Aujourd'hui, les cultivateurs de la paroisse sont indépendants de leur coopérative locale, ils font affaires avec des organismes régionaux, desquels ils tirent leurs revenus, et les bénéfices retournent à ces sociétés parce que ce sont elles qui ont la chance d'exploiter dans ces domaines. » La personne qui s'exprimait ainsi a ajouté : « Je regrette le temps où nous avions une petite fabrique de beurre ou de fromage dans chaque localité, il faut espérer qu'on pourra y revenir. » J'étais d'accord avec eux pour pleurer la belle époque disparue, mais la vente des produits ne pouvait attendre que tout redevienne comme avant et le progrès de l'agriculture non plus. Il se faisait sentir, le progrès, du côté des coopératives régionales, ce qui nous permettait un développement plus sûr ! Cette façon de procéder nous avait permis de diversifier la transformation de nos produits et de découvrir de nouveaux marchés. Les prix étaient meilleurs que lorsque nous n'avions que le marché de beurre et de fromage comme débouché. L'agriculture devenait de plus en plus une profession à plein temps et l'apport d'un revenu de la forêt était de moins en moins important. Dans une région comme la nôtre, où la population agricole était très faible, il nous fallait absolument regrouper tous les capitaux pour pouvoir entretenir une fabrique de cet ordre. Puisque l'enjeu de l'agriculture et de sa commercialisation, surtout, se jouait au niveau de la région, il m'apparaissait également normal que les cours de perfectionnement ne soient pas uniquement attribués à des localités isolées. Enfin, comme la chance m'était donnée de pouvoir suivre les huit premières semaines de cours, je n'hésitai pas à y participer.

Le programme comprenait trois grands blocs : gestion-comptabilité, troupeau-alimentation-général, productions végéta-

les-céréales-prairies-pâturages. En classe, j'étais heureux, j'avais de grandes ambitions, j'étais enthousiaste. Je me sentais dégagé de bien des contradictions ; entouré de vingt autres cultivateurs, je pouvais enfin échanger librement sur tous les problèmes que nous avions en commun. C'était comme la réalisation d'un vieux rêve, d'un grand désir ! Cette expérience m'a permis de comprendre que les problèmes des cultivateurs des autres localités pouvaient ressembler aux miens du point de vue de la profession mais que, lorsqu'il s'agissait de problèmes locaux, aucun n'était semblable à ceux que je rencontrais au même niveau. Les autres localités étaient dirigées par des municipalités, et moi j'avais mon Syndicat. Je ne croyais pas à l'infaillibilité ni de l'un ni de l'autre système. Je croyais beaucoup plus aux personnes maintenant.

Mon objectif était fixé : devenir au plus vite agriculteur à plein temps et abandonner au plus vite les solutions d'appoint. Pour ne pas être pris au dépourvu, je ne voulais rien manquer des cours.

Le Syndicat de travail et l'Association coopérative de travail

Lorsque nous avons procédé à la préparation du mémoire sur l'aménagement, relativement à la loi A.R.D.A., nous avons également cru nécessaire de réviser les règlements du Syndicat de travail. Nous avons dû nous réunir plusieurs fois à ce sujet pour parvenir à étudier, un à un, tous les règlements. Les uns devaient être annulés, les autres adoptés, parfois aussi acceptés avec une nouvelle définition. Les plus gros changements touchaient la discipline et la révision des buts de la société en ce qui concernait l'établissement des colons en agriculture. Il y avait moins de sanctions contraignant à l'obéissance, et un assouplissement général dans le domaine de l'autorité. Un des points qui changeait beaucoup le caractère de l'organisme, c'était que maintenant il n'était plus nécessaire de devenir cultivateur pour demeurer membre de notre Syndicat. Évidemment, nous étions habitués depuis longtemps à voir ceux qui n'étaient pas des adeptes de l'agriculture partager les mêmes avantages que les autres mais maintenant ce qui n'était que toléré allait prendre une forme légale.

Ces études terminées, nous nous sommes retrouvés avec une société qui portait un nom nouveau et qui fonctionnait selon une nou-



Scène de la salle paroissiale.

velle loi. Elle se nommait l'Association coopérative de travail de Guyenne et fonctionnait selon la loi des Associations coopératives. Ceci lui permettait, semblait-il, un champ d'action plus grand. En d'autres temps, on aurait probablement assisté à un regain de vigueur chez les membres. Toutes les libertés que nous venions d'obtenir auraient dû nous motiver favorablement à changer de comportement. On avait voulu éliminer toutes les contraintes. Les cotisations de l'U.C.C. ne seraient plus retenues à la source parce qu'on ne voulait plus, désormais, que les membres soient obligés de demeurer membre de l'association professionnelle ; on comprenait aussi que les études ne seraient plus nécessairement organisées par l'U.C.C., pour le Syndicat.

Un an plus tard, la moitié des membres de l'association professionnelle avaient démissionné de cette association, sous prétexte qu'ils n'étaient pas cultivateurs. Ils oubliaient que les services forestiers de l'U.C.C. pouvaient les représenter. Dans l'euphorie générale, on avait oublié toutes les responsabilités. On avait même oublié qu'une société qui n'exige rien de ses membres ne peut en retour rien leur donner comme sécurité. On oubliait également que, depuis de nombreuses années déjà, les syndicats ouvriers faisaient retenir à la source les cotisations de leurs membres et parfois malgré la pluie d'objections des employeurs. Et dire que nous, durant les années passées, nous possédions les moyens de faire cette retenue sans aucune autre justification que celle d'observer le statu quo légal ; et nous avons préféré nos libertés ! Nous étions loin maintenant de sentir une plus grande implication volontaire des membres, l'heure de la grande vie coopérative était passée. Personne n'était intéressé à servir sa coopérative comme simple membre. Les ambitions avaient glissé plutôt dans la montée vers les sommets, vers la direction !

Au cours de l'étude, on avait répété à plusieurs reprises qu'il était temps de penser à une société adulte, sans limites, sans démarcations, sans restrictions surtout, et sans sanctions, pour organiser le savoir-faire des membres. Avait-on oublié les responsabilités qui pesaient sur chacune des deux parties : les membres et la société ? Chacune d'elles ne devait-elle pas s'acquitter des obligations qu'elle avait prises ? Ne savait-on pas que la sagesse d'une société exprime dans la clairvoyance et la prudence des règlements qu'elle promulgue ? Voilà des questions que je me posais souvent, en ce temps-là, et pour lesquelles je n'ai pas obtenu de réponse de sitôt.

Un coup d'oeil sur les services et les associations

Jetons un coup d'oeil sur les services d'abord, puis sur les associations ensuite. Pour ce qui est des premiers, ils étaient tous encore en fonction ou à peu près. On déplorait cependant de ne pas être plus nombreux ou en meilleure position financière afin de mieux soutenir ces services et d'étendre leur rayon d'action. Revoyons-les un par un.

— Les postes. C'était le service qui connaissait le plus d'ampleur. Nous bénéficions d'un bureau de poste comptable, maintenant, et nous avons un service de courrier à domicile, « la malle rurale » comme disaient les gens ; les premières fois que j'ai reçu du courrier à la maison, je n'ai pas pu m'empêcher de penser aux grandes fatigues des premières années, alors qu'il fallait aller poster une lettre ou encore se rendre à la poste pour recevoir une lettre que nous attendions déjà depuis quelques jours, et qu'il fallait faire le trajet le plus souvent à pied, dans la neige et par des froids impossibles, ou encore à bicyclette, et ensuite en voiture à chevaux. Combien nous avait-il fallu de courage, à moi et aux miens, pour résister à ce dur traitement pour vaincre l'ennui causé par l'isolement ?

— Les services de santé. Ces services étaient moins florissants. Les ministères de la Colonisation et de la Santé voulaient diminuer les frais et tentaient de diminuer le personnel en jumelant les paroisses ; c'est ce qui semblait retenir l'attention des autorités gouvernementales, pour l'avenir, dans notre paroisse. L'assurance-hospitalisation commençait à fonctionner, c'est peut-être pour cette raison que l'on tentait de diminuer l'effectif paroissial.

— Le plan scolaire. Le nombre des écoliers commençait à diminuer et l'école centrale était déjà moins remplie et pour cause, car les naissances avaient diminué. Les jeunes ménages du début avaient vieilli, le nombre des enfants dans ces familles était à sa limite. La régulation des naissances commençait à jouer un rôle important et, pour les familles de dix, douze, treize enfants, il en était bien temps ! Les enfants du cours secondaire allaient maintenant à l'école régionale, ce qui diminuait d'autant le nombre des enfants dans les classes paroissiales, et les rentrées ne se faisaient plus aussi nombreuses que par le passé. D'après le recensement de la clientèle scolaire que possédait la Commission scolaire, on voyait clairement que la diminution de cette clientèle allait continuer pendant les six prochaines années et aucune augmentation n'était prévisible. Ce qui concourait aussi à

ce phénomène, c'est que quelques familles nombreuses, dont les enfants étaient au cours primaire, avaient quitté la paroisse, ce qui intensifiait la désertion des écoles paroissiales.

— Le domaine religieux. L'église avait conservé ses dimensions originales et l'on ne prévoyait pas qu'elle soit jamais agrandie. Le nombre des colons n'augmentant pas et le nombre des habitants pouvant tout au plus se maintenir à son nombre actuel, nous ne croyions plus à la nécessité d'avoir plus d'espace dans le sanctuaire, dans un avenir prochain. Un fait qui attirait l'attention des plus âgés, surtout, et qui réjouissait les plus jeunes aussi, c'était le grand changement du côté liturgique. La messe et les offices étaient maintenant dits en français, enfin ! les belles choses que nous lisions en latin, nous les comprenions maintenant et nous espérions que ce fait nouveau retiendrait notre jeunesse, qui n'était pas très ancrée de ce côté ! Ce phénomène du changement liturgique, on nous en parlait depuis fort longtemps. Je me souviens que lorsque nous militions tous deux, mon épouse et moi, dans les rangs de la J.A.C., nous en entendions déjà parler un peu ; le jeûne eucharistique raccourci, la messe à toutes les heures du jour, et des changements importants dans le sacrement de pénitence, dans la façon de l'administrer, bien entendu !

— Le bureau du Syndicat. Le bureau du Syndicat était maintenant installé depuis plusieurs années dans un nouveau local, le « Centre syndical ». C'était un local spacieux qui comprenait deux bureaux et un local, équipé d'un comptoir, pour la distribution de la paye des travailleurs. Tous étaient d'accord pour dire qu'il était dommage que la société ne soit pas en mesure de prendre plus d'expansion, le service de documentation et de compilation des données était si bien organisé ; mais à ce moment-là, nous en étions plutôt au point où il aurait fallu une diminution du personnel.

— La Caisse populaire. Elle s'était fait une place de première importance. Le Syndicat faisait maintenant la plus grande partie de ses transactions d'argent par son intermédiaire : paye des travailleurs, transport d'argent, quelques prêts et bien d'autres transactions. Le magasin, lui aussi, faisait toutes ses transactions par son intermédiaire et les contribuables, les cultivateurs surtout, pouvaient contracter des prêts à très bon compte. La commission scolaire aussi comptait pour une bonne part dans le gros chiffre d'affaires de la Caisse populaire. La tâche la plus laborieuse de cet organisme était de maintenir les liquidités à un niveau adéquat.

— Le magasin coopératif. Il continuait d'offrir ses services habituels ; maintenant, nous trouvons la dette grosse, c'est-à-dire de construction. Sur ce point, c'était plutôt l'avenir qui nous inquiétait, puisque nous savions que nous ne serions pas plus nombreux que nous ne l'étions à ce moment-là. Quelquefois, des membres quittaient la colonie et il arrivait que ce soit de très bons membres du magasin. Le capital social, cependant, n'était pas toujours remis au départ.

— La Coopérative d'électricité. Elle nous avait toujours donné le service d'électricité depuis sa fondation, mais après la fondation d'Hydro-Québec elle a cessé ses activités et vendu son effectif à ce nouveau service provincial. Les résidants de Guyenne avaient espéré voir augmenter la capacité des lignes de transport d'électricité pour répondre aux besoins de la population et des organisations commerciales et agricoles de la paroisse mais, après quelques interventions apparemment infructueuses, il semblait qu'il n'y avait pas lieu d'espérer des changements avantageux de ce côté et les lignes demeuraient surchargées, surtout aux heures de pointe.

— Le téléphone. Ce service n'était plus assuré depuis plusieurs années par la ligne d'un particulier, industriel du bois installé au lac Chicobi. Il était assuré maintenant par la Compagnie de téléphone du Nord. On avait installé des lignes neuves, reliées directement à une centrale à Taschereau, puis, lui succédait un service automatique installé à Guyenne ; mais ce service n'était pas très efficace et les interventions ont commencé, et la compagnie a fini par le changer pour un système de très bon ordre qui permettait de donner presque la moitié du service en lignes privées, ce qui nous était très profitable. Nous étions l'une des seules paroisses à pouvoir avoir un tel service, à cause de la distance qui nous séparait des grands centres de la région. Ce service de communication nous permettait de très nombreux contacts amicaux et commerciaux.

— L'U.C.C. En général, toutes les associations avaient enregistré une baisse de participation mais celle qui était la plus affectée c'était notre association professionnelle. Nous qui étions habitués à une participation presque totale les premières années, nous nous retrouvions avec seulement quelques membres qui assistaient aux réunions d'étude, et parfois sans aucun entrain.

— Le Cercle des fermières. C'est l'association qui a le moins souffert de la diminution de participation. En effet, même en cette période un peu dépressive socialement, ce cercle continuait de procéder à des



Photo : Erhce national du film du Québec

Famille de M. Deshamais.

réunions d'étude régulièrement, si bien qu'on aurait cru qu'il n'était pas rattaché par des liens directs au reste de la paroisse. Il continuait de rendre les mêmes services qu'autrefois.

— Les associations à caractère religieux. Elles fonctionnaient à un rythme très ralenti. Les changements liturgiques semblaient avoir donné l'occasion de les remettre en question presque totalement, du point de vue caractère et fonctionnement.

— Scierie du Rang croche. Elle fonctionnait toujours. On y avait ajouté un système de planage pour faire la finition du bois de commerce, système dont les membres avaient refusé à quelques reprises l'installation. Le tout fonctionnait sous le pseudo de la compagnie. Quelques-uns espéraient ainsi obtenir, un jour, une industrie très florissante mais il ne fallait pas se faire d'illusions de ce côté-là, nos meilleurs heures étaient passées.

— L'association sportive. Après avoir subi un certain ralentissement, les sports jouissaient parfois d'un certain renouveau dans des moments comme celui où la Commission scolaire a fait installer une patinoire sur son terrain. Celle-ci avait des dimensions réglementaires et offrait aux jeunes du secondaire, de même qu'aux enfants de l'élémentaire, des divertissements très intéressants, l'hiver. L'été il y avait aussi des pourrées qui ne duraient pas toujours, mais qui offraient des occasions de rencontres aux jeunes.

— Le Cercle agricole. Après sa fondation, en 1954, le Cercle agricole avait eu quelques bonnes années d'activités pour les agriculteurs de la paroisse. Des concours avaient été organisés dans divers domaines : concours d'élevage pour les jeunes, d'embellissement des abords de la ferme, de blanchissage des bâtiments de ferme. On avait même pris l'initiative d'acheter, au nom du Cercle, une pompe à vaporiser la chaux pour blanchir les granges et les autres bâtiments de ferme. Il y a eu des années où toutes les granges étaient blanchies au cours de la période propice, l'été, et rien ne nous encourageait autant que de voir les deux rangées de bâtiments blancs s'aligner de chaque côté du chemin de rang ! Nous sentions l'avantage d'avoir un représentant pour obtenir des subventions pour l'achat d'instruments très pratiques et qui demandaient très peu de mise de capital au colon. De plus, nous pouvions dire que le Cercle agricole avait atteint son but : promouvoir des méthodes et des techniques de travail améliorées qui soient de quelque utilité. Plus tard, les cultivateurs voulant cultiver des céréales et ne possédant pas de batteuse pour faire leurs

récoltes, songèrent à s'organiser par l'intermédiaire du Cercle agricole ; ils avaient appris que des subventions étaient versées par l'entremise de ce mouvement. Des démarches en ce sens ont été faites avec pour résultat qu'une batteuse a été achetée par un particulier, individuellement, et que ce particulier accomplissait les battages et recevait du Cercle agricole des subventions correspondant à un salaire intéressant. Le colon n'avait à fournir qu'une faible partie de la somme totale pour faire accomplir ses travaux. Cette réalisation fut pratiquement la dernière du Cercle agricole, à l'époque qui me concerne ! Ce fut une très heureuse initiative.

— Le Cercle des éleveurs. Les éleveurs avaient toujours continué de garder un taureau de race pure et, le jour où les troupeaux ont été trop nombreux, ils ont pris la décision de se procurer un second taureau, également de race pure, par le même moyen que le premier, c'est-à-dire par un prêt du gouvernement fédéral. Ils procédèrent de la même façon que la première fois en construisant un enclos pour le garder en captivité toute l'année durant. Ce second taureau rendit lui aussi des services au Cercle des éleveurs mais il ne connut pas autant d'importance que le premier ; de plus, le second taureau ne correspondait pas tellement aux besoins de la clientèle et il fut retourné après quelque temps ; il fut même remplacé par des taureaux qui n'étaient pas de race pure. Pour les sujets dont on voulait absolument améliorer la génétique, on employait le taureau principal.

La politique de prêt de taureaux a pris fin et le gouvernement fédéral a avisé les responsables des bêtes prêtées de bien vouloir les rendre à une date et à un endroit déterminés. Face à ce nouveau problème, le Cercle des éleveurs a décidé de se procurer, à son propre compte, un taureau qu'il pourrait échanger à son gré après les années de service requises. Par la suite, un second taureau a été loué pour permettre aux producteurs de faire l'élevage de tous les sujets ; il était lui aussi de pure race. À ce moment-là, il y avait dans la paroisse environ cent vingt-cinq vaches. Bon nombre de ces vaches avaient été achetées avec l'aide du ministère de l'Agriculture du Québec, et il y avait aussi un bon nombre de vaches élevées sur place par les colons. On avait la conviction que celles que nous réussissions à produire développaient un potentiel génétique élevé et que, du fait qu'elles naîtraient sur place, elles étaient mieux acclimatées que les autres. On reprochait généralement aux vaches que nous achetions des paroisses du bas de la province, d'avoir une faible résistance aux

maladies, attribuable à notre climat rigoureux.

Les membres du Syndicat n'étaient pas tous des producteurs de lait ; il y a eu aussi des éleveurs de bovins de boucherie qui ont commencé à pratiquer vers les années soixante. Ils possédaient leur propre sujet reproducteur, un animal de race. Cependant, jusqu'à ce moment-là, ceux-ci n'avaient jamais accompli autant de réalisations que les éleveurs de bovins laitiers. La rémunération était meilleure dans ce domaine, bien que le travail était très astreignant pour la production laitière et qu'il exigeait beaucoup d'heures de travail. Sous l'influence du Ministère et de quelques producteurs de la région, on a cru longtemps que le sol de la région serait probablement plus favorable à l'élevage qu'à la production laitière, compte tenu également du climat ; cependant, aucune preuve n'avait encore été fournie à ce sujet. Selon les aptitudes de chacun, selon la main-d'oeuvre dont il disposait et différentes autres ressources, comme ses connaissances et ses goûts, il y avait des chances de réussite dans un domaine comme dans l'autre.

Le plan économique

Au plan économique, ce fut une époque assez pessimiste. Du côté du Syndicat, le fonds de roulement n'existait plus et comme les activités forestières frisaient le déficit, il était impossible de le reconstituer. Même la marge de trois dollars la corde et de cinq dollars le mille n'était plus mise de côté pour arriver à boucler le budget. Il n'y avait plus de nouveaux membres donc plus d'épargne obligatoire. Mais ce qui assombrissait peut-être le plus le paysage, c'est que le ministère des Terres et Forêts réaménageait les exploitations forestières de la région en fonction d'usines reconnues : processus dans lequel la scierie de Guyenne n'était pas reconnue. Fallait-il en déduire que la scierie ne pouvait fonctionner, selon eux, selon les normes relatives à l'exploitation rationnelle ? Les usines de sciage reconnues par le Ministère avaient droit à des subventions pour parer au coût élevé d'installation et elles devaient pouvoir desservir un territoire de coupe déterminé et également répondre aux besoins d'un certain bassin de population et de main-d'oeuvre. La paroisse de Guyenne était exclue du choix du Ministère et la seule possibilité qui pouvait lui être accordée était de permettre la livraison de sa production à une usine plutôt

qu'à une autre. De toute façon, il y avait peu de chance que le Syndicat ne s'en tire sans perdre la possibilité d'exploiter sa scierie. Et la paroisse ne semblait pas vouloir se grouper avec une autre coopérative !

Vous vous êtes probablement demandé pourquoi je parlais toujours de l'agriculture et de la forêt comme de deux domaines d'exploitation devant aller de pair ? Voici une réponse brève qui vous aidera à éclaircir certains problèmes qui ont pu vous paraître obscurs au cours du présent récit. Partout dans la province, à l'époque, l'opinion qui prévalait généralement était que les professions de cultivateur et de bûcheron étaient inséparables ; l'agriculture ne pouvait survivre sans la forêt ! En pays de colonisation, cette opinion ne faisait sûrement aucune équivoque : la forêt était le seul moyen de subsistance des colons, en attendant les productions agricoles, ou encore un moyen de progression plus rapide en agriculture, à cause des capitaux investis dans ce domaine et qui provenaient des revenus forestiers. Dans les régions où l'agriculture était florissante, il n'était plus question depuis longtemps de la nécessité de combiner la forêt à l'agriculture et c'était une erreur de croire que la coalition forêt-agriculture était une situation permanente et souhaitable. Selon moi, l'agriculture à demi-temps, combinée avec la forêt, se limitait à quelques cas bien particuliers où ni l'une ni l'autre des deux professions ne pouvaient progresser normalement.

Notre situation avait donc été celle de colons qui se servaient de la forêt comme moyen de parvenir à l'agriculture, par la colonisation. La forêt avait été pour nous un moyen de subsistance puis elle fut un revenu d'appoint pour ceux qui avaient pris un départ en agriculture et qui voulaient s'assurer le plus tôt possible d'un revenu à plein temps provenant de l'agriculture ; mais, à la suite des événements que j'ai rapportés, il s'était éloigné de nous et définitivement, ce revenu d'appoint, nous le croyions perdu, ainsi que l'épargne que nous avions accumulée en prévision des jours difficiles en agriculture. C'est pour cette raison que l'ensemble de la situation ne pouvait me convenir comme moyen de parvenir à l'agriculture à plein temps.

Le plan social

Le côté social était aussi décevant, sinon plus, que le côté économique. Les contacts entre les membres et le bureau de direction

étaient très faibles. Les directeurs préféraient administrer sans consulter ! Les cultivateurs étaient lésés, les vrais, en tout cas, l'étaient ! Il n'y avait plus de primes de défrichement accordées comme répartition du fonds de roulement. La forêt qui restait était très éloignée et les activités forestières n'avaient rien d'encourageant pour les membres. Cet apport économique est à classer aussi parmi les conséquences sociales, parce que les membres concernés, les cultivateurs, sentaient qu'ils avaient perdu une grande partie de leurs avantages aux mains de gens qui s'étaient engagés comme eux et qui n'avaient pas respecté leurs responsabilités du début. Sentant que chacun cherchait à faire sienne la plus grande part de revenus possible, sans en faire bénéficier l'agriculture, et sachant que pour progresser ils devaient planifier de justesse tandis que les ressources qui avaient été prévues à cet effet s'étaient évaporées sans recours, les ambitions sociales des agriculteurs s'étaient amoindries également. Les possibilités de continuité, de prolongement, de renouvellement même, s'étaient évaporées devant l'indifférence des uns envers la persévérance des autres à observer leurs engagements.

L'une des preuves que l'ambition sociale avait diminué réside dans le refus des dirigeants de voir les membres s'engager au plan régional. Le refus des dirigeants de laisser les membres participer à certaines décisions au plan paroissial en constitue une seconde. Tout contribuait à rendre la vie sociale plus lugubre. Les mouvements paroissiaux ayant diminué leurs activités, les contacts étaient diminués d'autant. La vie moderne s'est installée, la télévision a amené l'indépendance. Les soirées canadiennes se sont faites de plus en plus rares, la récréation, au sein de la paroisse, était difficile ; il y avait quelques soirées paroissiales parfois, mais d'organisation moins facile. Les assemblées d'étude étaient très rares et elles avaient perdu leur vivacité, leur enthousiasme, la participation personnelle de chacun. Après l'explosion sociale des premières années, il aurait fallu permettre une expansion sociale à l'extérieur des cadres de la paroisse, une participation libre plus individuelle. Tout a concouru pour empêcher que cela ne se produise. Les dispositions économiques, sociales et religieuses de la paroisse ont toujours été vantées par les visiteurs, tant laïcs que religieux, tant civils que ministériels ; cette maturité et cette supériorité qu'ils nous reconnaissaient étaient-elles conformes à la réalité profonde ? Pouvions-nous y croire sans aucun doute ? Je me permets d'en douter !

Une erreur que je me dois de signaler a été d'avoir trop agi en fonction de services à créer ou à maintenir plutôt que de nous consacrer à l'exécution des objectifs premiers de la société.

La situation de la famille et de l'entreprise

Voilà donc que vingt ans s'étaient écoulés sous le régime coopératif. Je me retrouvais avec dix enfants aux études. L'aîné des garçons avait terminé sa première année au collège d'enseignement général et professionnel, l'aînée des filles était en dixième année classique, le deuxième garçon avait fait un an d'études à l'école moyenne d'agriculture de La ferme et les autres allaient au cours secondaire scientifique ou au primaire ; le dernier des enfants, une fille, allait entrer à la maternelle à l'automne. L'aîné était allé gagner ses études dans un chantier, au cours de l'été, le deuxième m'avait aidé sur la ferme, au temps de la fenaison et l'aîné des filles avait secondé sa mère dans les travaux ménagers et la laiterie. Tous les autres qui étaient en mesure de travailler avaient apporté leur contribution à la ferme. L'agriculture était devenue une affaire de famille, et d'ailleurs, je dois l'admettre, l'agriculture sans famille ça n'a jamais été florissant, quoi qu'en pensent les gros payeurs de subventions de toutes sortes.

La stabilité de l'agriculture dépendait beaucoup de la famille, cependant, il était rare que les administrateurs l'admettaient. Un jour, j'ai assisté à une réunion de cultivateurs, au plan régional, donnée par un conférencier qui avait vécu une expérience comme surveillant de la comptabilité d'une entreprise d'agriculture commerciale fonctionnant sur une base coopérative. Le prix de tout le travail effectué dans une telle entreprise était calculé comme s'il était payé à chacun. On ne devait donc pas tenir compte des liens familiaux des co-gestionnaires. Comme il s'agissait d'un père de famille et de ses enfants, il était nécessaire d'inscrire la valeur des salaires payés ou bien d'exclure toute main-d'oeuvre que l'on ne pouvait se payer. Les assistants à la conférence posèrent quelques questions concernant la rentabilité de cette entreprise et les ententes familiales entre les co-exécutants. Notre conférencier s'exprima en ces termes : « Les expériences que nous avons vécues dans cette entreprise ne sont pas toutes valables à 100 %, mais aujourd'hui nous pouvons dire quelle est la

valeur du travail accompli par une famille sur une ferme ! » J'en ai conclu que si c'était valorisant pour une famille de vivre sur une ferme, c'était également valorisant pour la ferme, je dirais même plus bénéfique pour la ferme et l'agriculture en général. Mais combien de personnes détenant des postes importants, dans le domaine de la comptabilité agricole entre autres, refusent de reconnaître le nombre d'heures de travail que nécessite l'exploitation d'une ferme, et la contribution de la famille. Chose certaine, s'il n'y avait eu que des hommes qui pensaient ainsi pour agrandir la superficie de terre cultivable, repousser l'abattis et promouvoir l'agriculture, je crains que nous ne serions pas encore très avancés !

Après toutes ces années de travail, ma femme et moi étions découragés du pourrissement de la situation que je viens de décrire. Ma volonté de devenir agriculteur à plein temps était arrêtée par l'impossibilité d'acquérir le fonds de terre nécessaire, l'outillage et les bâtiments étant suffisants pour le moment. Les déboires des activités forestières de la société ne m'avaient pas tellement affecté au point de vue économique, puisque, depuis déjà quelques années, je faisais un travail qui me donnait un revenu d'appoint suffisant. C'était plutôt l'insécurité face à l'avenir et l'impossibilité d'acquérir d'autres terres qui me portaient à renoncer. L'influence qu'avaient les affaires économiques sur la vie sociale de la paroisse était suffisante pour me décourager. J'avais goûté avec tellement de bonheur à la vie harmonieuse des premières années que je ne pouvais me résoudre à vivre cette vie sans contacts réguliers avec les autres membres. Les divisions, l'absence de but commun qui faisaient que nous avions l'impression d'avoir deux professions différentes à l'ordre du jour, ne m'attachaient plus à ce système dans lequel il n'y avait aucune démarcation entre les devoirs et les droits des membres et de la société.

Nous avons maintenant 135 acres en culture, peut-être pas tellement fertiles mais dont il était possible d'améliorer le rendement quelque peu. Au moment de la consolidation, j'avais acheté le lot voisin, numéro 37. La maison de ferme avait été finie de bas en haut, un système de chauffage central au mazout avait été installé, de bons systèmes d'aqueduc et d'électricité étaient organisés et voilà que les buts et l'ambiance générale de la paroisse ne correspondaient plus aux désirs, aux vrais besoins de la vie sociale.

Après avoir procédé à l'achat du lot de notre voisin, j'ai acheté un tracteur neuf d'une puissance de quarante chevaux-vapeur. C'était

le premier tracteur neuf et ce fut une fête lorsqu'il arriva à la ferme. Avec cet outil, les travaux iraient bon train. Au cours de cette période, on avait acheté des instruments de fenaison, dont un râteau à décharge latérale et une presse à foin usagée, quoique en bon état de fonctionnement, accompagnée de l'équipement nécessaire à l'entreposage du foin dans la grange. Durant les dernières années, le travail était devenu plus facile et moins fatigant ; les enfants étaient de plus en plus capables de prêter main-forte et c'était tant mieux car, depuis le début de la troisième période, j'avais dû changer de travail après avoir contracté une fièvre rhumatismale qui m'a obligé à rester à la maison pendant un mois et demi. J'avais donc dû abandonner le travail en forêt, dans la neige et l'humidité, et par des temps trop rigoureux. Jusque-là, la santé physique n'avait pas flanché, mais maintenant il fallait faire un peu attention. C'était la première fois que des contraintes s'opposaient à mes activités sociales : du travail accaparant qui paraissait ne jamais se terminer, des journées aussi longues que dures. Le cours de la vie allait changer maintenant. Il m'a fallu abandonner la présidence de la Commission scolaire qui m'avait donné beaucoup de fil à retordre durant la dernière année. J'ai averti les commissaires, pour la prochaine élection, et le jour venu ils ont respecté ma volonté. Je suis devenu simple commissaire, mais pour peu de temps car, l'automne venu, on cherchait un concierge pour l'entretien de l'école et comme les conditions me convenaient, j'ai posé ma candidature. J'ai démissionné de mon poste pour être promu concierge !

Jusque-là, aucune crainte de l'avenir n'avait effleuré ma pensée, mais à cause de ce qui venait de m'arriver, j'avais de plus en plus hâte de devenir indépendant sur ma ferme et je croyais que ce travail, me procurerait un revenu d'appoint convenable, allait également me permettre d'en arriver à l'agriculture à plein temps. Ce travail d'appoint, je l'ai accompli pendant cinq ans. Il fallait d'abord commencer par stabiliser les bases de la ferme en contractant un prêt avec l'Office du crédit agricole pour les lots 37 et 38. Les superficies en culture avaient bien changé et la relance était bien amorcée. Comme prévu, le coût des améliorations a été payé pour une bonne part par les revenus du travail à l'extérieur. Toute la famille a pris une part active aux travaux de conciergerie ainsi qu'à ceux de la ferme. Nous partions en groupe, les gars et moi, pour accomplir les travaux d'extérieur et le ménage de l'école, les fins de semaine et l'été. Quand il

s'agissait des travaux de la ferme, les gars s'occupaient de préparer le tracteur pour la journée, ils m'aidaient aussi à traire les vaches puis, ensemble, nous nous rendions aux champs où nous trimions toute la journée, et quand arrivait l'heure des repas, on pouvait voir les gars revenir des champs comme des soldats qui reviennent de la guerre, glorieux comme pas un ! Dommage que cela n'ait pu durer ! Les périodes de début et de fin d'année scolaire, surtout, exigeaient beaucoup de travail, avec les travaux des champs qui battaient leur plein à ces périodes-là ; et pour la traite des vaches — il y en avait vingt-cinq maintenant — il fallait une disponibilité assez grande. Vers la fin de la troisième période, les lots 33 et 34 avaient été pris en option d'achat et la moitié de leur superficie en culture, soit 40 acres, avait été relabourée.

Les activités quotidiennes à la ferme avaient beau être aussi intenses qu'avant, il y avait pourtant quelque chose de changé puisque nous ne manquions pas une occasion d'aller visiter les fermes annoncées « à vendre ». Nous avons même commencé ces visites sitôt les semailles terminées, en 1958. Toutefois, un changement aussi radical ne s'était pas fait sans mûre réflexion. Finalement, nous avons reçu la visite des conseillers de la Société agricole fédérale et il semblait qu'il y avait des possibilités ; nous avons pris des dispositions, des accords de principes. Toute la famille y a participé ; il fallait établir quelles seraient les implications d'un tel chambardement. Petit à petit, les affaires se sont tassées de telle façon que nous nous sommes décidés. Nous connaissions suffisamment les impératifs pour pouvoir dire : « Si le Crédit agricole accepte le financement prévu nous sommes prêts à déménager. » Un bon jour, à l'heure où ordinairement le facteur déposait le courrier dans la boîte, je suis revenu à la maison avec une lettre à la main et, en l'agitant, j'ai dit à toute la famille : « Ça, c'est notre réponse ! » Je ne savais pas quel comportement prendre, tellement cela m'inquiétait : rire, c'était imprudent, pleurer, ce n'était pas le temps... d'ailleurs, on pourrait bien avoir assez de temps pour ça, si on en venait à regretter. Tout le monde avait hâte de savoir et gardait les yeux accrochés à la lettre qui contenait probablement la décision finale, celle qui marquerait notre vie à tous ! Et tous ont repris leur souffle quand enfin j'ai lu à haute voix les conditions que chacun écouta religieusement. « Prix d'achat : 33 500 \$. Comptant en argent : 6 500 \$, par l'acheteur, et 6 500 \$ en deuxième hypothèque, par le vendeur. Le solde du prix de vente : financé par

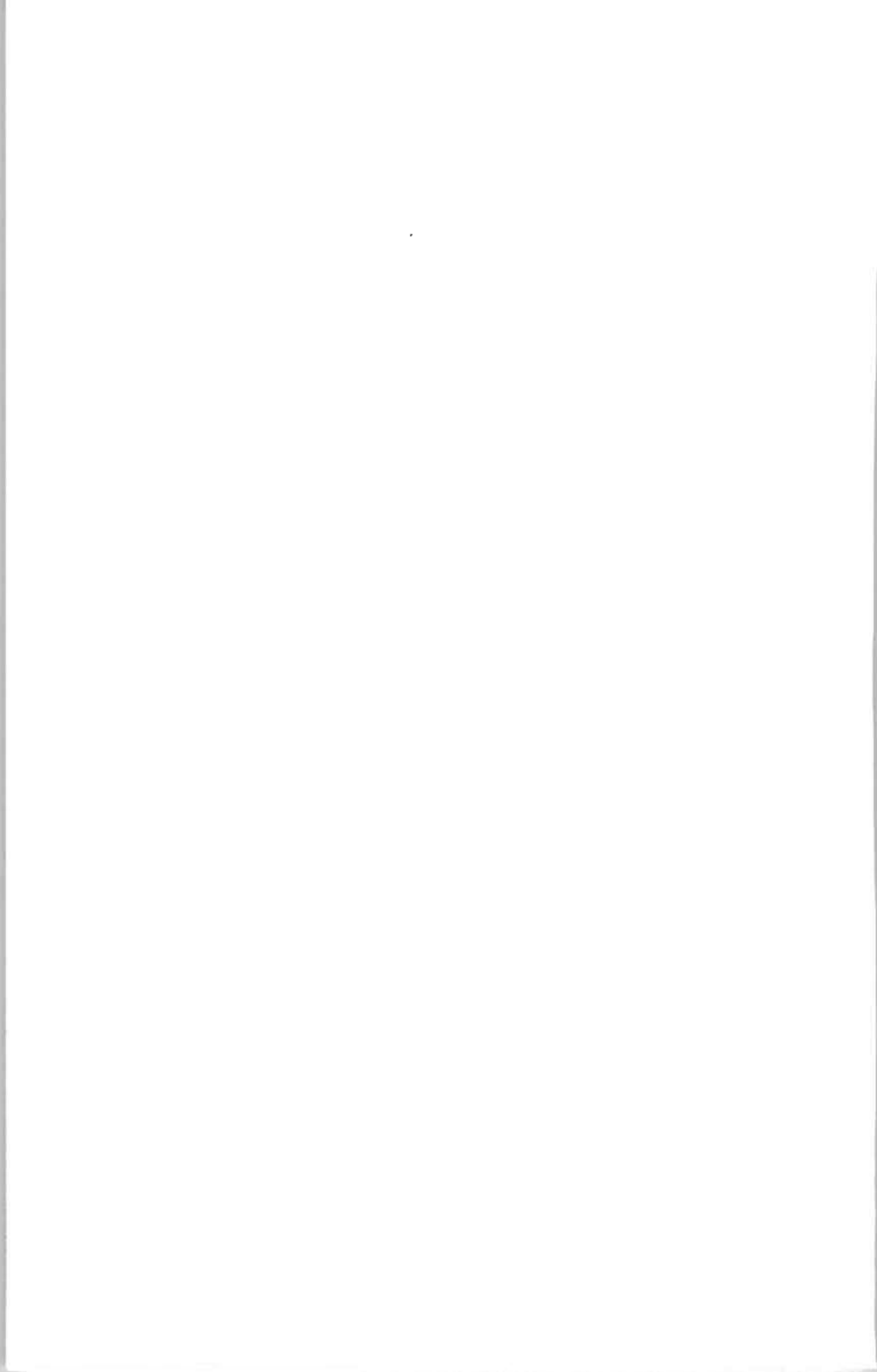
le Crédit agricole ! » Ce n'était plus la lettre qui était le point de mire, maintenant, c'était moi, l'énigme. Les regards me questionnaient, et enfin j'ai dit : « Je crois qu'ils ont convenu de ce que nous attendions d'eux. » Les visages se sont un peu détendus, mais il restait encore des points d'interrogation. Pour les enfants, c'était une aventure joyeuse, mais pour moi particulièrement, et pour mon épouse, c'était une autre immigration, et moi, cela me pesait, j'en avais connu d'autres. Faire ses adieux à un nid que l'on a aimé, ce n'est jamais bien drôle, quand on a vécu assez longtemps pour prendre racine ! Après tout, cette propriété-là, avait été édifiée de nos mains, par notre labeur de tous les jours... pendant vingt ans !

Les derniers arrangements ont été pris. Nous avons commencé par résilier l'option prise sur les lots 33 et 34 et remettre les lots à leur propriétaire, sans rien changer pour les travaux accomplis depuis la prise de possession — travail perdu, puis disposer de la ferme principale pour le prix du solde dû à l'Office du crédit agricole et vendre les animaux à un marchand de la région. La machinerie que l'on n'apportait pas a été vendue, elle aussi, pour former, avec la vente des animaux, le comptant nécessaire à l'achat de la ferme où nous déménagions. De la vente du fonds de terre je n'ai rien retiré. Je l'ai vendu avec les bâtiments pour le montant qui était encore dû au Crédit agricole, soit 4 660 \$. Après avoir tout ramassé, même l'argent des enfants à la Caisse, on a réussi à avoir les 6 500 \$ nécessaires pour arriver sur notre nouvelle ferme. Les garçons ont effectué le déménagement dans des voitures à tracteur ; ils ont exécuté mes ordres et voyagé sur une distance de 37 milles. Dans ces conditions, le voyage a pris toute une journée ; c'était long, mais nous ne pouvions pas nous payer un autre moyen de transport dans les circonstances. Nous nous sommes préparés à partir dans le silence, l'expérience du passé nous invitant à agir ainsi ; d'ailleurs, l'avenir m'a prouvé que nos précautions n'avaient pas été vaines, car j'ai pu me rendre compte que certaines personnes du milieu essayaient de se justifier en accusant quelqu'un d'autre !

D'étape en étape, la famille se consultait pour mener à bien sa mission. Finalement, nous nous sommes retrouvés le 15 septembre 1968, dimanche matin, après la messe. Le départ définitif devait se faire le lendemain, aussi je me suis rendu faire ma tournée d'adieu ! Elle ressemblait à celle que j'avais faite, vingt ans plus tôt. Je l'ai exécutée en tracteur, pas un coin n'a été délaissé. Le coeur serré, je

pensais à toutes les difficultés que j'avais eues, à celles dont j'étais sorti vainqueur et aux autres. Les échecs et les succès se succédaient dans mon esprit. J'essayais de fixer mon attention sur l'objectif qu'il me fallait atteindre sur ma nouvelle ferme, en tentant d'oublier celui que j'abandonnais derrière moi, mais l'esprit ne voyage pas vite en pareille circonstance ; il s'accroche à ce qu'il voit, il demeure figé par les sensations que lui communiquent les sens, la vie, l'ouïe... Tant de travail abandonné, c'était suffisant pour retenir l'esprit. En foulant chaque coin de terre pour la dernière fois, je reconnaissais chacun d'eux par les problèmes qu'il m'avait apportés en abattis, les difficultés des premiers labours, puis les joies des premières récoltes, l'enchantement de la verdure qui était apparue, à la suite d'une époque où les couleurs étaient rares et ternes, on les trouvait obscures. Je pouvais donc dire que tout notre travail avait contribué à apporter de la lumière, de la joie, de la vie, du bonheur à l'humanité. Mais la raison initiale, principale, pour laquelle je m'étais battu tout ce temps, elle, je la sentais m'échapper. Cette terre, je craignais qu'elle ne perde sa raison d'être principale : l'agriculture, celle qui fait vivre son homme, sa famille. Finalement, j'ai abrégé ma randonnée et j'ai regagné mon domicile, celui qui m'abriterait encore pendant un jour. Pour dire franchement, je ne pouvais ni aller, ni venir, ni regarder, ni entendre, ni même penser sans que tout mon passé flotte dans mon esprit. Il y avait bien cet au-delà que je ne connaissais pas et dans lequel je pouvais espérer au moins un peu, mais l'heure présente, je la vivais intensément et je n'avais pas le cœur à en parler. Mon épouse avait probablement son voyage, elle aussi, et les enfants, j'aurais eu peur de les effrayer en leur disant : « Ma ferme, celle que j'ai aimée, elle ressemble à une morte, avec ses bâtiments vides et ses pâturages déserts » et, parce que je connaissais bien l'agriculture, je savais, qu'à cette époque, les fermes qui avaient perdu la vie ne pouvaient pour ainsi dire pas ressusciter. La vie agricole comportait déjà trop d'engagements collectifs et les barèmes de rentabilité de production étaient trop élevés pour que quelqu'un puisse les traiter de façon négligeable et commencer un établissement agricole au bas de l'échelle.

La journée passa. Il y avait la journée du lendemain à organiser, heureusement. Il ne restait qu'un voyage de ménage à transporter et les garçons s'en viendraient avec les derniers effets lorsque je leur en donnerais l'ordre, par téléphone, directement de chez le notaire. Tout s'est passé comme prévu.



CHAPITRE 4

VINGT ANS DE COLONISATION

Nous avons fixé notre choix sur Palmarolle, après avoir visité plusieurs fermes dans plusieurs centres dont Amos, LaSarre, Sainte-Germaine, pour ne citer que les principaux. Nous avons parcouru plus de mille milles avant de nous fixer et même si les sentiments revenaient quelquefois à la surface, nous pouvions être sûrs de notre choix. Nous étions cependant certains que cet événement ne disparaîtrait pas de notre mémoire de sitôt.

Maintenant que les sentiments se sont tassés, voici ce que je conclus de ces vingt ans de labeur dur et acharné, dans le domaine économique et social : si le même régime coopératif avait été établi dans une paroisse dont la nature du sol et la situation géographique auraient permis une agriculture plus vivante, il n'aurait pas connu la même fin. Mais il y a eu aussi l'appât du gain facile, qui est un très mauvais conseiller. Il pouvait à lui seul faire dévier facilement les décisions importantes, surtout dans une paroisse où le but devenait optionnel après plusieurs années.

Des deux options : l'agriculture et la forêt, seule la forêt paraissait offrir des gains (alléchants) à très court terme et elle était d'un

accès relativement facile. L'exploitation forestière influençait donc les membres et le bureau de direction dans des optiques bien différentes pour chacun d'eux ! À plusieurs reprises, il m'a été donné de pouvoir juger de l'influence d'une exploitation forestière dont les activités augmentent au fur et à mesure qu'elle s'agrandit et exige plus de personnel à plein temps. Il en va de même pour les mines qui fournissent du travail et un salaire substantiel à ceux qui demeurent à proximité de cet employeur qui ne tient pas compte de la profession secondaire qu'exercent ses employés. Il serait donc faux de croire qu'une société peut facilement diriger tous ses membres vers une agriculture à plein temps, en mettant à leur disposition les revenus de la forêt pour progresser rapidement, sans planifier chacune des étapes que comporte le cheminement de la colonisation à l'agriculture. Pour que l'influence de la forêt ne soit pas trop dommageable, il serait probablement nécessaire que les adeptes agricoles soient impliqués à fond dans un groupement essentiellement agricole qui aiderait à planifier à l'avance les étapes à parcourir. Les cultivateurs qui possèdent des terrains boisés qu'ils peuvent exploiter à leur guise subissent probablement moins l'influence de ce revenu d'appoint. Le cultivateur qui est placé dans cette situation peut conserver à son entreprise agricole un caractère de rationalité, étant donné qu'il peut prévoir lui-même les échéances et fixer les étapes afin de pouvoir être, le moment venu, en position de tirer de l'agriculture un revenu suffisant à l'autogestion de son entreprise. Dans des conditions comme celles-là, le cultivateur vraiment intéressé est moins sensible aux influences d'un milieu où tous ne sont pas favorables à la vie agricole. Si la majorité des membres de l'entreprise de Guyenne, soit 51 %, s'étaient dirigés en agriculture, il se serait produit un climat tout à fait différent qui aurait eu des répercussions sur les candidats à l'agriculture. L'encouragement que cette situation aurait produit aurait amené l'évolution nécessaire à une agriculture stable.

Parmi les facteurs importants, il faut reconnaître aussi la diminution de l'effectif agricole, dans la région et dans la province, au moment où la paroisse de Guyenne se préparait à relever son premier défi en ce domaine : la consolidation ! Le phénomène de la disparition d'un très grand nombre de fermes au profit d'une agriculture industrielle et commerciale, le nouveau système implanté dans notre localité n'a pas pu le mater complètement, peut-être a-t-il pu simplement le retarder un peu.

Il ne faudrait pas oublier que le fait de ne pas avoir atteint le but fixé dans le domaine agricole : « remplir complètement les cadres du territoire affecté à cette fin, de cultivateurs dirigeant des exploitations rentables », ne signifie pas pour autant que toute l'expérience a été nulle et vaine ; au contraire, elle s'est avérée une école de formation sociale formidable dont les effets se feront sentir ensuite dans la vie des gens (des membres), qu'ils soient demeurés ou non dans la paroisse. Il faut analyser avec soin cette dernière phrase pour reconnaître au présent récit l'objectivité dont a fait preuve l'auteur dans le présent document. Cette condition est également nécessaire pour rendre à la coopération la place qui lui revient. Ce récit, il ne faut pas le voir comme un prétexte pour détruire les valeurs du système coopératif, ni comme une façon de détourner les gens de ce moyen qui est apte à promouvoir l'économie et l'épargne, deux clefs par lesquelles on pourra maîtriser les situations financières. L'objectivité doit aller plus loin encore, elle doit permettre de juger d'une situation, pour pouvoir en dégager la progression et corriger ceux qui ont tendance à brimer les individus sous prétexte de rendre justice à l'ensemble de la communauté. « Respecter les engagements pris par la communauté envers chacun » : l'intransigeance des dirigeants vis-à-vis des cultivateurs de la localité n'était sûrement pas en accord avec cet énoncé. Je m'oppose à cette façon d'agir !

Après avoir connu, durant les premières années, la contrainte de se lancer en agriculture par un contrat qui refusait l'entrée aux membres dont le motif n'était pas l'établissement en agriculture, voilà que par la suite, on ne tient plus compte de la vocation, on n'exige plus de preuves, et on finit par m'offrir de devenir cultivateur à demi-temps. Chez tous les candidats vraiment sérieux la déception s'est manifestée à peu de choses près de la même façon. Il ne s'agissait donc pas de blessures bien personnelles à un amour trop idéaliste de la profession agricole ; la déception était profonde et justifiée.

Le travail et les sacrifices effectués par ma famille avaient été suffisants pour permettre une grande fertilité dans le domaine agricole et social, peu importe la façon dont les résultats se sont traduits. Des barrières ont souvent été dressées devant moi, dans le domaine de la participation, et pas toujours par des gens qui pouvaient plaider l'ignorance des responsabilités !

C'est un bilan bien sommaire que je viens de dresser en guise de conclusion, mais il respecte toute la réalité. Si je ne suis pas sorti

de cette paroisse comblé de biens matériels, sachez cependant que l'expérience et les connaissances acquises par ma famille et moi, pendant ces vingt ans, forment un potentiel intellectuel et social dont il n'est pas permis à tout le monde de disposer. Ces valeurs sont les seules vraies, les seules que l'on possède intégralement. Il est possible de les transmettre sans qu'elles ne soient diminuées.

Pour que la lumière se fasse, pour que nous soyons mieux éclairés, il est temps que nous commençons à discuter et qu'une étincelle jaillisse, afin qu'un jugement stable s'établisse. Si nous voulons que des coopératives soient encore mises sur pied, à la disposition du peuple et surtout du faible travailleur, le véritable engagement doit aller plus loin ; c'est le peuple, celui qui est particulièrement concerné, qui doit être prêt à en prendre l'initiative. Si nous ne voulons pas toujours retomber dans les mêmes erreurs, commençons par écouter ceux qui ont vécu quelques expériences. Édifions une base solide : les MEMBRES !

Si les techniques d'animation peuvent faire évoluer le monde, il n'en est pas moins vrai que les expériences vécues, pratiques, ont une valeur que l'on ne peut nier, et auxquelles nous devons nous référer en temps et lieu.

Je m'arrête ici et je laisse aux lecteurs le soin de se chercher un chemin ; ce n'est pas une solution toute prête que je propose, mais bien l'élaboration du travail de la pensée. Pour ma part, je dirai que je n'ai jamais regretté ces vingt années. Elles se sont terminées par une expérience familiale heureuse et merveilleuse ! Mais s'il en a été ainsi, ce n'est pas parce que j'étais le seul partisan mais bien parce que dans mon entourage immédiat, il y avait une compagne, une grande personnalité qui sait communiquer de façon magnifique. Il s'agit de mon épouse qui a toujours vu la vie dans le sens de l'évolution.

CHAPITRE 5

ET APRÈS...

Maintenant que tout est terminé, repassons ensemble trois points bien saillants qui caractérisent la paroisse et qui sont revenus souvent dans le récit. Vous avez sans doute déjà deviné : il s'agit de *l'agriculture*, du *plan social*, et du *plan économique*.

L'agriculture

Sur ce point, nous devons tout d'abord reconnaître que le premier élément à considérer est le sol. Il est, pour une bonne part, composé d'argile grise qui à certains endroits paraît même blanche. Dans ces endroits, par temps sec, on sent l'argile rude sous l'action de la charrue et elle devient cassante, surtout si elle est piétinée. Cette terre exige des applications répétées d'engrais car la substance rude qu'elle contient, le sable, laisse échapper les engrais.

Ce que je veux expliquer ici c'est que Guyenne n'est pas une paroisse seule dans son cas mais bien qu'elle est comme celles qui l'entourent et qui ont été moins choyées par la nature lors de la forma-

tion géologique de leur sol. L'occupation des sols agricoles dans cette paroisse est assez faible et ce facteur peut bien dépendre du premier. Il joue un rôle très important dans l'idée que se font les cultivateurs et encore plus les autres résidants de l'endroit, sur l'agriculture. Une plus grande densité de la population agricole aurait entraîné inévitablement une plus grande stabilité de la production et également des relations entre les cultivateurs de l'endroit et les agriculteurs de la région qui exploitent à l'extérieur de la paroisse. Le volume de production est aussi un atout important quand il s'agit de négocier des contrats de transport ou de transformation. Quand la production est intense, il y a plus de possibilités de développer des techniques agricoles et de gestion. Il est également possible que la façon dont l'autorité était exercée sur le territoire ait eu une influence sur le nombre des participants agricoles, ces derniers étant soumis à des contraintes diverses en ce qui concerne l'acquisition légale d'un fonds de terre, ce qui ne les avantageait sûrement pas. Dans mon cas, s'il m'avait été facile d'accéder au droit de propriété, j'aurais sûrement retardé, sinon refusé définitivement, ce départ qui n'a été à l'avantage de personne.

Le plan social

La population de Guyenne témoigne d'une très grande débrouillardise dans les organisations ou associations sociales et, quoique ses activités dans ce domaine aient diminué, il n'en reste pas moins que les citoyens de cette paroisse ont une mentalité ouverte à ce genre d'activités. Lorsqu'il s'agit de se lever en signe de protestation, ils le font ordinairement avec solidarité, et il en est de même, d'ailleurs, quand il s'agit de s'opposer à l'un des leurs. Paroissiaux à fond, ils craignent l'intégration au plan régional. Serait-ce à cause de quelques préjugés ou la conséquence d'avoir vécu en territoire fermé pendant plusieurs années ? Je ne puis dire. D'après l'esprit qui a présidé à la fondation de divers mouvements, il est facile de se rendre compte qu'ils ont tendance à concentrer l'autorité en un même point, même au plan social. Cette attitude est un gage de grande réussite et d'unité d'action quand la direction a la main heureuse, mais s'il y a des erreurs, il faut en redouter les dimensions. Les conflits de personnalités, où s'arrêtent-ils ? Quand tout le fonctionnement est normal et que

la participation est bonne, il n'y a pas trop de risques ! Cette paroisse a toujours fonctionné selon la formule coopérative, mais du fait que cette dernière ait été poussée jusque dans les limites de la propriété, cette formule ressemble maintenant fort à du socialisme.

Ici, je me permets d'ouvrir une petite parenthèse : La socialisation de l'agriculture par l'État, ou plutôt l'étatisation de l'agriculture, serait-elle une solution aux problèmes que connaît notre agriculture « québécoise » ? J'ai toujours refusé de tirer une conclusion sur ce point ; cependant, il m'a été donné quelquefois de connaître l'opinion de gens qui avaient eu l'occasion de visiter l'Europe, et en particulier la Russie où l'agriculture est ainsi dirigée, et le témoignage qu'on m'a donné est que l'agriculture dans les « Colkoz » n'est pas aussi productrice que celle des pays où la direction en est laissée à la libre entreprise et à la bonne volonté des exploitants.

Au cours d'un récent voyage en France, j'ai eu l'occasion de discuter de cette question à quelques reprises et les opinions semblaient converger en ce sens. Je demeure convaincu qu'il y a une place pour la coopération dans l'exploitation agricole mais je la vois plutôt dans le domaine de l'exploitation à plus d'un homme. Mais, attention ! on ne s'improvise pas sociétaire d'une telle entreprise. Il faut y avoir mûrement réfléchi et connaître parfaitement ses partenaires de même que les implications d'une gestion à plusieurs dirigeants.

Le plan économique

Au plan économique, on ne peut pas dire que la localité de Guyenne soit très comblée. Le Crédit agricole, aux niveaux fédéral et provincial, ne prête qu'à des barèmes réduits, quand il accepte de le faire. Les institutions bancaires, quand il s'agit d'investissements massifs à court et à moyen termes, sont réticentes, et les institutions locales ont des moyens très limités en ce domaine, si on compare avec le volume de capitaux qui doivent parfois être immobilisés à la fois. L'économie générale de la paroisse a joué longtemps en faveur des travailleurs forestiers, cependant lorsque les possibilités auront diminué dans ce domaine, peut-être pensera-t-on vraiment à l'agriculture. Peut-être alors seulement pourra-t-on évaluer cette profession à juste valeur.

Lorsque le Syndicat se préparait à faire un investissement important pour la construction de la scierie (lac Faillon), j'ai fait souvent

la comparaison suivante : plutôt que d'immobiliser des sommes aussi importantes, je crois qu'il serait plus profitable de les diriger vers l'agriculture et de cette façon on serait assuré de fournir un plus grand nombre d'établissements complets et stables. Le remboursement en serait également mieux garanti par des valeurs foncières en agriculture. Si chacun pouvait revivre cette époque, ne s'attaquerait-il pas plutôt aux problèmes de l'agriculture ?

Le phénomène de récession de cette coopérative est-il attribuable à ce que l'on pourrait appeler le « troisième âge » des coopératives ? Je ne crois pas devoir répondre affirmativement. Je suis cependant certain que l'âge le plus difficile est bien celui où, une fois les grands efforts du début terminés, lorsque la stabilité s'est produite dans le système économique de la société, il y a un relâchement qui s'installe et qui met en cause plusieurs des bons principes coopératifs du début mais cet âge n'est pas toujours fatal, plusieurs l'ont traversé. Au cours de discussions sur le sujet, il m'a été donné de connaître une opinion très valable sur cette crise des coopératives. Cette opinion vient d'un professeur d'université. Lors de ma rencontre avec les élèves au sujet des coopératives, il a eu à répondre à la question : « ~~Comment se fait-il que l'on constate si souvent que le bureau de direction des coopératives a tendance à ignorer l'opinion des membres ?~~ » Ce à quoi il a répondu : « ~~Cette attitude, il ne faut pas s'en surprendre, elle est due en grande partie à l'influence des membres du personnel sur les membres du bureau de direction.~~ Le bureau de direction doit être au niveau du peuple et, sous l'influence des membres du personnel, qui sont généralement plus instruits et dont le niveau de vie est aussi généralement plus élevé, il a tendance à se soustraire à ses origines. Les membres du bureau ne croient plus au pouvoir décisionnel des simples membres, ils ont même tendance à usurper les pouvoirs de l'assemblée générale. » Ce raisonnement plein de bon sens, appuyé des expériences que j'ai vécues, fournit la clef de l'énigme que je posais il y a un moment et qui est restée jusque-là obscure. Je crois devoir dire que les coopératives qui échapperont le mieux à cette crise sont celles qui ont tendance à ne pas laisser augmenter le nombre de leurs employés et qui préfèrent demander la participation de leurs membres pour diminuer certaines corvées du personnel et diminuer les coûts d'exploitation. Je veux parler des coopératives de consommation qui maintiennent le principe que je viens d'énoncer en demandant à leurs membres de prêter main-forte pour remplir les

tablettes du magasin. Par cette tactique, elles font d'une pierre deux coups : elles diminuent les frais d'exploitation et, ce qui n'est pas la moindre chose, elles suscitent les relations des membres avec l'administration, provoquent l'implication des membres dans la gestion, les études, la recherche de ce qui pourrait être bon pour l'entreprise.

Mais au moment où je trace ces lignes, soit septembre 1975, comment pouvons-nous évaluer, situer le système coopératif pratiqué par l'Association coopérative de travail de Guyenne ?

Je ne me risquerai pas à le faire, personnellement, je laisserai plutôt parler les gens de l'endroit en reproduisant l'interview d'une dame de cette paroisse, parue dans la revue des Caisses populaires Desjardins, durant l'été 75. Voici donc la question qui lui fut posée, et la réponse qu'elle fit :

« Est-ce à dire que l'esprit coopératif est mort à Guyenne ?

Il ressuscite dans les moments de crise et de lutte collective ou individuelle. Le mouvement de solidarité des habitants de Guyenne s'est surtout fait sentir lorsqu'il y a eu, et il y en a encore, des luttes sur le plan scolaire. Ensuite, l'association coopérative n'est pas dissoute mais elle n'exerce aucune activité. Quand les membres vont décider que c'en est assez, ils poseront des gestes concrets. »

Cette question était venue à la suite d'autres qui traitaient de l'évolution des démarches entreprises avec le ministère des Terres et Forêts quant aux problèmes d'exploitation forestière de la paroisse.

* * *

À la fin de la préface, j'avais promis de donner, à la fin du livre, le dénouement final de l'histoire agricole de ma famille. Le voici.

Après mon retour de l'hôpital, en mai 1975, notre fille aînée, qui était mariée et qui demeurait en France, nous invita, mon épouse et moi, à aller la visiter et elle offrit de nous rembourser le montant du transport par avion. Après un certain temps de réflexion, j'ai accepté son offre, malgré tous les inconvénients que pouvait comporter une absence aussi longue au cours de la période des gros travaux de la ferme. Nous avons fixé la date du départ au 2 juillet, pour un voyage de 22 jours. Auparavant, nous voulions disposer de la ferme ; nous avions un acheteur sérieux et nous pensions régler la vente avant le départ, mais une difficulté est survenue et l'acheteur n'a pas pu procéder aussi vite. Nous nous sommes rendus en France quand

même, laissant, pour garder la ferme et commencer la fenaison, notre fils Louis qui avait quitté les Forces armées canadiennes pour venir me prêter main-forte au moment où j'étais tombé malade. Il avait alors pris charge des travaux de semailles en particulier et maintenant c'est lui qui assumerait la responsabilité de gardien, avec l'aide de son frère cadet, d'une de ses soeur et d'un employé.

Nous remettons donc à notre retour l'étape de la vente et les péripéties qu'elle comporterait.

La France ! merveilleux pays de nos ancêtres et de nos enfants ; nous l'avons visitée avec beaucoup d'intérêt. Que ce soit à travers les rues achalandées de Paris, sur les routes menant vers le sud (la contrée centrale) ou dans les Alpes si pittoresques, gigantesques aussi, tout redit l'histoire glorieuse de la France à travers les siècles passés. Nous avons fait un voyage magnifique, sans embarras pendant la traversée et sans problèmes pendant les visites, grâce aux excellents guides que nous avons : notre fille et notre beau-fils ! Nous leur devons beaucoup pour ce beau voyage.

Nous étions de retour le 24 juillet. Aussitôt le pied à terre, notre premier geste a été de prendre contact avec notre gardien par téléphone, pour connaître l'état de fonctionnement de l'entreprise ; mon fils nous a appris que l'acheteur était prêt pour la transaction et qu'il me donnait rendez-vous chez le notaire pour le mardi suivant, soit dans quatre jours. Ceci nous a réjouis. Tout semblait vouloir se terminer pour le mieux.

Une seule ombre paraissait maintenant au tableau. Nous avons acquis cette ferme dans l'intention de la léguer ou de la vendre à nos enfants un jour. Mais il semblait bien que ni l'un ni l'autre d'entre eux n'en demeurerait propriétaire. Au cours des échanges auxquels avaient donné lieu les transactions, deux des garçons, Pierre et Louis, avaient manifesté le désir d'acquérir la ferme. Tous deux parlaient d'en faire une entreprise à deux exploitants, sous la forme d'une société ; puis, face aux responsabilités qu'exigeait une telle organisation l'aîné des deux a décidé de ne pas se porter acquéreur, puis l'autre, après y avoir réfléchi, a trouvé à son tour que la charge était trop lourde pour un seul exploitant. Pour ce qui est des autres enfants, je dois dire qu'ils n'y étaient pas intéressés par nature.

Puisque notre oeuvre n'aurait pu être complète sans l'apport de la famille, il est bon que vous fassiez maintenant connaissance avec mes enfants :

Jules est devenu aviateur après avoir fait quatre années de brillantes études en physique, à l'Université de Montréal. Il est marié à Chrystianne Martel qui applaudit avec enthousiasme aux ambitions de son mari. Il occupe un poste important à l'aéroport d'Amos Aviation. Il aime son travail, c'est le choix de sa vie!

Pierre, c'est lui qui voulait se porter acquéreur de la ferme, en s'associant avec Louis; il a également dirigé les travaux de la ferme au cours de l'été 1971, lors de mon séjour au Sanatorium. Pierre est marié à Nicole Daniel, qui a accepté de suivre son mari dans une petite localité forestière où il travaille comme mécanicien de machines fixes (mill-wright). Ils sont les heureux parents d'une petite fille, seul petit-enfant que nous ayons.

Marie-France, elle, est mariée à Bernard Gay et demeure en France; elle a épousé un futur ingénieur en électricité et elle est devenue en très peu de temps la Française presque parfaite. C'est grâce à eux que nous avons pu aller en France.

Laval travaille au projet d'aménagement hydro-électrique de la Baie James, aux chantiers de La Grande-Rivière, comme commis général. C'est un poste qui peut être intéressant pendant quelques années encore. Laval n'a pas encore rencontré l'âme qui retient pour toujours!

Louis, c'est lui qui est venu nous dépanner pendant ma maladie, en avril 1975. Il est célibataire; c'est peut être l'une des principales raisons qui lui ont fait abandonner son projet d'acheter la ferme.

Sylvain étudie présentement au Collège d'enseignement général et professionnel de Rouyn-Noranda. Il s'est enrôlé dans l'Armée canadienne, il y a un an. Il a de grandes ambitions.

Chantal veut devenir cuisinière et poursuit des études à cet effet; elle a déjà obtenu un emploi dans ce domaine, pendant quelques semaines au cours de ses vacances d'été.

Cécile poursuivra probablement ses études au-delà du secondaire; elle est très ambitieuse en ce domaine, elle a le souci du travail bien fait et elle y réussit très bien d'ailleurs.

Bernard en est maintenant à sa troisième année de cours secondaire. Il n'a pas fait de choix définitif quant à sa carrière, à moins que ce ne soit le hockey!

Agathe en est à sa première année de cours secondaire; elle n'a pas non plus fait de choix précis mais, à cause de son amour pour les voyages, je la verrais bien hôtesse de l'air!

Le lecteur vient peut-être de faire connaissance avec une famille nouvelle, mais moi, je ne peux faire une revue comme celle-là sans penser à toutes les ambitions de chacun en particulier, et me rappeler les événements qui ont influencé chacun dans la voie de ses réalisations présentes et futures. Ainsi, je ne puis m'empêcher de penser aux paroles de Félix Leclerc, lors du tournage du film : « Plusieurs de vos enfants habiteront à l'étranger, ils viendront vous visiter en avion, peut-être même avec leur propre avion. » Ces paroles datent déjà de plusieurs années, alors que l'éminent chanteur québécois était venu tourner le film « Les Brûlés ». Bien que ces paroles ne soient que pure coïncidence, elles sont pourtant devenues de véritables réalités. En effet, notre fille aînée est mariée à un Français et habite la France et notre fils aîné, lui, est aviateur ; il est venu nous visiter, l'hiver dernier, dans un avion appartenant à la base où il travaille et il est venu se poser près des bâtiments de ferme. Ce qui est formidable, ce n'est peut-être pas les événements que je viens de citer, mais plutôt la coïncidence des paroles de Félix Leclerc, que nous pensions paraboliques ou imagées. L'avenir a ainsi ses secrets insondables.

Je ne peux pas non plus faire cette revue sans penser qu'avec une famille aussi nombreuse ce n'aurait pas été un luxe de pouvoir garder au moins un enfant sur la terre, cette terre que nous avions préparée pour l'un d'eux. J'en avais pourtant la noble ambition mais entre les désirs les plus ardents et les plus sincères et leurs réalisations, il y a une marge, parfois si large que nous croyons avoir perdu la ligne ! Le détachement avec lequel j'ai assisté à cet événement devrait suffire pour éviter tout sentiment de culpabilité et il est inutile de me demander si j'ai du regret pour tous les efforts fournis. Non. Le seul regret que je puisse avoir, c'est de ne pas pouvoir servir la profession plus longtemps.

Rien n'arrive sans la VOLONTÉ de l'ÊTRE SUPRÊME. Dès lors, je suis assuré qu'il en est ainsi pour le mieux mais rien n'empêche que j'y avais rêvé. Un écrit en témoigne ; il date de l'Éducation permanente, de 1971 plus précisément. C'est un article de journal de classe, intitulé *Histoire vraie*, dont voici la reproduction. L'arbre dont il est question dans ce récit est une des figures que j'employais souvent. L'arbre, dans les différentes phases de sa vie, symbolise l'homme très bien, pour moi. Étant rural, profondément rural, ma vie est demeurée attachée à ces êtres de la nature, parmi lesquels j'ai vécu avec amour !

Histoire vraie

Par la fenêtre, il observait... Dehors, c'était le début d'un orage. Le vent soufflait dans les arbres et les arbres oscillaient fortement.

À travers une clairière, il entrevoyait un coteau presque entièrement dénudé par les vents passés. Il n'y restait que quelques arbres ; le sol était trop rocailleux et trop exposé aux vents.

Le vent augmenta. Les arbres penchaient, pliaient jusqu'au sol et on aurait dit, à certains moments, qu'ils s'appuyaient les uns sur les autres pour se prêter main-forte. Soudain, le vent redoubla de violence. On aurait dit une vraie débandade, les arbres allaient en tous sens ; les petits, aidant les grands dans leurs efforts, faisaient entendre des gémissements de partout. Aux endroits où la forêt était moins dense, quelques grands tombaient et entraînaient les plus petits dans leur chute. Le coteau, dans cette fureur déchaînée, semblait complètement nu. Puis, vint l'accalmie à laquelle succéda une tranquillité presque étonnante.

La paix revenue, les dégâts étaient maintenant visibles. Pour que rien ne se perde, les gros arbres seraient sciés pour la construction, les plus petits deviendraient des poteaux de clôture... Ainsi, on se souviendrait longtemps d'eux, parce qu'on les verrait employés. Le coteau apparaissait maintenant dénudé. Deux arbres seulement y restaient : brisés par l'épreuve, ils avaient pourtant pu résister.

Notre observateur, en voyant ce qui venait de se produire, est sorti et, comme dans un seul geste, a pris une pelle et est monté au coteau. Avec des précautions bien ordinaires, notre homme a arraché les deux arbres et les a transportés près de sa demeure pour les transplanter. S'il s'est donné tout ce mal, ce n'était certes pas pour leur beauté, mais parce qu'il y avait en eux une possibilité d'entraide avec leurs semblables pour assurer la survie.

Revenu à sa demeure, notre homme traça sur un papier ce raisonnement qui semble mathématique : « Si ces créatures si dépourvues de volonté et de mouvement, peuvent s'entraider dans cette mesure, combien plus encore le sont capables les hommes doués de toutes les facultés. PLUS il y aura d'entraide, MOINS les idéologies malsaines auront d'emprise sur les hommes. Je n'ai jamais connu le résultat de cette équation, mais je sais qu'il m'a raconté souvent cet exploit, m'expliquant que la participation permettrait à des sociétés, à des peuples de survivre. Il n'oubliait pas non plus de me parler de ses deux arbres transplantés qui resplendissaient de vitalité. Des tiges nouvelles avaient poussé autour d'eux et donnaient, elles aussi, leur plein rendement.

Mon histoire peut bien vous paraître idéaliste, d'ailleurs le contraire me surprendrait. Mais avons-nous jamais songé à la transformation qui se produirait sous l'effet d'une participation volontaire, en association professionnelle ou autre. On ne se reconnaîtrait plus, ce serait presque aussi bien que notre classe !

L'Émigré

Ce récit idéaliste relate évidemment l'histoire d'une famille agricole transplantée dans un autre coin de terre où elle pourra s'épanouir en se protégeant des grandes tempêtes de la vie. En même temps, elle prêterait main-forte à la grande famille de « l'agriculture » qui devrait prendre pour acquis le bien-fondé d'une participation plus intense aux mouvements sociaux et économiques dans un patelin.

Les jeunes pousses qui ont surgi tout autour prêteront leur concours pendant un certain temps mais ne resteront pas attachées pour toujours « comme dans l'histoire »... Elles poursuivront chacune leur propre but.

Quoi qu'il en soit, nous avons été heureux de vivre, pendant des années, dans cette paroisse agricole, où les liens de communication entre les citoyens sont en grande partie les mêmes que les liens de parenté ou encore des traditions qui semblent dater des origines de la paroisse. La population y a toujours vécu en grande partie de l'agriculture, dont les techniques s'amélioreront d'année en année. Elle n'est pas soumise à des pressions venant de l'extérieur de la profession. Les traditions paroissiales y sont fortement établies, alors les contestations organisées par les sociétés prennent ordinairement de l'ampleur très lentement. Également, l'évolution des sociétés en place et la fondation de nouvelles n'intéressent pas toujours les citoyens.

Les gens de Palmarolle ont une assez bonne réputation dans le domaine des sports, balle et hockey, ils ont même eu l'occasion de fournir au moins un joueur à la Ligue nationale de hockey.

Cette paroisse, bien qu'elle ne favorise pas tellement l'explosion des sociétés, accepte quand même de coopérer avec celles qui l'entourent pour établir des services communs.

Palmarolle est une paroisse où l'on peut dire que l'agriculture, au plan économique, se porte bien et où la majorité des participants progressent rapidement. Pour cela, ils ont bénéficié d'un sol qui répond bien aux engrais naturels et chimiques, facteur important, très

imprévisible même, pour les productions végétales et, étant donné que le volume de production est assez élevé, il est plus facile d'y organiser des services agricoles.

Aujourd'hui, les entreprises de Guyenne et de Palmarolle ne sont plus pour nous, elles sont devenues des souvenirs. Peut-on effacer ainsi, d'un seul coup de volonté, toutes les péripéties, les réussites, les déplacements, les échecs, les consolations, les succès ? Est-il possible qu'il n'en soit pas resté au moins quelques particules, collées à nos êtres ? Ne pourrait-on pas dire de ces souvenirs comme de l'amour : « Plus ils se consomment, plus ils demeurent » ? C'est pour cette raison que je me dois de communiquer ces expériences, ne fut-ce que pour permettre à d'autres d'y penser vraiment. Nombre de problèmes naissent aujourd'hui du fait que rien ne nous porte à la réflexion et que tout nous porte plutôt à considérer le salaire.

Après ce que je viens de dire, il est facile de comprendre que nous ne pouvions pas nous résigner à aller demeurer au coeur d'une ville, même la plus petite qui soit !

C'est pour cela que nous avons opté pour une demeure dont l'accès serait facile en tout temps de l'année, pour nous permettre de vaquer aux travaux qui nous permettent d'apporter le pain quotidien, et pour un endroit qui refléterait toute cette vie rurale que nous avons si bien connue et tant aimée. Enfin, je dois dire que notre maison est blottie sous les arbres, dans un petit coin de forêt, tout près de LaSarre, site que nous avons choisi après beaucoup de réflexion.

Mais alors, avons-nous dit après avoir fait notre choix, nous n'aurons plus la montagne où nous aimions tous aller nous reposer ! Elle était si près de nous. Et la savane, où nous allions puiser le bois nécessaire pour la ferme, et la grande forêt de trembles et de pins gris, traversée par le petit chemin de ferme, qui nous conduisait à la rivière formant la limite de notre propriété ! Tout ce parcours prenait une allure presque enchantée. Nous empruntions ce chemin, ce sentier, en voiture à tracteur ou à pied, et nous trouvions toujours quelque chose de nouveau à admirer chaque fois. Et la petite rivière, à l'aspect quasi sauvage, coulant lentement entre ses rives de vase, à travers la forêt ! Elle n'offrait pas à l'oeil une beauté très frappante mais elle avait son cachet, elle apparaissait si subitement au bout du chemin, qu'on avait l'impression de la découvrir à chaque fois ! Lorsque la crue était abondante, on entendait, non loin de là, le murmure

d'une petite cascade. Bref, je puis tout de même dire qu'elle a servi d'inspiration à mon épouse, pour ce petit poème qu'elle écrivait :

La Belle Pleureuse

Si vous venez chez moi, je vous amènerai voir ma rivière. Sise à l'extrémité de notre propriété, on peut s'y rendre par le chemin de ferme qui est carrossable jusqu'à un demi-mille de ma rivière. Elle est entourée de beaux bouleaux et de trembles, de cyprès, de peupliers et d'épinettes ainsi que de nombreuses herbes sauvages. Ces arbres embellissent le paysage. Un rocher la surplombe et j'aime bien aller m'y installer pour lire et rêver ou observer ma rivière.

Le ruisseau qui gazouille joyeusement va, dans sa course, se jeter dans ma belle pleureuse.

Parfois, son eau est si calme que rien ne vient troubler son silence, puis tout à coup, le vent s'élève, ballottant ses eaux, et alors ma rivière pleure, puis redevient calme, et le ciel d'un bleu d'azur se mire dans ses eaux.

Lorsque ma rivière chante et gazouille, je chante avec elle. Quand elle est calme, je médite sur les beautés de la vie. Mais lorsqu'elle pleure et se révolte, je me révolte avec elle. Lorsque le ciel redevient bleu et que ma rivière se calme, alors ma joie est sans limites.

Aquillon

Si nous gardons un très bon souvenir de notre séjour à Palmarolle, il faut dire que nous ne sommes pas les seuls à en avoir bénéficié.

Même si sept ans ce n'est pas très long dans l'histoire d'une paroisse, il n'en reste pas moins que c'est dans ce laps de temps qu'a eu lieu la fondation d'une société fort utile dans cette localité où le nombre des retraités est assez important comparativement au nombre d'habitants. Il s'agit du « Club du Bon Temps de Palmarolle », dont mon épouse a conçu le projet et qu'elle a mené à bien. Cette réalisation a exigé d'elle passablement de ténacité car l'implantation d'une nouvelle société est assez difficile dans cette localité, je l'ai déjà dit. Les personnes âgées, qui étaient les principales intéressées par ce mouvement, avaient des craintes et ne croyaient pas qu'il soit utile que leurs loisirs soient organisés à l'intérieur d'une communauté paroissiale. Ce même groupe bénéficia l'année suivante, grâce à la même instigatrice, d'un voyage à Toronto dont les frais de déplacement ont été acquittés dans le cadre du programme « Nouveaux Horizons ».

Les bénéficiaires de cet organisme nous ont souvent redit leur

bonheur de se retrouver ainsi groupés dans une même organisation paroissiale.

Vers la même époque, Jules, notre fils aîné, revenu de ses études universitaires, faisait connaître le parachutisme à ses frères puis à un public plus étendu. Tous ensemble ils procédèrent à la fondation d'un club de parachutisme, puis, avec de nouvelles recrues, le groupe s'affilia à la Fédération provinciale de parachutisme. Notre fils a eu le bonheur, à quelques reprises, de faire monter lui-même les parachutistes à bord d'un avion de l'aéroport où il travaille et de voir sauter trois de ses frères et un grand nombre d'adeptes de ce sport.

Le fait de nous implanter dans le domaine agricole, dans une entreprise d'envergure, et les gestes que nous avons posés lorsque nous avons immigré dans ce centre agricole nous a valu aussi de faire la rencontre de gens qui étudiaient, à l'échelle universelle même, le comportement des populations à travers diverses professions. C'était des géographes qui, lors de leurs divers congrès, soit provinciaux, nationaux ou internationaux, sont venus nous rendre visite. Après une randonnée que nous leur faisons faire à travers les champs de la ferme, et parfois même jusqu'à la rivière, ils s'arrêtaient à la maison pour prendre un goûter au pain de « ménage » et au lait de vache « naturel ». Ils nous quittaient ensuite, après nous avoir serré la main et de nous avoir dit leur bonheur d'avoir pu goûter, pendant quelques instants, la vraie vie de campagne.

Nous avons gardé en registre les signatures de plusieurs d'entre eux. Elles sont le souvenir d'une vie sociale qui n'a pas été sans lacunes mais qui a vraiment débordé les limites restreintes imposées ordinairement aux ruraux.

Nous sommes maintenant en septembre 1975 et j'occupe les fonctions de veilleur de nuit au Foyer de l'Âge d'Or de LaSarre. Ce travail, même s'il n'est pas rémunérateur et qu'il a aussi le désavantage de devoir toujours être exécuté en pleine nuit, a quand même pour moi un certain avantage qui me le fait apprécier grandement : il me permet d'écrire tous les jours. Je me rends donc tous les jours à mon travail en apportant ma dactylo, « fidèle compagne » des dernières années, à laquelle j'ai souvent confié le soin de traduire les sentiments les plus profonds ressentis à travers les expériences vécues avec toute ma famille, dans une vie rurale, mais heureuse malgré tout.

Les travaux de réfection de la maison familiale vont bon train, chacun y va de ses efforts pour que l'extérieur soit terminé avant les

grands froids. On veut conserver le plus possible à la maison, et à son environnement, son cachet naturel et rural.

Nichée sous les grands arbres, nous avons déjà convenu de son nom : « Ma maison sous les arbres », que mon épouse trouve parfait.

Tout est là pour nous aider à la conservation du milieu naturel. Le lever du jour se fait avec le chant des oiseaux dans les arbres ; le midi, c'est le soleil qui plonge à travers les cimes qui sont maintenant jaunies quelque peu et qui se dépouillent lentement, à cause des gelées d'automne, et le soir, ce sont les écureuils qui viennent nous saluer tout en venant chercher leur pitance.

Dans ce décor, l'automne, saison des moissons, époque qui met un terme à la végétation annuelle, à la production, est aussi l'époque idéale pour mettre un point final à ce récit, afin que les lecteurs puissent à leur tour s'arrêter aux réflexions qu'a pu faire naître en leur esprit, la lecture de ce document quand même assez bref.

Ma mission tire à sa fin, c'est maintenant la vôtre qui commence, chers lecteurs ! Je vous laisse donc en souhaitant qu'elle soit grande et féconde et, au moment de vous quitter, je vous livre ces quelques notes nostalgiques, que j'écrivais en septembre 1971 et qui conservent encore pour moi toute leur réalité, en septembre 1975.

Macamic, le lundi, le 13 septembre 1971 (Sanatorium)

Lueur d'espoir

Aujourd'hui, le temps est sombre, le soleil a paru très peu, il ne fait pas froid ; tout, dans l'atmosphère, nous fait ressentir l'événement qui approche.

Les grandes herbes sont jaunies par la gelée, il n'y a plus que les fleurs sauvages les plus rustiques ou bien celles qui sont protégées, qui demeurent.

Dans les bois, de nombreuses feuilles jonchent le sol et leurs couleurs jaunies couvrent le manque de verdure qu'il y a maintenant par terre. Les fruits du cèdre annoncent, par leur couleur, qu'ils sont mûrs et, de temps en temps, une feuille de tremble ou d'autre feuillu s'échappe, descend en pirouettant, nous effleure parfois la figure et rejoint les autres à nos pieds.

J'aime beaucoup l'été, il demeure si peu longtemps avec nous, dans notre région, mais l'automne, lui, fait vibrer tout mon être comme pas une autre saison ! C'est l'occasion de revoir par la pensée, par le souvenir, les choses du passé le plus lointain d'une façon presque

aussi claire et précise que les choses récentes...

On dirait que le passé et le présent s'entremêlent pour me faire deviner l'avenir mais c'est peine perdue, celui-ci demeure en grande partie inconnu, insondable. Une seule chose est certaine : l'automne, par la nostalgie qu'il m'apporte, marque une étape dans ma vie. Une autre fois, les semences et les récoltes se sont succédé et il en est de même pour le départ des animaux vers les pâturages et leur rentrée prochaine et, cette année, ces petits faits sont plus saillants que par le passé... J'ai été plus faible physiquement que jamais, mais j'ai été comblé par l'amour des miens. Voilà de quoi rendre grâce à l'AUTEUR de tout bien et dire merci à tous mes proches.

Lueur d'espoir ?

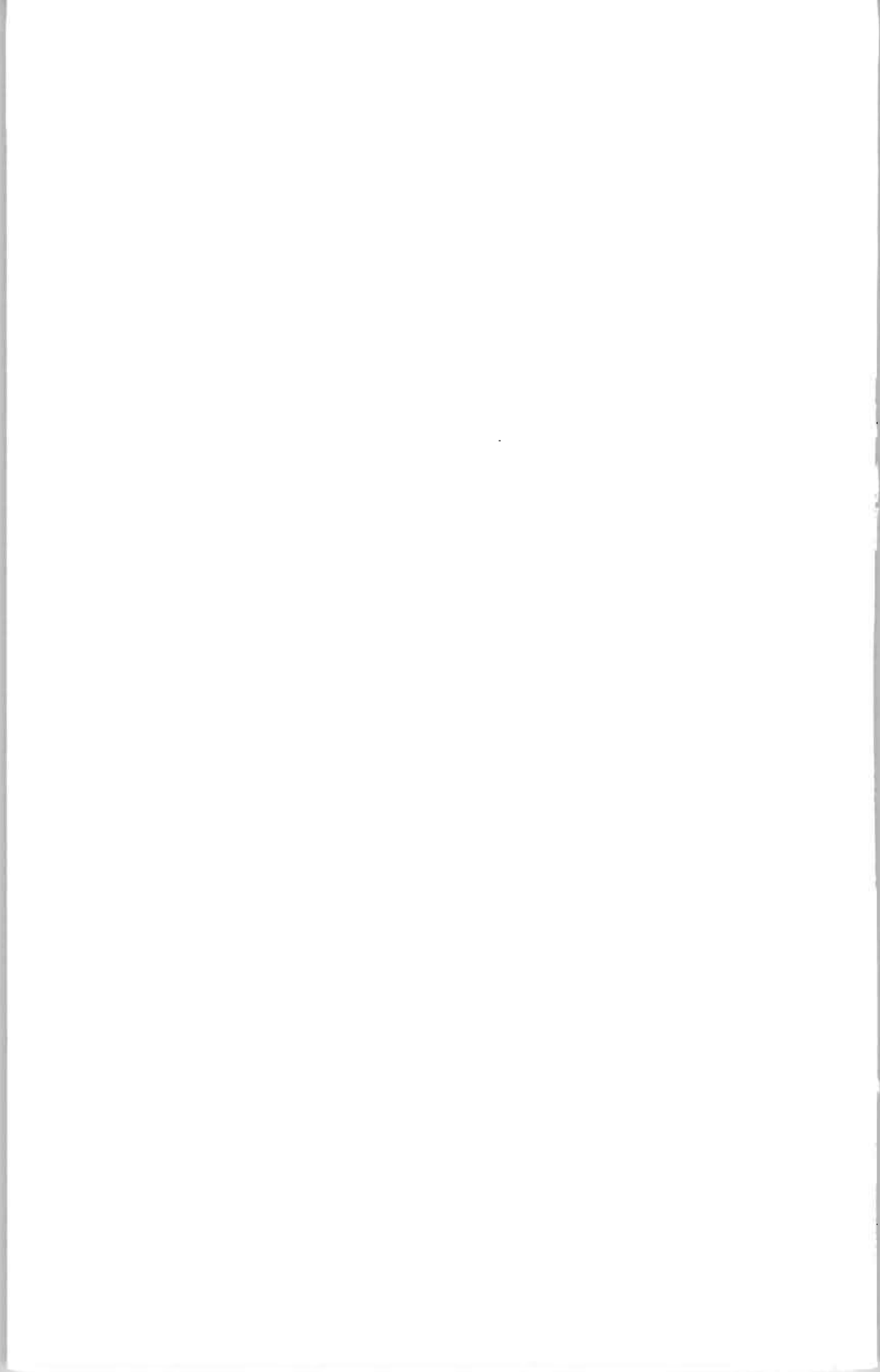


TABLE DES MATIÈRES

<i>PRÉSENTATION</i>	9
<i>PRÉFACE</i>	21
<i>INTRODUCTION</i>	29
<i>PREMIÈRE PÉRIODE</i>	35
La vente du bois	35
Les vingt premières maisons	36
Les ententes avec le ministère de la Colonisation	37
L'organisation du travail	39
Le travail en abattis	41
Les premières granges	43
Le contrat de membre	44
Le règlement des périodes de travail	50
Guyenne, paroisse fermée	51
Les services établis dans la paroisse	52
Les organismes et mouvements existants	64
Le plan économique	81
Le plan social	84
La situation de la famille et de l'entreprise	87

<i>DEUXIÈME PÉRIODE</i>	91
Le règlement sur la « limite des gains »	91
La consolidation des terres	96
L'achat de la limite forestière du lac Faillon	100
La scierie de Guyenne	102
La construction du magasin coopératif	104
La fondation de la Commission scolaire	107
L'agrandissement du couvent-école : la centralisation	111
Le plan économique	116
Le plan social	118
La situation de la famille et de l'entreprise	120
<i>TROISIÈME PÉRIODE</i>	127
L'entreprise du lac Faillon	127
La loi A.R.D.A. : aménagement régional et développement agricole	132
L'éducation permanente	138
Le Syndicat de travail et l'Association coopérative de travail	142
Un coup d'oeil sur les services et les associations	145
Le plan économique	151
Le plan social	152
La situation de la famille et de l'entreprise	154
<i>VINGT ANS DE COLONISATION</i>	161
<i>ET APRÈS</i>	165
L'agriculture	165
Le plan social	166
Le plan économique	167